

LA FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE HANOÏ

Alexandre YERSIN, DIRECTEUR

1898-1900 : mission en Indochine du professeur Édouard Jeanselme (1858-1935), de la Faculté de médecine de Paris, à la demande des ministres de l'Instruction publique et des Colonies.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1902)

M. le docteur Yersin, le savant directeur de l'Institut Pasteur à Nhatrang, est parmi nous depuis hier. Nous lui présentons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 janvier 1902)

Nous apprenons que la direction de l'École de médecine indigène installée au village du Kinh-Luoc est confiée à M. le docteur [Yersin](#) qui y transportera l'Institut Pasteur.

M. le docteur Capus, major de 1^{re} classe des Troupes coloniales, est désigné comme adjoint à M. le docteur Yersin.

M. le docteur Gillard sera chargé de cours à cette école.
L'école ouvrira, dit-on, le 27 de ce mois.

LES FÊTES DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1902)
(*La Dépêche coloniale*, 17 avril 1902)

Dans l'après-midi. Pose de la première pierre de l'École de médecine et inauguration à Thai-Ha, de l'École de médecine indigène. Le village du Kinh-Luoc présentait ce jour là une animation inaccoutumée. Dans la cour de l'École, la musique militaire. Partout des linhs avec leurs costumes rouges, des oriflammes, des drapeaux.

M. Capus, directeur général de l'Agriculture et du Commerce, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le gouverneur général,
Messieurs,

L'honneur échu au directeur de l'agriculture et du commerce de prendre la parole en pareille solennité et devant cette assemblée, ne se justifierait pas, s'il n'avait pour objet d'en marquer la signification.

On pourrait se demander, en effet, par quel lien de parenté se trouvent associées, ici, deux disciplines de l'œuvre humaine en apparence si éloignées l'une de l'autre : l'exercice de la médecine et l'exercice de l'agriculture.

Cette parenté apparaîtra plus rapprochée, lorsque nous considérons que l'agriculture est la base de la colonisation dans ce pays. De plus, si la richesse latente et la productivité d'un pays se mesurent, avant tout, à la qualité de son sol, elles se mesurent également à la force et au nombre des travailleurs de la terre qui sont les ferment bienfaisants de la prospérité agricole.

Faut-il dire aux esprits cultivés de ce pays que dans le travail qui honore le pauvre et le riche, celui de la terre ne mérite ni l'abandon, ni le dédain.

Des empereurs ont conduit et conduisent encore la charrue, en des fêtes solennelles, pour montrer à leur peuple la noblesse d'un exemple à imiter.

Le cultivateur du sol, le bras conduisant la charrue ou manœuvrant la bêche, est donc un facteur de richesse de premier ordre et il acquiert une puissance toute particulière aux Colonies.

Multiplier ces facteurs, fortifier ces bras, tel est le but que nous devons chercher à atteindre.

En avons-nous les moyens ? Pouvons-nous, en d'autre termes, créer dans ce pays une main-d'œuvre indigène abondante et forte ?

C'est ici que l'Institution qui inaugure aujourd'hui, par un acte symbolique, la réalité de son existence, apparaît dans la promesse d'un des organes les plus utiles de la colonisation en Indo-Chine.

Les statisticiens nous diront et les médecins nous affirmeront que la race annamite est très prolifique ; le taux de la natalité y dépasse le taux normal reconnu chez les peuples d'Europe.

Il semblerait donc qu'il suffise de l'accroissement normal des populations de l'Indo-Chine pour produire en abondance, relativement grande, cette force vive qui est le travail et la main d'œuvre.

Il n'en est rien.

Aux sources mêmes de la vie, le déchet est effrayant.

Par le seul téton ombilical, la mortalité infantile prélève sur les nouveaux-nés un lourd tribut, sans même laisser aux survivants le bénéfice d'une sélection salutaire.

Plus tard, la sélection opère et tue encore.

Au foyer familial, aux champs et dans les groupements de population et d'habitations, l'ignorance des règles élémentaires de l'hygiène privée et publique crée à la morbidité et à la pandémie un milieu de prédilection difficile à détruire et, jusqu'à présent, plus difficile encore à éviter.

Et si, à l'action de ce milieu hostile qui accueille l'enfant à sa naissance et entoure l'homme, jusqu'à la vieillesse prématûrée, de dangers dont il ne connaît que la perfidie des effets, on ajoute l'absence trop fréquente de tous soins rationnels, l'ignorance superstitieuse, et la défiance du remède apporté par le médecin d'Europe, on comprendra la portée du rôle bienfaiteur et régénérateur que l'École de médecine indigène est appelée à remplir.

N'est-ce pas, en effet, le programme même de cette institution humanitaire que je viens d'esquisser ?

Voici des jeunes gens dont l'esprit est orné d'un savoir plus littéraire que pratique : vous en ferez des soldats et des officiers de santé, et vous les armerez de connaissances réelles et utiles pour la lutte contre les déchéances physiques.

Leur rôle sera celui du conseiller, de l'initiateur, encore que celui du praticien et du guérisseur.

Et comme la pensée nous autorise à pénétrer l'avenir — éloigné peut-être qu'importe ! car les arbres puissants portent des fruits lents à mûrir — nous verrons volontiers l'effet de l'enseignement que vous leur donnerez, éléver le niveau physique et moral de tout un peuple et raffermir une de ses plus belles vertus, qui est le culte de la famille et la piété filiale.

Alors, également, l'essaimage que nous désirons pour les progrès de la colonisation dans ce pays, pourra se faire plus abondant et les abeilles ouvrières iront fixer et humer sur des terres de plus en plus étendues, que nous voulons productives.

Messieurs, je lisais ces jours-ci, dans un petit traité d'histoire coloniale, la grande et belle parole suivante : « Le peuple français a l'âme généreuse. »

S'il est permis d'avoir conscience de la vérité de cette parole, il est légitime aussi de penser que la générosité est fille de la force, dans ses manifestations les plus hautes, et ces deux qualités m'apparaissent comme souverainement associées dans la cérémonie de ce jour.

Pasteur, qui est la gloire de la science française et une des forces de l'humanité, y participe.

Les mérites d'un de ses disciples ont fait appeler par le gouverneur général de l'Indo-Chine, à la direction de l'École de médecine indigène, un savant, dont le nom apporte à l'enseignement de cette institution un éclat qui est comme le reflet de celui de son illustre maître.

Entouré de collaborateurs dévoués, le docteur Yersin fera de l'École de médecine indigène un foyer, où viendront s'asseoir, côte à côté, la Science et l'humaine Pitié.

Monsieur le gouverneur général,

Vous couronnez par des œuvres .le paix une ère de travail et de prospérité. Vous avez donné à tous l'exemple du labeur infatigable, du devoir accompli et des plus hautes vertus civiques. Vous devez avoir une grande satisfaction.

Les institutions dont votre patriotisme et votre prévoyance ont doté ce pays, dureront au delà de la reconnaissance de ceux qui en profitent, car il vous suffit d'avoir été le vaillant combattant à l'avant-garde de tous les progrès et le digne représentant d'une France forte, généreuse et que vous faites aimer davantage.

À la pose de la première pierre de l'École, qui sera située près de l'hôpital militaire, après la cérémonie habituelle, M. le docteur Yersin, le savant et distingué directeur de l'institut Pasteur, a pris la parole en ces termes :

Le gouverneur général, en créant l'École de médecine indigène, a eu pour but de former des médecins praticiens qui, grâce à leur qualité d'Asiatiques pourront mieux que ne le feraient les médecins français, répandre parmi leurs compatriotes les bienfaits de l'hygiène et de la thérapeutique modernes.

L'École comprendra non seulement des locaux destinés à l'enseignement et un hôpital où nos élèves se perfectionneront dans la pratique médicale, mais aussi un vaste laboratoire de bactériologique qui sera en Extrême-Orient le plus bel établissement scientifique en ce genre et le mieux aménagé pour les recherches intéressant l'hygiène et l'étude des maladies infectieuses.

L'école de médecine indochinoise a donc un double but : elle sera à la fois une maison d'enseignement et un laboratoire de recherches scientifiques.

L'utilité de médecins indigènes ne sera contestée par personne. Nos médecins français, quel que soit leur nombre, leur zèle et leur dévouement, ne pourront jamais suffire à assurer le service médical des Asiatiques en Indo-Chine. Bien peu connaissent la langue du pays ; la plupart ignorent les usages, les croyances locales, ils risquent donc de ne pas comprendre leurs malades, de froisser involontairement les indigènes et de ne pas gagner leur confiance.

Enfin, quelque nombreux qu'ils soient, ils seront toujours trop peu pour un vaste pays comme l'Indo-Chine.

Les médecins indigènes qui sortiront de notre École, après trois ans d'études, ne seront pas des savants. Nous espérons en faire de bons praticiens, capables de rendre des services à leurs compatriotes. Ils contribueront à propager l'influence française dans l'Extrême-Orient en faisant connaître et apprécier la science que nous leur aurons enseignée.

La tâche de nos médecins indigènes sera grande et belle.

Ils pourront par leur exemple et leurs conseils améliorer l'hygiène si mauvais des habitants ;

Les vaccinations jenneriennes seront pratiquées et nous arriverons à réduire de plus en plus les épidémies de variole ;

La mortalité infantile, si forte aujourd'hui, diminuera dans de notables proportions.

Et la récompense de nos médecins sera de constater que leur dévouement aura eu pour résultat d'améliorer par l'hygiène le bien-être de leurs compatriotes, d'avoir pu soulager bien des misères, sauver bien des vies.

La mission du médecin ne consiste pas seulement à administrer des médicaments, à pratiquer des opérations chirurgicales, il doit aussi devenir un ami, un consolateur pour les malades et leur entourage. Son influence dans les familles peut donc être considérable. Il faut que cette influence que nos médecins pourront acquérir dans le pays soit favorable à nos idées, conforme aux intérêts français.

C'est dans ce sens que nous dirigerons les études et nous aurons non seulement à instruire nos élèves, à leur apprendre un métier, mais nous devrons aussi contribuer à leur éducation morale en leur faisant aimer ce qui est beau, ce qui est bien.

Le laboratoire de bactériologique de Hanoï dépendra de l'École de médecine.

C'est là que sera installé le service antirabique actuellement rattaché à l'hôpital militaire.

Cet établissement comprendra aussi des laboratoires pour la préparation des divers sérums et vaccins qui pourraient être utiles au Tonkin.

Nos élèves en médecine y suivront un cours de bactériologique accompagné de travaux pratiques.

Nous aurons enfin un certain nombre de laboratoires particuliers destinés aux recherches scientifiques.

Ces pièces seront, je l'espère, toujours occupées par des savants français et étrangers, désireux d'étudier quelques-unes de ces nombreuses questions de médecine ou de chimie bactériologiques dont la solution peut et doit avoir une grande importance au double point de vue de l'hygiène publique et de l'industrie. Les microbes ne sont pas seulement des êtres nuisibles. S'ils peuvent causer des maladies redoutables comme la peste et le choléra, ils peuvent aussi nous rendre de signalés services. Sans eux pas de fermentations, pas de transformations en produits utilisables de nombreuses substances sans valeur.

Le directeur de l'École de médecine aura une lourde tâche, mais bien intéressante et bien attachante aussi. Il sera d'ailleurs secondé par des collaborateurs distingués et dévoués. Je suis heureux pour ma part de pouvoir contribuer à cette œuvre et je vous suis profondément reconnaissant, monsieur le gouverneur général, de la confiance, que vous avez bien voulu me témoigner en me confiant la direction de l'École de médecine de Hanoï.

1902 : création de l'École rue du Sergent-Bobillot. Directeur : Alexandre Yersin. Chargés de l'enseignement clinique : Armand Degorce et Adrien le Roy des Barres, sélectionnés à Paris par le professeur Brouardel. Cours d'anatomie : Jean-Baptiste Capus, médecin des troupes coloniales. Trente élèves.

CHRONIQUE LOCALE
Retour du docteur Yersin
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 septembre 1903)

Une correspondance particulière nous annonçait dernièrement le tout prochain retour à Hanoï du brillant directeur de l'École de médecine indigène, du docteur Yersin.

Il aurait dû être arrivé ici par le dernier courrier.

Il est assez probable que la mort de M. Nocard, un des plus brillants élèves de Pasteur, qui fut à la même époque ou à peu près l'un des collaborateurs les plus distingués de l'Institut avec le docteur Yersin, a retardé le voyage de ce dernier et sa rentrée au Tonkin.

Il est possible aussi qu'il se soit arrêté à l'institut de Nha-Trang qu'il a créé en un jour d'illusions et d'idées colonisatrices et qu'il ait voulu voir où en est l'exploitation agricole à laquelle il se livrait dans l'intérêt bien compris de la colonie, de la science et de ses intérêts pourrait-on ajouter si l'on ne connaissait son désintéressement qui procède de celui de ses maîtres.

CHRONIQUE LOCALE
Arrivée du docteur Grall
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 novembre 1903)

Au moment où paraîtront ces lignes, monsieur le docteur Grall, médecin inspecteur du Corps de santé des Colonies, directeur général du service de santé de l'Indo-Chine, sera à la veille de débarquer au Tonkin.

Nous avons déjà dit combien de nombreuses et de solides sympathies il compte dans ce Tonkin où il est venu presque dans chacun de ses grades, comme médecin de première classe de la marine, comme médecin en chef des colonies et maintenant comme officier général.

Les vieux Tonkinois seront heureux de revoir une vieille connaissance et un ami sincère et dévoué de leur pays d'adoption.

Les Bretons, nombreux au Tonkin, seront fiers de saluer un haut fonctionnaire en leur compatriote dont ils s'enorgueillissent à juste titre.

CHRONIQUE LOCALE
Locomotion automobile
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 novembre 1903)

On a vu nos rues sillonnées par plusieurs automobiles. Celui ou celle du docteur Yersin, à moteur Serpollet, va sans bruit, dévorant des kilomètres, ne laissant point de trace malodorante et fait envie aux connaisseurs.

Des tricycles ont passé aussi et l'on ne compte pas moins de quatre ou cinq motocyclettes faisant la promenade quotidienne.

Ce n'est pas tout. On nous annonce de nouveaux arrivages de petites machines automobiles qui seront vendues très peu cher et qui, mises à la portée de tous (on remarquera que nous ne faisons aucune réclame pour aucune maison) vont animer la ville bientôt parcourue en tous sens par ces machines aux moteurs les plus variés.

Nous ne pourrons que nous réjouir de voir aussi Hanoï devenir grande ville, suivant ou même devançant le progrès.

Encore un effort et, d'ici peu, on y verra, après les ballons dirigeables, déjç trop vieux jeu, les aéronefs que dessina Robida.

1904 : le gouverneur général Beau et Grall, qui veut obtenir la tutelle de l'armée sur l'École, obtiennent la peau de Yersin.

Courrier d'Extrême-Orient
(*Le Temps*, 25 août 1904)

Marseille, 24 août.

Le paquebot *Tonkin* venant de l'Indo-Chine est arrivé ce matin. Ce courrier apporte les nouvelles suivantes :

Le docteur Yersin va abandonner la direction de l'école de médecine à Hanoï pour prendre celle de l'institut Pasteur de Nha-Trang, réorganisé sur de nouvelles bases.

NOMINATIONS
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1904)

M. Bonnet, commis de 1^{re} classe des Services civils, attaché au secrétariat général de l'Indo-Chine, est nommé économie de l'École de médecine de l'Indo-Chine, à Hanoï, en remplacement de M. A. Gallois, nommé administrateur des Instituts Pasteur de Saïgon et de Nhatrang.

MAURICE COGNACQ, DIRECTEUR

Né le 2 mai 1870 à Cayenne (Guyane)
Fils d'Étienne Gustave Cognacq, sous-inspecteur général des douanes,
et de Joséphine Fouré.
Marié en 1908 à Paris avec Sarah Aurore Pestre.

Docteur en médecine (1893).
Médecin-major de 2^e classe des troupes coloniales.
Chef de cabinet adjoint du gouverneur général Beau.
Président pendant dix ans de la Ligue des droits de l'Homme (section de Hanoï)
Président du [Comité d'action républicaine et laïque aux colonies](#) (section de Hanoï),
Inspecteur général de l'instruction publique en Indochine (1919-1920),
gouverneur de la Cochinchine (1921-1926).
Administrateur de la Société d'exploitation des brevets Bergmann (S. E. B. B.)
et de la Compagnie générale transatlantique (1930).

Commandeur de la Légion d'honneur (*JORF*, 16 janvier 1920).
Obsèques à Saint-Germain-sur-Arve le 2 novembre 1949.

ACTES OFFICIELS (*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1904)

M. le docteur Cognacq est nommé directeur de l'École de médecine de l'Indo-Chine en remplacement du docteur Yersin, appelé à d'autres fonctions.

Il recevra, en cette qualité, une solde coloniale annuelle de 20.000 fr. 00 se décomposant comme suit :

Solde d'Europe 10 000 francs
Supplément colonial 10 000 francs
M. Cognacq aura droit en outre, à un supplément de frais de service fixé à 5.000 fr. 00 par an et au logement en nature.

1907 : sortie de la première promotion de médecins auxiliaires, fonctionnaires du gouvernement.

Hanoï
(*Le Journal officiel de la République française*, 27 mai 1906)

À l'École de médecine de l'Indo-Chine — Nous apprenons que M le directeur Cassagnou¹, médecin principal de 2^e classe, médecin chef de l'hôpital d'Hanoï, est chargé, pendant l'absence de M. le docteur Degorce, des répétitions de pathologie à

¹ Jules-Jean-Joseph Cassagnou (et non Cassagnon) : chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 8 août 1900).

l'école de médecine de l'Indo-Chine. Il aura droit, en cette qualité, à l'indemnité de 50 piastres par mois.

ÉCOLE DE MÉDECINE DE L'INDO-CHINE
(Arrêtés des 8 janvier 1902 et 25 octobre 1904)
(Décret du 12 août 1905)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 13)

MM. le docteur Cognacq (Maurice), LH, palmes académiques, etc., directeur ;
le docteur Rencurel (Jean-Louis-Émile) médecin major de 2^e classe des troupes coloniales, secrétaire ;
Bonnet (Paul.-E.-F.), commis de 2^e classe des Services civils, économie.

Section de médecine

MM. le docteur Degorce (Jean-C.-A.), palmes académiques, professeur ;
le docteur Le Roy des Barres (Adrien-C.), palmes académiques, professeur ;
le docteur Lasnet (A.), , médecin major de 1^{re} classe des troupes coloniales, chargé de cours ;
le docteur Laurie, LH, médecin major de 2^e classe des troupes coloniales, chargé de cours ;
le docteur Gaide (J.-L.), médecin major de 2^e classe des troupes coloniales, chargé de cours ;
le docteur Gauducheau (A.-A.), médecin major de 2^e classe des troupes coloniales, chargé de cours ;
Pichaud (Ch.-E.), pharmacien major de 2^e classe des troupes coloniales, chargé de cours ;
Authier (T.), pharmacien aide-major de 1^{re} classe des troupes coloniales, chargé de cours.

Section de médecine vétérinaire

MM. Lepinte (F.-S.), LH, vétérinaire principal de 2^e classe de l'armée, H. C., professeur ;
Koerper (Georges), LH, vétérinaire en 1^{er}, chargé de cours ;
Douarche (Eugène), vétérinaire inspecteur de 2^e classe des épizooties, chargé de cours ;
Hallot (Albert), vétérinaire inspecteur stagiaire des épizooties, chargé de cours ;
Bodin, vétérinaire, chargé de cours.

L'École de médecine de l'Indo-Chine
par DE BOISADAM
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 15 décembre 1908)



École de médecine de l'Indo-Chine. — Façade du bâtiment principal

[321] Chaque entreprise de notre grande œuvre de colonisation comprend deux phases successives, auxquelles correspondent des moyens d'action différents. Ce sont tout d'abord l'établissement de notre domination, la pacification du pays, l'organisation administrative ; puis viennent ensuite la mise en valeur des richesses de tout ordre, le patient travail de développement économique apportant aux indigènes, avec plus de bien-être, les moyens de s'élever au double point de vue moral et intellectuel.

Cette seconde période, constitue l'action colonisatrice proprement dite et ne peut être féconde si tout n'est pas mis en œuvre dès le début pour attirer la confiance, l'estime et la reconnaissance des peuples soumis. Nulle part la France n'a méconnu ces hautes vérités. Pour s'attacher ses nouveaux protégés autant que pour les émanciper, elle a partout institué dès qu'il a été possible, l'instruction publique en même temps qu'elle répandait, grâce à un corps de médecins dévoués, les bienfaits de nos connaissances scientifiques. Instruire et guérir, ces deux devoirs élevés de solidarité humaine, sont la base de notre œuvre coloniale, et ne cessent de la fortifier chaque jour davantage. Dans chacune de nos possessions, ils ont constitué une des premières préoccupations de nos gouvernants. Il a été reconnu depuis longtemps qu'un des plus grands facteurs de l'œuvre civilisatrice est la vulgarisation de la médecine européenne.

En Indo-Chine, nous nous trouvions devant un très vaste champ d'action, et l'on a pensé que nous devions constituer à côté de notre corps de santé tout un personnel de professionnels indigènes formé par lui, dont les sujets d'élite, ayant fait leurs preuves, pourraient être disséminés ensuite dans toutes les parties de notre grande possession. Ils se substitueraient ensuite peu à peu aux médecins indigènes qui ne connaissent encore, en fait de thérapeutique et de chirurgie, que la vieille méthode empirique des Chinois.

C'est cette idée qui a présidé à la création d'une École de médecine dont l'organisation et le fonctionnement seront exposés au cours de cet article.

L'École de médecine

Elle a été fondée en 1902 et ses débuts ont été modestes, mais elle n'a cessé, depuis, de s'étendre, de se transformer en s'adaptant aux ressources de la colonie. Aujourd'hui, elle constitue un ensemble complet qui ne subira plus que des modifications de détail et dont les résultats commencent à apparaître en donnant la plus entière satisfaction et les plus belles espérances.

Cette école n'a pas son équivalent en France et l'on ne saurait se faire une idée exacte de son étendue et de son influence, si on l'imaginait semblable aux écoles métropolitaines.

En effet, elle groupe sous sa direction : une école de médecine proprement dite, un hôpital civil indigène du Protectorat, une école de [322] vétérinaires avec une infirmerie spéciale, une école de sages-femmes avec une maternité. Elle assure le service de plusieurs fondations publiques telles que la clinique gratuite des Européens, la polyclinique des indigènes, l'hôpital chinois. Elle a donc à sa disposition un vaste organisme où les élèves trouvent l'enseignement théorique et pratique à la fois, qui leur est nécessaire ; organisme dont la Direction doit coordonner les efforts, diriger les travaux de façon à obtenir les meilleurs résultats.

Elle constitue le seul établissement d'enseignement supérieur de la colonie.

*
* * *

Cette œuvre humanitaire et scientifique a pris un grand développement.

Les Annamites ainsi que les Chinois en ont apprécié déjà les bienfaits pour lesquels ils ont maintes fois manifesté leur reconnaissance.

Si la tâche est lourde, elle a aussi ses avantages, car on sait de quel prestige et de quel respect sont entourés par les Asiatiques d'Extrême-Orient les philosophes, les savants et les hommes qui se vouent à l'étude et à la pratique des sciences. Nous passerons en revue les diverses branches de l'École de médecine.

École de médecine proprement dite

L'École de médecine est installée dans vaste immeuble un situé en bordure d'un large boulevard de la ville de Hanoï, à proximité du centre, mais dans une zone peu bâtie et très aérée.

De vastes cours agrémentées de quelques massifs de verdure, un jardin anglais séparent les différents bâtiments. Le corps principal comprend les bureaux de la direction, la bibliothèque, les salles de cours et les laboratoires. Derrière lui, sont groupés le réfectoire, la cuisine, les salles d'hydrothérapie, les salles d'études et les dortoirs. Ceux-ci sont nombreux et spacieux, chacun d'eux reçoit six à huit élèves pensionnaires seulement.

Dès le début, l'École se heurta à bien des difficultés, dont la plus sérieuse fut l'insuffisance de l'instruction première des candidats. Le recrutement des premiers élèves fut difficile et les études médicales durent être précédées d'une année, préparatoire, destinée à donner aux jeunes arrivants le bagage scientifique nécessaire qui leur manquait. Mais peu à peu, l'instruction se répandait dans la colonie, grâce aux efforts soutenus du Gouvernement général, et bientôt, l'École trouvait dans les

établissements publics, des candidats instruits, dont elle exigeait un certificat dit de fin d'études complémentaires. Les études médicales étaient alors abordées dès la première année, et après quelques tâtonnements inévitables, les programmes étant établis avec soin, l'École s'acheminait à sa constitution définitive qu'elle a acquise aujourd'hui.

Recrutement des élèves



Groupe d'élèves. — Section de médecine



Intérieur d'un dortoir. Bât-flanc et moustiquaire.

Les élèves de l'École sont recrutés parmi les Asiatiques âgés de 18 ans et de 25 ans au plus, justifiant de leur identité et de leur moralité, et ayant subi avec succès les examens de fin d'études. Ils sont boursiers, c'est-à-dire logés et nourris à l'École, et perçoivent des indemnités destinées à leur entretien.

La durée des études est fixée à quatre années.

En faisant abstraction de l'élément chinois, [323] dont nous parlerons plus loin à propos de l'hôpital chinois, le recrutement de la colonie n'est pas homogène, les élèves proviennent des différents pays dont l'ensemble constitue l'Indo-Chine française. Cette diversité d'origine est marquée non seulement par les caractères physiques propres à chacun, mais encore par des développements intellectuels, des aptitudes variables. Cela tient aux progrès de l'instruction générale qui ne sont pas les mêmes dans toutes les régions de cet empire colonial et sont proportionnels à l'ancienneté de notre occupation et à la perfectibilité des races. En 1907-1908, les élèves se répartissent de la façon suivante :

Tonkinois	40
Cochinchinois	30
Annamites	5
Laotiens	3
Cambodgiens	2

Étant donné les considérations précédentes, il est à prévoir que les élèves venus de la Cochinchine doivent donner le plus de satisfaction. C'est ce qui se passe en réalité, et, d'une façon générale, la moyenne de ces jeunes gens est très sensiblement supérieure à leurs camarades. Le Laos et le Cambodge, où notre influence commence à s'installer, envoient à l'École des sujets animés de la meilleure volonté, studieux et courageux, mais d'une culture générale peu développée qui les met en état d'infériorité vis-à-vis de l'ensemble des élèves. Quelques-uns d'entre eux, avant d'aborder les études médicales, sont astreints à une année préparatoire de cours de français et de sciences physique et naturelle.

L'ensemble de la quatrième année s'est toujours montré très satisfaisant, et depuis 1906, il a été permis de constater les sérieux progrès scientifiques des élèves en même temps que l'heureuse évolution de leurs qualités morales et de leur conscience professionnelle. Un exemple entre autres saura montrer leur mentalité actuelle. Pour répondre à l'appel de M. le médecin de la municipalité d'Haïphong demandant un aide pour le seconder à son lazaret au cours d'une épidémie de peste, tous les élèves de quatrième année se sont offerts pour occuper ce poste périlleux. Signaler cet incident constitue le plus bel éloge que l'on puisse faire de ces jeunes gens. D'ailleurs, à cette occasion, M. le gouverneur général a bien voulu accorder à l'un d'eux un témoignage officiel de satisfaction.

Au cours de leur dernière année de l'École, il est possible, en effet, de détacher dans les établissements sanitaires les plus sérieux d'entre les élèves. Cette mesure est imposée par l'insuffisance du nombre des médecins indigènes, et par la quantité de malades dans les provinces à certaines époques. La façon dont se sont toujours comportés ces élèves leur a attiré la sympathie et l'estime des médecins sous les ordres desquels ils étaient placés. Ces derniers ont été unanimes à exprimer au directeur toute leur satisfaction. Entre autres, nous détachons du dossier des élèves en mission les deux rapports suivants :

« Le docteur Mazot, directeur de l'Hôpital indigène d'Haïphong, à M. le directeur de l'École de médecine indigène, Hanoï.

Monsieur le Directeur,

Au moment où M. Minh va rejoindre Hanoï, pour passer ses examens définitifs, j'ai tenu à vous exprimer tout le bien que je pense de ce jeune étudiant.

Pendant le mois qui vient de s'écouler, ce jeune homme a fait preuve du plus grand zèle et du plus gland dévouement dans son service.

Il a toujours exécuté avec promptitude et intelligence tous les ordres que j'ai eu à lui donner.

À toute heure du jour et de la nuit, il a répondu au premier appel des agents de l'administration et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour enrayer les progrès des diverses épidémies que nous traversions à Haïphong.

À l'hôpital, il m'a rendu bien des services pour les premiers soins à donner aux pesteux, aux varioleux et aux cholériques.

[324] Il a fait sous mes yeux quelques petites opérations, dont il s'est tiré assez habilement et surtout avec beaucoup de propreté.

Bref, j'estime que M. Minh est un excellent aide-médecin. »

Le deuxième rapport disait :

« Thanh-Hoa, le 11 octobre 1907.

Le médecin chef de l'hôpital de Thanh-Hoa à M. le directeur de l'École de médecine, Hanoï.

J'ai l'honneur de vous adresser mon appréciation sur la manière de servir de M. le médecin stagiaire Ung-Thong que vous avez eu l'extrême obligeance de laisser à Thanh-Hoa pendant les vacances dernières. J'ai suivi attentivement ce jeune médecin, lui laissant parfois la plus grande initiative, et je n'ai jamais eu à le regretter. Le médecin stagiaire Ung-Thong est un auxiliaire laborieux, avisé, très dévoué, que pour ma part je regretterai beaucoup de ne pas voir revenir à Thanh-Hoa où il s'était acquis déjà une popularité justifiée et de bon aloi. »

Citons encore l'appréciation que portait en 1907 M. de Miribel ², résident supérieur au Tonkin, sur un des élèves mis à sa disposition :

« Très courtois dans ses rapports avec les autorités européennes et indigènes, très prévenant et très dévoué envers tous ceux qui réclament son assistance, M. Le-Van-Chinh mérite les plus grands éloges pour la peine qu'il se donne afin de faire comprendre aux indigènes ce bon côté de notre influence, non seulement en tant que médecin, mais aussi comme président de l'Alliance française.

M. Le-Van-Chinh parle notre langue comme un Français ; caractère droit, travailleur, aimant son métier et convaincu de l'excellence de la médecine européenne, il a, dès son arrivée dans la province, entrepris une contre-campagne de tous les instants pour mettre un terme aux efforts que faisaient les médecins indigènes pour empêcher les gens de venir à l'hôpital ou à la consultation gratuite. Il a puissamment aidé à ce point de vue M. le docteur Paucot, et mérite sa part d'éloges pour la réussite complète du service de l'assistance médicale dans la province. Il est exempt de tous les reproches au point de vue du désintéressement et du dévouement aux malades. En un mot, excellent agent, très sûr et sortant tout à fait de l'ordinaire. »

² Artus de Miribel (1858-1911) : père de quatre enfants métis, parmi lesquels l'aînée épousa l'avocat général Léger et la troisième William Bazé, directeur des Hévéas de Xuan-Loc.



Groupe d'élèves en tenue de travaux pratiques

Enseignement

Les cours professés par des médecins civils ou militaires forment aujourd'hui un cycle complet ; l'enseignement de l'anatomie a surtout préoccupé la Direction afin que les élèves puissent en acquérir une connaissance approfondie et en constituer ainsi la base solide de leurs études médicales. Un bâtiment spécial a été construit un peu hors de la ville, où ont été aménagés plusieurs amphithéâtres de dissection avec toutes les précautions d'hygiène que le climat chaud et humide du Tonkin rendait particulièrement indispensables. Les corps, provenant des prisons de la colonie, sont en nombre très suffisant. Quelques-uns servent à la préparation de pièces anatomiques très habilement exécutées par un spécialiste annamite. Cette partie de l'enseignement avait inspiré au début d'assez vives inquiétudes ; il était à craindre, en effet, que, dans un pays où le culte des ancêtres et le respect des morts étaient si profondément enracinés dans les mœurs, il ne se produisît quelque répulsion, quelque crainte religieuse de la part des jeunes Asiatiques, à manier le scalpel. S'il y eut un peu d'hésitation, elle fut de courte durée, et aujourd'hui, il y a lieu de se féliciter sans restriction du travail et de l'entrain des élèves.



Travaux pratiques de dissection

Des laboratoires, installés dans les bâtiments mêmes de l'École et dirigés par les professeurs, assurent un enseignement pratique très développé ; tels sont les laboratoires de physiologie, bactériologie, pharmacologie.

Cet ensemble ne saurait prétendre à devenir un centre d'études supérieures affectées aux recherches purement scientifiques, mais doit uniquement servir à fournir de bons praticiens capables de seconder plus tard dans leurs travaux les médecins européens auxquels ils seront adjoints.

[325] Une bibliothèque déjà assez riche est constituée et des crédits spéciaux permettent de l'augmenter encore chaque année. Elle est divisée en deux groupes distincts, l'un destiné aux élèves, l'autre réservé aux professeurs. De nombreuses publications périodiques arrivent par chaque courrier, et sont mises à la disposition des uns et des autres.

Des concours permettent de désigner des aides d'anatomie, des préparateurs ; des prix sont également décernés en fin d'année. Ces divers stimulants sont très sensibles aux élèves ; il semble que la confiance accordée par leurs professeurs aux bons élèves, les prérogatives qu'ils possèdent, soient un excellent moyen d'émulation. D'autre part, pour les mauvais élèves qui, d'ailleurs, sont rapidement éliminés, les réprimandes, les privations de sortie, l'exclusion constituent l'arsenal répressif.

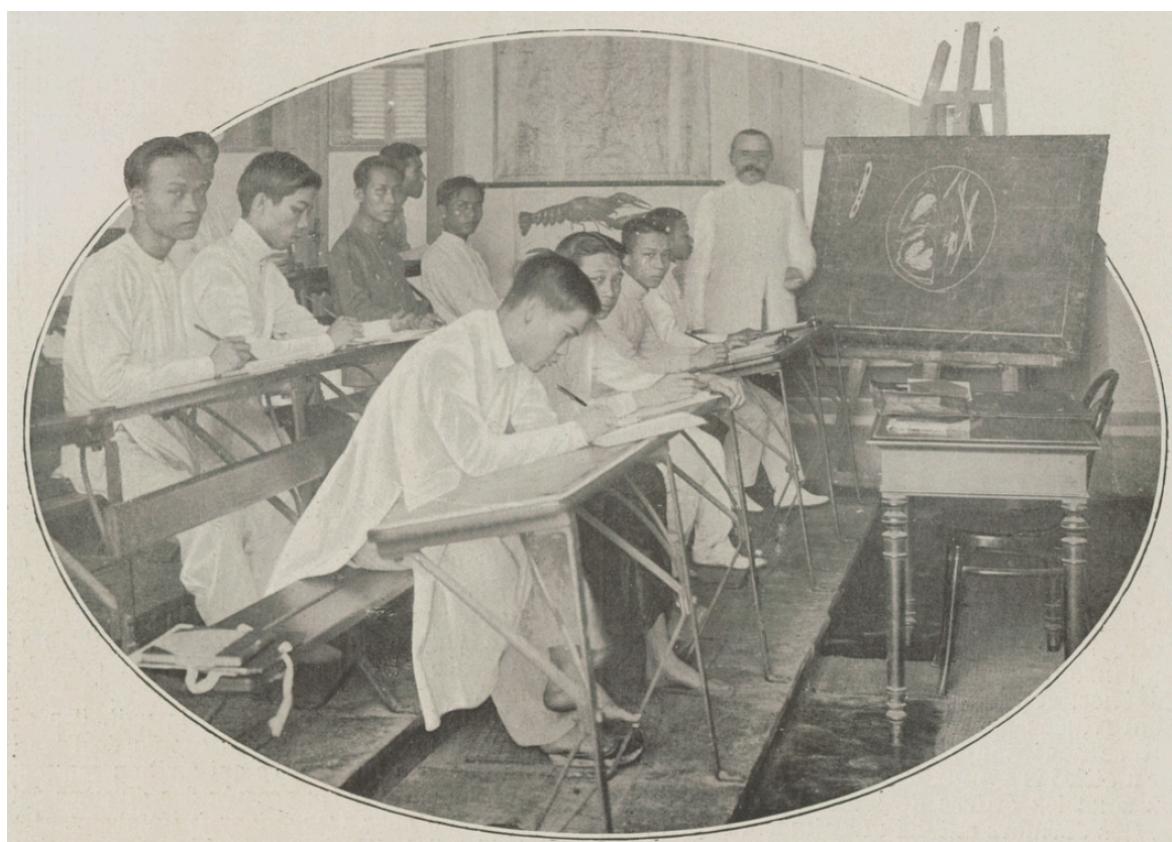
L'emploi du temps à l'intérieur de l'École est fixé par un règlement dont l'exécution est étroitement surveillée par un surveillant européen dont les visites inopinées ont le meilleur résultat. Les élèves se rendent chaque matin à l'hôpital. L'après-midi est occupé par les cours et les études. qui se prolongent jusqu'à dix heures du soir.

Les jeunes gens de quatrième année peuvent sortir trois fois par semaine, leurs camarades plus jeunes, le jeudi et le dimanche seulement.

Les vacances sont données deux fois par an : quinze jours en février pour les fêtes annamites du Têt (1^{er} jour de l'an) et pendant les mois d'été, de juin à octobre.



Conférence d'ostéologie par un élève.



Un cours.



Laboratoire de microscopie. Montage des pièces anatomiques préparées à l'école.



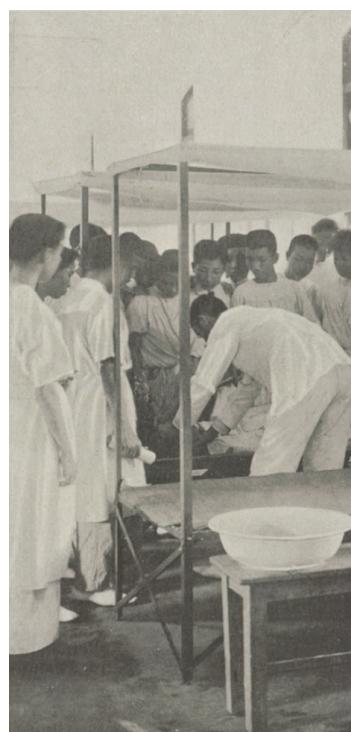
Institut anatomique

Stage hospitalier

Les élèves sont répartis dans les différents services de l'hôpital indigène du Protectorat ; quelques-uns sont détachés dans les services des cliniques gratuites et de l'hôpital chinois où ils font un stage assez court et sont ensuite remplacés par de nouveaux assistants.



Une salle de malades



La visite à l'hôpital



Stage hospitalier. — Élèves assistant le chirurgien.

Hôpital indigène du Protectorat

À l'origine, cet établissement se composait de quelques paillettes dans le voisinage immédiat de l'École de médecine et lui servait d'hôpital d'application. Quand les locaux devinrent insuffisants pour répondre au chiffre croissant des hospitalisations, et assurer un enseignement clinique convenable, on les abandonna et un grand hôpital fut édifié. Il comprend plusieurs bâtiments, simples rez-de-chaussée surélevés, éloignés les uns des autres et séparés par des jardins fort agréables. Les services de médecine et de chirurgie, la maternité sont aménagés suivant toutes les règles de l'hygiène hospitalière moderne. Le personnel médical comprend deux professeurs de l'École de médecine qui se partagent les salles tant de médecine que de chirurgie, un médecin résident chargé d'un service purement médical, un médecin chef de la maternité, qui est en même-temps chargé du cours d'obstétrique à l'École de médecine et de l'enseignement des élèves sages-femmes. Les professeurs sont chargés des cours de clinique auxquels assistent les élèves de troisième et quatrième années.

Le directeur de l'École a toute autorité sur l'hôpital, au point de vue technique. Il règle le mode de travail des élèves, les répartit dans les différents services au mieux de leurs intérêts, s'assure que chacun d'eux profite de l'enseignement qu'il reçoit et se tient minutieusement au courant des leçons professées et des efforts de tous.

La répartition des élèves dans les salles de l'hôpital est opérée dans les conditions suivantes : les élèves de quatrième année sont désignés comme internes, ceux de troisième année comme externes, ceux de deuxième comme stagiaires, Ils sont ainsi partagés entre les services des deux professeurs et du [326] médecin chargé de la maternité. Tous les élèves de première année sont attachés au service du médecin-résident où ils apprennent les premiers éléments de la séméiologie. Ils y demeurent toute l'année.

Pour permettre à tous les élèves de faire un stage obstétrical, l'interne de la maternité est relevé tous les trois mois, les deux externes tous les mois. Ils sont alors attachés à l'un des deux autres services et remplaces par de nouvelles désignations.

Chaque jour, un service de garde à l'hôpital est assuré par trois élèves pris dans chacune des trois dernières années.

L'enseignement pratique comprend les visites, journalières des malades, les opérations, les pansements et, surtout, les cours cliniques de médecine, de chirurgie- et d'obstétrique professés à l'hôpital même par le personnel enseignant.

L'assiduité des élèves est contrôlée avec le plus grand soin ; les professeurs font de nombreux appels et des registres de présence doivent être signés chaque matin à l'entrée de l'hôpital ; il convient d'ajouter à la louange des élèves et bien aussi de leurs maîtres, que les absences sans excuse sont tout à fait exceptionnelles et que le stage hospitalier est suivi avec une régularité qui prouve l'intérêt que les élèves y attachent.

Outre cette surveillance, les étudiants sont soumis à de nombreuses interrogations. Ils sont notés par leurs maîtres, suivant leurs réponses et aussi, d'une façon plus générale, suivant leur zèle et leur empressement au chevet des malades. Toutes ces notes centralisées par la direction de l'École sont inscrites au livret scolaire de chacun d'eux, et sont comptées aux classements périodiques dont ils sont si soucieux.

Pour comprendre quelles sont les ressources que présente l'hôpital indigène du Protectorat dans son rôle d'hôpital d'application de l'École de médecine, pour se rendre compte des éléments cliniques offerts à l'observation des élèves et à l'enseignement de leurs professeurs, il suffit de citer les chiffres statistiques publiés pour 1906, par M. le docteur Le Roy des Barres, l'éminent directeur de cet établissement sanitaire. Pendant cette année, le nombre des entrées à l'hôpital a atteint le chiffre élevé de 12.998, donnant lieu à près d'un millier de grandes opérations.

Léproserie

Les élèves de quatrième année assurent le service médical d'une léproserie rattachée à l'hôpital indigène, mais située à 12 kilomètres de Hanoï, à Te-Truong. Ils y passent à tour de rôle une semaine, pendant laquelle ils sont réellement détachés de l'École de médecine. Cette garde, très importante, leur permet d'étudier sérieusement cette pathologie spéciale qu'ils rencontreront trop souvent dans leur clientèle future.

La léproserie de Te-Truong est alimentée par différentes provinces qui lui envoient tous les malades frappés par le terrible fléau. Elle offre un vaste champ à l'observation des élèves, puisque la moyenne journalière des lépreux en traitement est de 270 malades environ.



Groupe de lépreux

Polyclinique des indigènes



Polyclinique des indigènes

Quelques élèves, ainsi qu'il a été dit précédemment, sont détachés dans les services des cliniques gratuites où ils font un stage d'un mois pour retourner ensuite à l'hôpital indigène. Cette fondation, destinée aux Annamites pauvres, et due à l'initiative du directeur de l'École de médecine, date du début de novembre 1907. Son succès considérable dès son ouverture, prouve combien une telle œuvre de bienfaisance était devenue nécessaire. La polyclinique est installée dans un immeuble en plein cœur de la ville annamite de Hanoï, à proximité du grand marché, au centre d'un mouvement important créé par ce voisinage. Des consultations gratuites avec distribution de médicaments sont données chaque matin, de 8 à 11 heures, par des médecins attachés à l'École. L'installation intérieure comprend des salles d'attente et deux salles de consultation pour les maladies générales et pour les maladies spéciales : yeux, gorge, nez, oreilles ; une salle d'opérations pour les interventions de petite chirurgie qui n'entraînent pas l'hospitalisation, une pharmacie, un dispositif spécial pour le traitement des maladies cutanées, et un four à incinérer où sont détruits tous les déchets de pansements.

Un élève de quatrième année sert d'interprète aux médecins consultants et examine sous leur direction les malades intéressants. Des élèves de première année assistent aux distributions de médicaments, prenant ainsi une excellente leçon de matière médicale, font les pansements et assistent aux visites à tour de rôle.

Ces consultations ne dispensent les élèves d'aucun cours tant théorique que clinique ; elles constituent un excellent enseignement et une précieuse préparation au rôle de vulgarisateur que devra remplir plus tard, le jeune médecin indigène. Dans toutes les agglomérations importantes, de semblables visites gratuites ont été créées ; dans chacune d'elles, le praticien annamite rendra les plus grands services comme intermédiaire écouté entre le médecin européen et la population indigène.

Le nombre des consultations données chaque jour à la polyclinique de Hanoï a suivi une progression régulière et telle qu'il atteint à la fin de décembre, deux mois après son ouverture, le chiffre de 600. Grâce à la qualité du personnel subalterne, aucun encombrement ne se produit, les médicaments sont rapidement distribués avec la plus grande sécurité. Les élèves voient ainsi défiler devant eux les affections les plus communes de la population indigène. De nombreux fumeurs d'opium viennent de-[327] mander les moyens de se soustraire à leur passion, quand ils commencent à enressentir les déplorables effets. Tous les procédés signalés sont mis en œuvre pour obtenir leur guérison, et cette thérapeutique spéciale, avec laquelle ils se familiarisent, permet aux élèves de s'armer pour soutenir plus tard la lutte contre l'opium, désormais nécessaire.

Cette fondation est un des plus grands bienfaits dont les indigènes aient été dotés. Combien de pauvres gens laissaient empirer leur mal, en reculant de jour en jour le moment de se rendre à l'hôpital, se décidant à y aller quand il était trop tard. Et quelles économies réalisées en évitant les frais d'hospitalisation ! Ils ont compris de suite tous les avantages de cette œuvre philanthropique, et la preuve en est dans les statistiques mensuelles recueillies depuis la création de la polyclinique :

	Consultations
Novembre 1907	1.060
Décembre 1907	9.104
Janvier 1908	11.881
Février 1908	2.917
Mars 1908	6.973

Ajoutons qu'il a été fait 1.124 vaccinations et remarquons que l'abaissement des consultations en février provient des fêtes du Têt, pendant lesquelles les marchés sont désertés.

Clinique gratuite des Européens



Clinique gratuite des Européens

Cette clinique fut créée par le directeur de l'École de médecine à la même époque que la précédente. Elle s'adresse uniquement à la population européenne pauvre, aussi reçoit-elle une clientèle restreinte. Elle est installée dans un local proche de l'École de médecine avec laquelle elle communique, et comprend une salle d'attente, un cabinet de consultations, une pharmacie. Ces diverses pièces très aérées et éclairées sont parfaitement aménagées, permettent un lavage et une désinfection faciles et rapides. Le service médical est assuré par le directeur de l'École, et, en son absence, par le médecin secrétaire d'urgence, les premiers soins sont donnés par un élève de quatrième année en attendant l'arrivée du médecin aussitôt prévenu. D'une façon plus particulière, c'est le meilleur élève, le major de l'École, qui assure ce service et se fait remplacer par un de ses camarades de la même année pendant ses rares moments d'absence.

Au point de vue de l'enseignement médical, le rôle de la clinique européenne est bien évidemment très secondaire. Il ne peut être question de confier un malade européen aux mains d'un élève annamite ; son intervention personnelle pourra se produire pour les cas pressés, mais pendant le court moment qui précédera l'arrivée du médecin. Néanmoins, l'élève fera souvent les pansements nécessaires sous la direction de son chef qui assurera lui-même la conduite d'un long traitement. Il en résultera pour lui une certaine fréquentation du malade européen, il saura comment se comporter avec lui, le cas échéant, il acquerra enfin une manière de faire, une habitude professionnelle qui pourront réellement augmenter sa valeur générale. Ces considérations sont d'autant plus sérieuses qu'elles s'appliquent au meilleur élève de l'École, dont la science est très réelle et telle qu'il ferait excellente figure dans une des universités métropolitaines. À celui-là sont réservés pour l'avenir, les postes les plus

délicats qui peuvent être affectés à d'anciens élèves de l'École. Il sera souvent seul à assurer le service médical d'une région sous la surveillance éloignée d'un médecin européen qui ne pourra le contrôler qu'à d'assez longs intervalles. Il lui arrivera d'être en rapport avec les représentants de l'autorité, d'être consulté sur l'opportunité des mesures sanitaires locales, d'être appelé par des malades européens pressés d'avoir, un avis ; il profitera alors de la situation particulière qu'il avait à l'École et le bénéfice de son passage à la clinique européenne ne sera pas entièrement perdu.

Hôpital chinois



Hôpital chinois

Comme toutes les villes d'Extrême-Orient, la ville de Hanoï compte dans sa population un fort contingent chinois. Tout un quartier de la ville annamite est occupé par des commerçants de cette nationalité et de très importantes maisons d'alimentation leur appartiennent. Le Chinois n'aime pas la promiscuité avec les Annamites ; un groupe de riches commerçants chinois a donc pris l'initiative de fonder à Hanoï un hôpital réservé à leurs compatriotes. Pour son installation et son fonctionnement, y compris le service médical technique, ils se sont adressés au directeur de l'École de médecine qui leur a donné toutes les indications nécessaires et a surveillé lui-même leurs travaux d'aménagement.

Le nouvel établissement a ouvert ses portes au début de cette année ; son aspect extérieur est des plus curieux, le bâtiment d'entrée étant une ancienne pagode bouddhiste. Il peut loger une soixantaine de malades dans de petites salles de deux à trois lits et possède en outre des salles d'isolement, d'hydrothérapie, une salle d'opérations et une pharmacie. À l'entrée, sont installés, cabinet du médecin et salle d'attente, pour les consultations gratuites qui, chaque jour, sont données aux malades chinois du dehors.

Le même groupe qui a fondé l'hôpital a créé également un lazaret, à Quang-Ba, village situé à 5 kilomètres de Hanoï. Cette formation permet d'isoler les Chinois atteints de maladies contagieuses et leur permet d'éviter la promiscuité annamite du lazaret de l'hôpital indigène.

Le service médical de ces deux établissements chinois est assuré par le directeur de l'École de médecine assisté du médecin secrétaire.

Une des causes de la réussite de l'hôpital chinois provient de ce que M. le docteur Cognacq, qui connaît bien la mentalité chinoise, eut bien soin de faire savoir que les malades auraient le droit absolu de se faire soigner par des médecins de leur nationalité s'ils avaient plus confiance en ceux-ci qu'en la science du Français, à la condition toutefois que les prescriptions hygiéniques soient observées dans l'établissement.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'hésitation, la réputation de l'hôpital chinois d'Hanoï, bien qu'il ne soit ouvert que depuis peu de temps, s'est si bien établie et répandue que des malades de l'intérieur s'y font transporter.

On ne sait pourquoi les Chinois qui, du premier coup, avaient adopté la vaccine, avaient montré une répugnance invincible devant les inoculations du sérum antipesteux. [328] Aujourd'hui, cette prévention commence à disparaître et ce fait est surtout dû à l'intervention des élèves de l'École de médecine pratiquant les injections.

Il est possible d'entrevoir d'ores et déjà le rôle important que jouera l'hôpital chinois dans l'enseignement médical. En effet, l'École de médecine compte en ce moment seize élèves de nationalité chinoise. Sa réputation s'est étendue peu à peu dans la Chine méridionale et s'étendra encore chaque année. Il est inutile d'insister sur les avantages qu'il peut y avoir pour l'influence française en Extrême-Orient, de former une élite de jeunes médecins qui, de retour dans leur pays d'origine, y apporteront un peu de notre esprit. Parlant couramment notre langue, instruits par des professeurs français, le bien qu'ils sauront faire plus tard autour d'eux sera notre œuvre pour une grande part.

Pour attirer sur les bancs de l'École de médecine cette clientèle particulière, il faut assurer dans la plus large mesure au jeune Chinois une existence à part ; il faut lui permettre de vivre avec ses compatriotes en évitant le plus possible le contact inévitable avec les Annamites. Les différences de race sont assez accusées pour expliquer ce particularisme. Il ne nous appartient pas ici de le juger, de lutter contre lui, mais seulement, après l'avoir constaté, d'en atténuer les séquelles. Dans la pratique, il est d'ailleurs facile de prendre des mesures suffisantes, les élèves chinois forment un groupe très fermé, travaillant ensemble dans une salle d'études spéciale, ont des dortoirs qui leur sont propres ; ils retrouvent leurs condisciples annamites aux heures de cours dans les amphithéâtres de l'École. Le stage hospitalier à l'hôpital indigène leur serait très certainement pénible et suffirait à provoquer certaines hésitations dans le recrutement des années suivantes. Dans ces conditions, l'hôpital chinois pourra rendre à l'École de médecine de très réels services ; il présentera sans aucun doute un champ d'observations suffisant pour qu'il y soit établi un enseignement clinique réservé aux étudiants chinois. Ainsi sera levé l'obstacle dont nous avons parlé.

L'admission des jeunes Chinois aux études médicales ne saurait être soumise à la production des diplômes exigés des candidats indigènes. Ils proviennent d'écoles françaises établies dans leur pays et doivent faire preuve d'une habitude de notre langue et de connaissances générales suffisantes. Leurs demandes d'admission sont remises aux consuls français de leurs territoires qui jugent, d'après l'avis de leurs professeurs et une enquête personnelle, s'il est possible, de leur donner une suite favorable. Chaque année, au moment opportun, le directeur de l'École de médecine envoie aux consuls en Chine des circulaires rappelant l'ouverture des cours et précisant les conditions qui doivent être exigées des candidats.

Les jeunes Chinois en cours d'études présentent une instruction générale suffisante, mais ont une certaine difficulté à se servir de notre langue. Cette difficulté est encore exagérée par une excessive timidité qui leur est particulière. D'ailleurs, l'enseignement

médical se complique encore pour eux de tous les termes scientifiques nés des lettres mortes, dont les textes sont hérisssés. Il a fallu pour eux modifier les programmes et établir une sorte d'année préparatoire portant ainsi la durée de leurs études à cinq ans. Pendant leur première année, ils suivent les cours d'anatomie qui leur sont expliqués dans des conférences quotidiennes par des élèves plus anciens. Le stage hospitalier est remplacé pour eux par des cours spéciaux de français et de sciences professés à une école normale de Hanoï. Dès leur deuxième année, ils abordent définitivement les études médicales et suivent alors le programme complet dans les mêmes conditions que leurs condisciples.



Groupe d'élèves chinois

Il est permis d'espérer de très bons résultats du recrutement chinois. Ces élèves sont studieux, très appliqués, ils fournissent un travail très soutenu et méthodique. Leurs progrès sont lents par suite de la difficulté qu'ils éprouvent à lire les textes, mais ils comprennent et s'assimilent très complètement.

Examen de sortie

L'examen de sortie de l'École est constitué par deux épreuves, une épreuve théorique éliminatoire et une épreuve orale et clinique.

Il fut passé pour la première fois à la fin de l'année scolaire 1906-1907 ; huit candidats se présentèrent à cet examen de sortie, l'un d'eux fut éliminé aux épreuves théoriques, un second fut refusé aux épreuves pratiques. L'examen se termina par la nomination de cinq médecins indigènes ; les deux candidats malheureux étant autorisés à redoubler leur quatrième année et à se présenter de nouveau l'année suivante.

De façon générale les résultats étaient assez bons, c'est ainsi que l'élève classé le premier avait une moyenne de notes de 15,7 points, alors que le cinquième ou dernier présentait encore une moyenne honorable de 12,7 points. Le maximum était vingt points.

Il est à prévoir que la sortie de la prochaine promotion sera beaucoup plus brillante, la quatrième année actuelle comprenant un noyau de très bons sujets.

Dans les diverses années d'études, l'École compte d'ailleurs quelques élèves particulièrement doués dont elle est en droit d'attendre un excellent service.

Elle se propose de demander dans certains cas à la colonie les crédits nécessaires pour envoyer en France, acquérir le diplôme de doctorat, ceux de ses élèves qui se sont fait remarquer par leur aptitude. Il serait regret- [329] table qu'un jeune homme bien doué, travailleur, capable et désireux d'obtenir le titre vrai de médecin, ne puisse y parvenir. À tous les points de vue, l'envoi dans la métropole de quelques très bons élèves sera profitable à la colonie ; ce sera faire œuvre de bonne politique, et les docteurs annamites, de retour dans leur pays, nous rendront d'inappréciables services.

Médecins indigènes

Quand ils ont subi avec succès les examens de sortie, les élèves de l'École de médecine reçoivent un diplôme qui leur permet d'exercer leur art conformément à la législation en vigueur en Indo-Chine. Ils sont nommés médecins indigènes de troisième classe, par arrêté du gouverneur général, sur la proposition du directeur de l'École et désignés, selon les besoins, pour un établissement sanitaire de la colonie. Ils peuvent obtenir dans la suite les grades de médecins indigènes de 2^e et 1^{re} classe. Leur avancement est conféré par arrêté du gouverneur général, sur la proposition du directeur de l'École et sur l'avis conforme du directeur général de la Santé ; il a lieu au choix et ne peut être accordé qu'après un stage minimum de trois années de service dans chaque grade.

Le directeur de l'École tient les dossiers individuels des médecins indigènes, conserve les notes qui leur sont données annuellement par les médecins européens, sous la direction desquels ils sont placés et par les administrateurs chefs de provinces. Il centralise tous les documents qui peuvent servir à l'appréciation de leur service.

La solde annuelle des médecins indigènes est prévue ainsi qu'il suit :

Médecins indigènes de 3 ^e classe	1.100 piastres
Médecins indigènes de 2 ^e classe	1.300 piastres
Médecins indigènes de 1 ^{re} classe	1.500 piastres

Elle est donc relativement élevée pour un fonctionnaire annamite, et constitue pour son titulaire une très enviable situation. Cet avantage est appelé à créer une vive émulation parmi les jeunes gens indigènes instruits et leur donnera après leur nomination une autorité certaine auprès de leurs congénères.

Comme il est écrit plus haut, les premiers médecins indigènes sont en service depuis six mois environ. Cet espace de temps est trop court encore pour permettre de juger des résultats réels ; cependant, il se dessine déjà un mouvement très favorable à l'égard de ces nouveaux fonctionnaires. Leurs premiers pas ont été accompagnés par la sympathie et les encouragements de tous. Européens et Annamites sont unanimes à attendre d'eux dans l'avenir de très bons services. La presse locale s'est préoccupée de ces premiers résultats et une note très élogieuse pour l'un des médecins indigènes a paru dans un des plus importants journaux du Tonkin. Il s'agit du titulaire du poste de Phu-Ly où se trouve un hôpital indigène important, sous la direction immédiate du médecin indigène et le contrôle d'un médecin européen. Nous reproduisons cette note ci-dessous :

« La première promotion de nos médecins indigènes fait ses débuts depuis quelques mois. Si nous en jugeons par les heureux résultats déjà obtenus, cette innovation est appelée à rendre les plus grands services parmi nos protégés. M. Quy, qui a été affecté à notre centre, a su déjà s'attirer, par sa compétence remarquable, par son intelligente activité, et aussi par sa politesse de bon ton, de nombreuses sympathies. Chargé de la direction de notre hôpital indigène, pour lequel le chef de la province et la Résidence supérieure se montrent très généreux, le nouveau médecin a eu à cœur de faire de cet embryon d'établissement hospitalier, un lieu confortable où les indigènes recevront des soins éclairés. Faut-il ajouter qu'à l'occasion, quelques-uns des nôtres ne craignent pas de s'adresser à lui et reconnaissent en lui, avec une science médicale indéniable, une grande dextérité de main et, ce qui ne gâte rien, des manières agréables. »

D'autre part, Quy adressait à cette époque un rapport au directeur de l'École pour lui rendre compte de ses premiers travaux et de leurs résultats. Il venait d'accompagner le médecin vaccinateur de sa région dans une de ses tournées au cours de laquelle ils avaient pratiqué 20.000 vaccinations. Il disait tout le succès de ses consultations gratuites aux indigènes dont le nombre passait en peu de temps de quelques-uns à 966. Il envoyait enfin le texte de deux conférences faites aux Annamites, l'une sur la prophylaxie du paludisme, l'autre sur l'eau de consommation et signalait avec une fierté justifiée que son auditoire, de plus en plus nombreux, l'écoutait avec beaucoup d'attention.

Rôle du médecin indigène

Les médecins indigènes prendront certainement dans ce pays une importance grandissante. Les populations annamites comprennent vite l'intérêt des nouveautés que le Gouvernement crée pour leur bien-être et leur développement. Il suffit, pour s'en rendre compte, de rappeler le souvenir des premières tournées médicales de vaccination. Le médecin européen faisait le vide sur son passage, les villages devenaient déserts et les indigènes terrifiés fuyaient devant lui. Peu à peu et grâce au dévouement inlassable des médecins coloniaux, la confiance est apparue, timidement d'abord, et aujourd'hui, le vaccinateur est accueilli partout avec joie. Le médecin indigène n'aura pas à subir cette première période de défiance. Il peut, dès maintenant, s'efforcer de soustraire ses congénères à l'influence des sorciers annamites et chinois. Il a pour mission de faire connaître et d'imposer les règles de l'hygiène dont les Annamites se soucient bien peu aujourd'hui. Son champ d'action est considérable : le paludisme, le choléra, la peste, pour ne citer que ces affections, sont un danger permanent en Indo-Chine. Le médecin indigène devra convaincre la population qu'elle peut se défendre, et lui fournira des armes [330] pour la lutte. Dans un ordre plus général, le nouveau corps est appelé aux premiers rangs de nos moyens d'action sur ce pays ; n'est-il pas un exemple topique de cette politique d'association qui caractérise aujourd'hui notre œuvre colonisatrice ? Les médecins indigènes constitueront un groupe avancé, adapté à notre éducation scientifique, rompu à nos idées ; ils seront naturellement à la tête des jeunes générations acquises à notre influence. Ils seront, par le fait même de leur service, en rapport constant avec nous ; c'est auprès de leurs chefs européens qu'ils viendront chercher l'appui moral que seuls ils sont à même de leur prêter ; ils se tiendront au courant de nos travaux, de nos découvertes. D'autre part, leur profession les conduira dans tous les milieux annamites, soit qu'ils donnent leurs soins à d'influentes mandarins, soit qu'ils fassent une tournée de conférences pratiques dans les villages de leur zone d'action. Ils pénétreront partout, et le bien qu'ils sauront faire autour d'eux sera en grande partie l'œuvre de leurs éducateurs ; nous ne saurions imaginer de meilleurs, ni de plus actifs propagateurs, dans ce pays, de l'Idée française.

Sur cette même question du rôle du médecin indigène, M. le docteur Clavel, directeur général du Service de Santé de l'Indo-Chine, s'exprimait ainsi en Conseil supérieur :

« Si le médecin européen représente la tête qui dirige et contrôle, le médecin indigène est l'instrument qui agit sur les populations, fait accepter à ses compatriotes nos méthodes thérapeutiques et mène auprès d'eux la propagande d'hygiène sans laquelle tous nos efforts seraient stériles.

Poursuivre un programme d'assistance dans d'autres conditions, ce serait imposer à la colonie un fardeau écrasant, sans compensation et sans résultats. Il suffit d'avoir vécu quelque temps au milieu de la population annamite pour sentir combien, par sa psychologie spéciale, par ses traditions, par ses mœurs, elle est éloignée de nous, attachée à son passé, à ses habitudes, à sa manière de vivre. Elle tient à ses médecins comme à ses mandarins ; d'une souplesse extrême, elle accepte sans résistance nos conseils et nos médicaments, mais l'empiriste annamite ou chinois reste dans la coulisse, et c'est lui qui est écouté. Malgré son zèle et son dévouement, le médecin européen, ignorant le plus souvent la langue et les coutumes du pays, ne peut faire face à cette concurrence latente, d'autant plus dangereuse qu'elle ne paraît pas et qu'il ne peut que la soupçonner.

Pour combattre cet état d'esprit, nous devons, par nos auxiliaires indigènes, entreprendre partout la lutte contre la maladie, et surtout les préjugés. Dans tous les villages, dans toutes les cases, auprès de tous les individus, cette campagne doit être poursuivie ; le succès est à cette condition, et c'est par l'intervention incessante du médecin indigène, guidé par le médecin européen, que nous arriverons à des résultats et que nous obtiendrons la race nombreuse et forte, destinée à assurer la prospérité et l'avenir de l'Indo-Chine. »

Section des élèves militaires



Groupe des élèves militaires

Avant de terminer cette étude de l'École proprement dite, il convient de signaler la création toute récente d'une section spéciale recrutée parmi les enfants de troupe et les élèves caporaux des troupes indigènes et destinée à fournir des médecins auxiliaires militaires.

Cette création a été décidée après un échange de vues entre le commandant supérieur et les autorités médicales et fixée par l'arrêté du gouverneur général, en date du 4 mai 1907. Aux termes de cet arrêté peuvent être admis à l'École de médecine, les élèves caporaux et les enfants de troupe indigènes, âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus, ayant satisfait à un examen d'entrée. Le nombre des élèves à admettre chaque année est fixé à dix. Ils sont nourris et logés par les soins de l'École, continuant à être habillés et entretenus par l'autorité militaire, et sont très fiers de porter un uniforme dont le velours rouge et les caducées d'or proclament la qualité de leurs études.

À l'École, ils sont complètement assimilés à leurs camarades civils, ils suivent avec eux les cours et figurent au même classement. Cependant, ils font leur stage hospitalier à l'hôpital militaire de Hanoï, où ils sont attachés à un service de tirailleurs indigènes malades, sous la direction technique d'un médecin major de 1^{re} classe des troupes coloniales.

Ces jeunes gens habitués à la discipline militaire se distinguent à l'École, par une conduite irréprochable et une excellente tenue. Quelques-uns d'entre eux sont de très bons élèves et il semble qu'il se soit établi une sorte d'émulation entre les deux éléments, civil et militaire. Les premiers classements ont donné l'avantage au premier, avantage qui semble définitivement acquis pour l'année scolaire entière.

Les élèves de cette section peuvent, au cours de leur quatrième année, se trouver détachés au service médical d'un corps de troupe de leur race ou dans une salle indigène d'un hôpital militaire. Ils y accomplissent un stage précédent l'examen de sortie de l'École. Comme ils deviendront de véritables médecins militaires, ils reçoivent pendant le cours de leurs études, un enseignement complémentaire concernant l'hygiène et la pathologie spéciales du soldat. Ils assistent, en outre, à des démonstrations théoriques et pratiques sur le rôle des infirmiers et des médecins en temps de paix et en temps de guerre.

À leur sortie de l'École, nommés médecins auxiliaires indigènes, ils sont assimilés au grade d'adjudants et peuvent plus tard être promus sous-lieutenants et lieutenants indigènes. Ils seront appelés à veiller à l'exécution des mesures d'hygiène prescrites par le médecin militaire européen et à le suppléer dans tous les cas urgents et en attendant sa venue. Ils rendront de très importants services en accompagnant les détachements en marche dont l'importance ne peut exiger la présence d'un médecin européen ; enfin, leur présence sera particulièrement précieuse dans les petits postes isolés et loin de tout secours médical ainsi que dans les troupes indigènes au cours d'épidémies et en temps de mobilisation.

École vétérinaire indigène



L'infirmerie vétérinaire

Cette école fait corps avec l'École de médecine dont elle n'est en réalité qu'une section. Mais s'ils vivent avec leurs camarades de la section de médecine, les élèves vétérinaires occupent des dortoirs particuliers et forment un groupe spécial par le fait de leurs études et de l'emploi de leur temps. Ils sont soumis à la discipline, aux règlements généraux de l'École.

La création d'un corps de vétérinaires était devenue une nécessité urgente dans ce pays où l'agriculture et l'élevage doivent constituer une des principales richesses. L'Annamite voit trop souvent ses troupeaux décimés par la maladie, sans pouvoir appliquer les mesures d'hygiène et de prophylaxie qu'il ignore. Le personnel européen ne peut être assez nombreux pour surveiller l'élevage pratiqué sur une trop vaste étendue : les vétérinaires viendront lui prêter un concours efficace. Ils se trouveront en rapport plus immédiat avec les Annamites, sauront leur enseigner les plus élémentaires principes dont ils [331] n'ont pas conscience aujourd'hui. Ils contribueront ainsi à assurer la prospérité de l'élevage dans ce pays, en protégeant la santé des animaux si souvent menacée par les épizooties.

Les jeunes candidats à l'École vétérinaire sont soumis aux mêmes conditions d'admission que leurs condisciples de la section médicale. La durée des études est de trois années. Les cours sont professés par des vétérinaires civils et militaires et comprennent un programme aujourd'hui fort complet.

L'enseignement pratique occupe une large place dans les études. Les élèves assistent, plusieurs fois par semaine, à l'inspection des viandes de boucherie qu'un de leurs professeurs fait aux abattoirs de la ville. Ils suivent aussi la visite quotidienne des animaux en traitement à l'infirmerie vétérinaire. Cette infirmerie, créée depuis peu, a été installée avec le plus grand soin, d'après les plans du directeur de l'École de médecine. Elle est construite sur un très vaste emplacement dans un des faubourgs de Hanoï, et comprend plusieurs bâtiments où sont disposés des écuries et des chenils modèles. Les animaux malades appartenant à des particuliers y sont hospitalisés et y reçoivent les soins nécessaires. Une visite est passée chaque matin par un vétérinaire ; tous les élèves doivent y assister et tout cas intéressant fait l'objet d'une démonstration clinique particulière. Un grand bâtiment central est spécialement affecté aux études ; il est occupé par des salles de cours, une bibliothèque, une salle de dissection et les élèves y passent leurs journées, rentrant à l'École de médecine proprement dite pour prendre leur repas et se reposer. À cette infirmerie est annexée la jumenterie de la colonie occupant de belles écuries et des vastes paddocks. Autour, de vastes terrains servent à la culture des plantes fourragères. Ce voisinage permet aux jeunes vétérinaires d'étudier

l'importante question de l'amélioration de la race chevaline de ce pays ; ils apprennent à aimer, élever le cheval et enfin à se rendre compte par les cultures entreprises de la façon pratique et économique d'assurer l'alimentation des animaux et de diriger une exploitation agricole. Les élèves de troisième année sont appelés, en outre, à accompagner à tour de rôle le vétérinaire inspecteur des épizooties au cours de ses inspections ; ils font ainsi un excellent apprentissage de leur rôle dans l'avenir.

L'École comprend actuellement 22 élèves ainsi répartis :

1^{re} année 7
2^e année 7
3^e année 8

Le premier examen définitif de sortie aura lieu à l'issue de cette année scolaire 1907-1908. Les candidats qui l'auront subi avec succès seront nommés vétérinaires indigènes de 3^e classe, et après un stage minimum de trois ans dans chaque grade, pourront obtenir successivement les grades de 2 et 1^{re} classes.

L'avancement et la surveillance des vétérinaires indigènes restent confiés au directeur de l'École de médecine, qui fait à leur sujet, aux chefs d'administration locale dont ils relèvent, les propositions qu'il juge nécessaire.

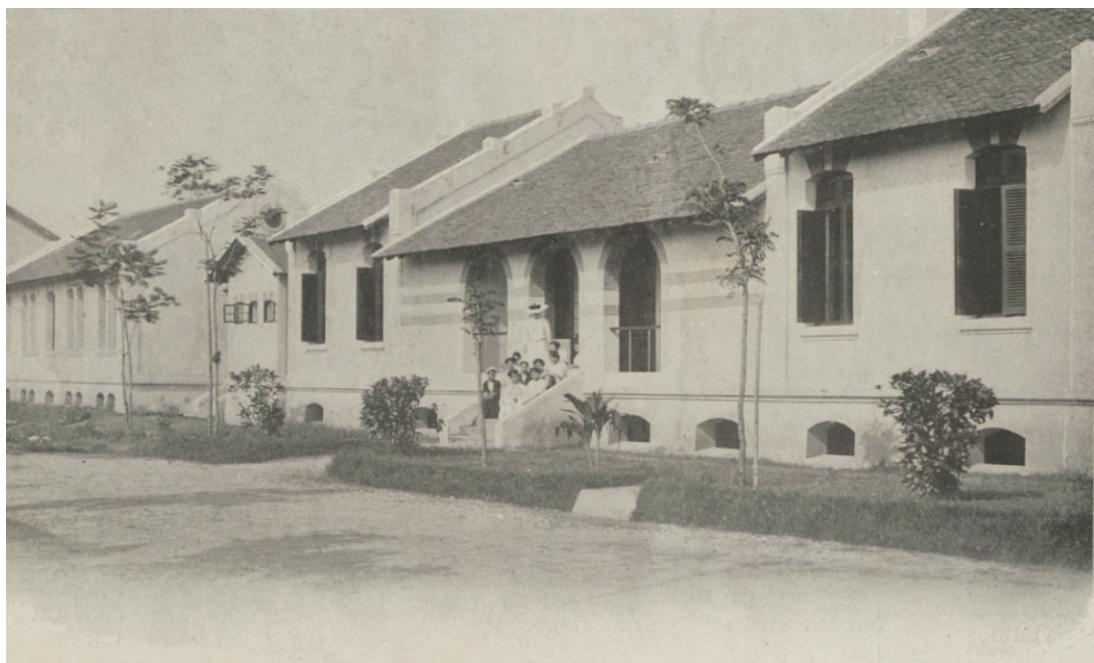


Groupe d'élèves. — Section vétérinaire



Démonstrations pratiques de maréchalerie. 2 . cours de pathologie vétérinaire. — 3. infirmerie vétérinaire. pansement des animaux en traitement.

École de sages-femmes indigènes



Bâtiment de la maternité de l'hôpital indigène.

La création d'une école de sages-femmes date de 1904, et fut inspirée par la nécessité de donner aux Annamites des habitudes nouvelles et plus rationnelles dans l'art de soigner les femmes et les enfants. Comme chez tous les peuples ignorants, les pratiques employées pour l'accouchement et l'alimentation des nouveau-nés entraînent chaque année la disparition de trop nombreuses existences. Les matrones indigènes inspirent une aveugle confiance à la population malgré le nombre considérable de leurs victimes. Il faut compter par milliers les décès dus à l'ignorance et aux procédés détestables dont l'unique mérite et la seule excuse doivent être trouvés dans leur antique origine. Il apparaissait comme un devoir humanitaire de sauver de la mort tant de mères et d'enfants. Les hôpitaux avec leurs maternités paraient au plus pressé. La création d'un corps de sages-femmes prévoyait pour l'avenir une action plus large et plus directe sur la population annamite.

Une École de sages-femmes fut donc fondée en 1904, et placée sous l'autorité du directeur de l'École de médecine. Elle constitue une annexe de l'École au même titre que la section des vétérinaires, mais les élèves sont logées à la maternité de l'hôpital indigène.

La maternité est assez bien installée ; sa construction récente exige cependant un complément d'aménagement pour fonctionner dans de très bonnes conditions. Elle se compose de deux pavillons situés sur le même alignement et réunis entre eux par une galerie couverte. Chacun d'eux comprend une grande salle entourée de quatre pièces plus petites, l'un est destiné aux femmes enceintes, l'autre aux accouchées. Les chambres servent de salles de travail, d'isolement, de garde, cabinet de médecin, etc.

La direction effective de ce service spécial est confiée à un médecin qui est, en outre, chargé de l'enseignement des élèves sages-femmes et des étudiants en médecine détachés à la maternité. Au début de chaque année, il soumet au directeur de l'École de médecine le programme des études de ces jeunes femmes. Il règle leur emploi du temps, les diverses conditions de leur stage obstétrical, les interroge, s'enquiert de leurs

progrès. Il est secondé dans son œuvre par une sage-femme européenne, spécialement attachée à la maternité. Cette sage-femme fait elle-même des cours, et assure la bonne marche du service. À la tête des infirmières indigènes se trouvent deux sages-femmes annamites diplômées.

[332] Pour être admises à l'École, les femmes indigènes doivent être âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus, justifier de leur identité et de leur moralité, et faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française. Ce mode de recrutement est donc très large et il ne pourrait en être autrement dans ce pays, où les établissements scolaires destinés aux jeunes filles sont récents. Il ne pouvait être question d'exiger dès le début des connaissances générales sérieuses, alors que nul moyen n'était encore donné de les acquérir. Il n'en sera bientôt plus ainsi, et l'instruction primaire se répandant de plus en plus, les conditions d'entrée à l'école deviendront plus difficiles. Aujourd'hui, d'ailleurs, le recrutement procède d'une sélection des plus sévères dans le choix des élèves dont le nombre reste très limité, une dizaine environ. La durée des études a été fixée à deux ans.

Les élèves sont boursières et, en cette qualité, reçoivent une indemnité mensuelle de huit à dix piastres selon qu'elles sont en première ou en deuxième année. Le régime de l'internat leur est imposé, cependant quelques-unes, dont la famille réside à Hanoï, peuvent être externes. Notons que les matrones indigènes, dont on veut hâter la disparition, ont la possibilité de se faire inscrire et de suivre les cours.

L'enseignement théorique des élèves porte sur l'anatomie et la physiologie des organes génitaux, la pratique de l'accouchement normal, l'hygiène spéciale de la femme et de l'enfant. Il est accompagné de quelques leçons sur la pathologie élémentaire des suites de couches, et d'une étude de la vaccine et des procédés de vaccination.

Pendant les deux années de présence, les élèves sont astreintes à un stage journalier dans les salles de la maternité. Elles pratiquent elles-mêmes et à tour de rôle les accouchements normaux, sous la surveillance de la sage-femme européenne ; elles s'occupent des accouchées quand aucune complication n'est venue exiger des précautions particulières ; enfin, elles dirigent l'alimentation des nouveau-nés. Bien entendu, elles assistent régulièrement aux visites du médecin et de la sage-femme. Les élèves de deuxième année assurent, en outre, un service de garde suivant un tour fixé par le médecin-chef.

La maternité, par le nombre de ses hospitalisations, offre un champ d'études assez vaste pour le petit nombre de ses élèves. Son importance grandira très rapidement ; les dernières statistiques indiquent, en effet, une progression considérable du nombre des accouchements pratiqués. Les relevés de 1907 ont donné les résultats suivants :

Entrées à la maternité	478
Accouchements à terme	408
Accouchements avant terme	6

Un certain nombre d'interventions ont été signalées :

Versions par manœuvres internes	6
Opérations	1
Applications du forceps	20

L'enseignement des élèves sages-femmes présente de très réelles difficultés dont les plus évidentes proviennent de leur connaissance imparfaite de la langue française. Il faut toute la patience, tout le dévouement de leur professeur pour surmonter cet obstacle. Ce n'est qu'au prix d'un effort très soutenu qu'il arrive à bien faire comprendre à son auditoire les leçons dont il a la charge.

À la fin des études, les élèves subissent un examen de sortie : quand elles y ont satisfait, elles reçoivent un diplôme et sont nommées sages-femmes de 3^e classe. Elles sont alors envoyées dans les hôpitaux de la colonie et peuvent, après un stage de trois ans au moins dans chaque grade, obtenir le titre de sages-femmes de 2^e et 1^{re} classes.



Groupe d'élèves sages-femmes.

Le directeur de l'École de médecine centralise les notes, établit les dossiers, et propose l'avancement.

Les premières sages-femmes indigènes, au nombre de quatre, ont été nommées à la fin de l'année scolaire 1906-1907 ; elles ont été affectées dans les hôpitaux où leur présence était le plus nécessaire. Deux d'entre elles sont à l'hôpital indigène de Hanoï, une est en service à l'hôpital militaire de cette même ville ³, la quatrième a été envoyée à l'hôpital de Hué en Annam.

³ Dans les hôpitaux militaires coloniaux, sont soignés les soldats, les officiers et leurs familles et tous les fonctionnaires assimilés ainsi que leur famille.

Il serait prématué de juger dès maintenant les résultats obtenus par le corps de sages-femmes. L'avenir seul nous renseignera. Il est néanmoins permis d'en attendre de très bons services. En effet, au cours de leurs études, quelques élèves ont été envoyées dans des postes éloignés où des parturientes européennes manquaient de soins nécessaires. Leur intervention a été très appréciée et leur a attiré de chaudes félicitations.

Mais outre ces cas isolés où la sage-femme indigène pourra se montrer d'une grande utilité, son rôle doit être plus vaste et plus fertile. Il lui appartient de lutter contre l'influence malheureuse des matrones, de montrer à la population la valeur de nos procédés, et de les faire pénétrer peu à peu dans la pratique courante. C'est surtout en ce qui concerne l'hygiène des premiers âges que leur action pourra être la plus efficace.

Elles enseigneront aux mères l'art de nourrir leurs enfants, le moyen d'éviter les accidents oculaires parfois si terribles. Elles leur apprendront à laver, sonner, habiller leurs bébés, à les préserver des contagions si menaçantes dans l'encombrement des demeures annamites.

Leur tâche sera lourde : elles devront lutter contre des habitudes, mauvaises sans doute, mais anciennes et solidement établies. Il est certain qu'elle sauront triompher des difficultés.



Laotienne

Conclusion



Élève de quatrième année dans sa chambre particulière.
Cet élève est aujourd'hui médecin indigène.

Nous ne pouvons mieux faire pour terminer cet article que de citer le passage suivant du rapport sur le fonctionnement de l'École de médecine de l'Indo-Chine, lu par M. le docteur Clavel au Conseil supérieur .

« .le suis heureux d'avoir été chargé de vous présenter le rapport sur le fonctionnement de l'École de médecine, et c'est avec une véritable satisfaction que je viens vous exposer les résultats obtenus pendant l'année, les progrès considérables qui ont été réalisés dans le premier établissement scientifique de notre Colonie.

En moins d'un an, l'École de médecine a été transformée ; l'infatigable activité de son directeur a fait sentir ses effets aussi bien dans l'orientation donnée à l'enseignement que dans l'organisation matérielle de l'École et dans la mise en état de l'outillage scientifique dont elle avait besoin pour suivre son développement normal. Aujourd'hui, dotée de laboratoires, munie d'un personnel enseignant de premier ordre, elle peut rivaliser avec les écoles similaires des pays voisins et elle répondra, j'en suis certain, à toutes les espérances qui ont été fondées sur elle. »

(*Le Journal des débats*, 6 janvier 1909)

Nous avons en Indo-Chine, à Hanoï, une école de médecine des plus prospères, au point de vue des résultats acquis. Elle compte, en effet, à l'heure présente, environ quatre-vingt dix élèves, tant médecins que vétérinaires et sages-femmes. Cinq de ses élèves exercent déjà. L'un d'eux, qui est à Phuly, tient non seulement de façon remarquable l'hôpital indigène de ce poste, mais inspire une telle confiance que les Européens n'hésitent pas à utiliser ses services. Cinq autres élèves vont quitter l'école cette année et promettent de devenir d'utiles auxiliaires. C'est la Cochinchine qui, jusqu'ici, et cela se conçoit, puisque notre domination y est assise depuis longtemps, fournit à l'école son gros contingent d'étudiants : huit sur dix environ.

Une conférence d'un médecin annamite à Saïgon
(*Le Temps*, 4 novembre 1909)

Un jeune médecin annamite, M. Nguyen Van Thinh, ayant récemment terminé ses études à l'école de médecine créée il y a quelques années déjà à Hanoï, et devenu médecin à l'hôpital de Cholon, a entamé devant ses compatriotes une série de conférences très suivies. Le *Courrier saïgonnais* dit à ce sujet :

Un certain nombre de nos médecins européens et de nos administrateurs, sans compter une clientèle indigène promptement acquise, ont pu juger, à l'épreuve, les jeunes praticiens que la « faculté » spéciale d'Hanoï a su préparer, en dépit des appréhensions et des critiques, souvent amères, exprimées ou publiées contre l'inopportunité de son enseignement et l'erreur de sa fondation. Les résultats ont été jusqu'à présent démonstratifs : les médecins annamites sortis de l'école d'Hanoï ont donné raison, par leurs qualités et leur valeur professionnelles, aux initiatives françaises qui avaient eu le plus d'espoir dans l'utilité d'une institution semblable sur place.

M. Nguyen Van Thinh avait pris pour sujet de sa récente conférence la lèpre. Il a parlé, dit le *Courrier saïgonnais* avec une précision scientifique parfaite et toute la simplicité de vulgarisation nécessaire.

(*Les Annales coloniales*, 2 décembre 1909, p. 6)

Un arrêté du gouverneur général de l'Indochine, approuvé par le ministre des colonies, organise l'École de médecine de Hanoï.

Cette école, placée sous l'autorité du résident supérieur au Tonkin, a pour mission de former :

1° des médecins indigènes appelés, sous la direction des médecins français, à assurer l'assistance médicale indigène et à coopérer à l'exécution des mesures sanitaires dans toute l'Indochine ;

2° des sages-femmes indigènes.

1910 : création de la Société médico-chirurgicale de l'Indochine. Adhérents : tous les médecins civils et militaires, français ou annamites, faisant acte de candidature.

RAPPORT VIOLETTE
(JORF-Documents parlementaires, 29 mars 1911)

5. — Le budget local du Tonkin et les budgets provinciaux.

.....
L'école de médecine d'Hanoï serait susceptible de rendre de grands services. Elle a été créée en 1902. Le directeur touche 25.000 fr., logé et éclairé, et comme il n'a pas un gros travail, il est assisté d'un secrétaire et d'un économie. L'effectif est de moins de 30 élèves destiné, d'ailleurs, à s'abaisser au-dessous de 20, car on restreint systématiquement le nombre de ses élèves. M. Picquié, pour développer notre influence en Chine, l'avait ouverte aux Chinois, c'était bien, mais M. Klobukowski ⁴ a aussitôt supprimé tout cela. Les professeurs sont deux médecins civils et 12 chargés de cours du corps de santé de l'armée coloniale. Ces derniers se partagent à titre d'indemnité un crédit de 19.200 fr. Quant aux deux professeurs, ils ont une heure de cours ; sans préjudice naturellement des allocations qui leur sont attribuées sur d'autres chapitres du budget, ils touchent chacun un traitement de 15.000 fr. par an. Et dire que pour faire des économies, on rêve de supprimer les médecins militaires par des médecins civils. Le budget s'en apercevrait.

Il y a même en réalité un troisième professeur civil non prévu à l'arrêté organique. Dès son arrivée dans la colonie, ce médecin avait été nommé maire résident d'Haïphong, et, comme dit le contrôle, « il a, par son incapacité, épuisé la patience d'une administration dont on connaît pourtant la longanimité ». Pour s'en débarrasser on l'a investi depuis cet échec du titre de professeur de l'école et de conservateur du musée. À l'école, il ne fait pas une minute de cours par semaine ; au musée, il y a ce qu'il y a dans tous nos musées d'histoire naturelle de province, et pour ces doubles fonctions si absorbantes, il touche tranquillement 17.750 fr. par an.

Il paraît cependant que, cette année, on a réduit le traitement du directeur, mais on s'est bien gardé de toucher au traitement des professeurs, même de celui qui n'a rien à faire.

L'école de médecine, depuis sa fondation, a eu l'honneur, sous divers prétextes aussi plausibles les uns que les autres, de voir le budget passer de 52.000 piastres à 90.000. Cette école a déjà formé 17 médecins et le service de l'inspection a calculé qu'ils avaient coûté chacun 33.000 fr. à la colonie.

L'hôpital indigène rend des services sérieux. Mais, comme il convient, pas l'ombre d'une comptabilité. Le résident supérieur a répondu sur une question qu'on lui posait que « la comptabilité matière n'existe en effet qu'embryonnaire mais une telle comptabilité n'offrirait pas des avantages susceptibles de compenser les inconvénients qui résulteraient du recrutement et du paiement du personnel nouveau qui en serait chargé ». Quel heureux et trop rare souci d'économies, mais comme l'on peut s'en douter ce n'est qu'un prétexte, car ce personnel que le résident ne veut pas créer, il existe. Il est même doté de larges suppléments de traitement, ce qui est tout naturel puisqu'il ne fait rien. Particularité à ne pas oublier : au moment même où le résident faisait cette réponse, on créait un nouveau poste de magasinier, mais on se gardait bien de créer pour cela une comptabilité et le coulage atteint des proportions dignes des habitudes de la colonie.

⁴ Antony Wladislas Klobukowski (1855-1934) : nommé gouverneur général en septembre 1908, il rentre en France en janvier 1910. Picquié assure l'intérim jusqu'au retour de Klobukowski en mai. Second retour en France en mars 1911. Luce intérimaire jusqu'à la nomination, en novembre 1911, d'Albert Sarraut comme gouverneur général en titre.

En 1909, par un de ces bons mouvements si rares qu'ils en deviennent inexplicables, un arrêté du 5 août avait réuni l'hôpital et l'école sous une direction technique unique : c'était une économie appréciable. Aussi, rassurez-vous, l'arrêté n'a pas été mis à exécution et l'inspection conclut avec mélancolie : « On s'étonnerait que cette disposition n'ait pas reçu son application immédiate, si l'autorité locale elle-même n'avait pas attribué ce retard à des considérations de personne dont on fait généralement beaucoup trop de cas en Indo-Chine. » Se trouvera-t-il enfin un ministre des colonies pour donner l'ordre sans réplique de faire cette réorganisation et de rétablir ce scandaleux budget à des proportions légitimes et raisonnables ?

RAPPORT AU CONSEIL DE GOUVERNEMENT (1917)
IX. — ÉCOLE DE MÉDECINE DE L'INDOCHINE

[89] La réorganisation du 29 décembre 1913 a fourni à l'École de médecine les moyens de rendre à la colonie les services que l'on pouvait espérer d'une institution dont les anciens élèves avaient donné pleine satisfaction tant par la compréhension de leur rôle auprès des malades que par leur science médicale et leur loyalisme. Actuellement, quinze médecins auxiliaires sont en service en France sur leur demande et nombreux sont encore ceux qui voudraient partir mais que les nécessités du service retiennent en Indochine.

Au mois d'octobre prochain, le nombre des élèves présents à l'École de médecine sera de cent vingt et, l'année prochaine, il faudra établir un concours d'entrée car, déjà cette année, seuls les élèves qui avaient obtenu une mention au diplôme de fin d'études complémentaires ont été admis comme boursiers.

Une section de pharmacie a été créée par l'arrêté du 20 juillet 1914. Cette année, pour la première fois, quatre pharmaciens auxiliaires ont été diplômés. En ce qui concerne les résultats obtenus, ils sont excellents de l'avis même des professeurs et des membres du jury d'examen. Ces jeunes gens seront aptes à rendre de très bons services, surtout lorsqu'ils auront quelque pratique officinale. Ils seront d'abord employés dans les différentes formations sanitaires de l'Assistance et, progressivement, ils seront appelés à remplacer les nombreux pharmaciens chinois qui, en vendant des produits étrangers au détriment de l'industrie française, empoisonnent, en outre, de nombreux enfants annamites grâce à leur ignorance des doses en médecine infantile.

En dehors de ces services, les pharmaciens auxiliaires pourraient être avantageusement utilisés, après quelque temps de stage, dans un laboratoire, comme aide-chimistes et même comme chimistes dans un certain nombre d'industries locales. Leur instruction est suffisamment développée pour permettre de les diriger dans tout ce qui touche aux industries chimiques.

La création de l'enseignement secondaire en Indochine et le décret du 30 juin 1914 ont permis déjà à un certain nombre d'Annamites d'obtenir le diplôme de bachelier. Deux d'entre eux ont demandé, cette année, leur admission à l'École de médecine. Il faudra donc, très prochainement, envisager avec le ministère de l'Instruction publique la question de la transformation de l'École de médecine de l'Indochine en école de plein exercice. De cette façon, les Européens et les Annamites possédant un baccalauréat et le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.) pourront faire à Hanoï leurs études complètes en vue de l'obtention du diplôme de doctorat en médecine. Les candidats iront [90] alors valider leurs examens et soutenir leur thèse en France à moins qu'un professeur de la Faculté de médecine de Paris ne vienne présider les examens à Hanoï.

* *

Certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Il a été institué dans les Facultés des Sciences par décret du 31 juillet 1893. Sont admis à suivre cet enseignement en France, les candidats pourvus d'un diplôme de bachelier et les candidats âgés de dix-sept ans au moins pourvus soit du diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire des jeunes filles, soit du brevet supérieur de l'enseignement primaire, soit du certificat d'études primaires supérieures. M. le gouverneur général Sarraut a décidé d'organiser cet enseignement à l'École de médecine à défaut de Faculté des Sciences et les cours commenceront dès le 1^{er} octobre de l'année courante. Comme pour le baccalauréat, les autorisations nécessaires de validation seront demandées au ministère de l'Instruction publique. Mais cet enseignement, bien que donné à l'École de médecine, sera un enseignement général et non pas un enseignement d'application. Il ne sera pas donné exclusivement en vue de l'étude de l'application des sciences physiques et naturelles aux diverses branches de l'art de guérir, mais bien dans le but d'initier les étudiants aux éléments de ces sciences. Les cours ne seront pas suivis seulement par un auditoire composé de futurs médecins, pharmaciens ou vétérinaires, mais aussi par les futurs élèves de l'École centrale (section d'électricité appliquée et de chimie industrielle) et par les élèves de l'École d'agriculture.

LÉGION D'HONNEUR
Colonies
(*Le Journal des débats*, 23 octobre 1920)

Officiers
[Adrien] Le Roy des Barres, professeur [à l'École de médecine de Hanoï] en Indochine ;

SAÏGON
Les discours prononcés au banquet de l'amicale des médecins auxiliaires
Discours de M. Tran-van-An
(*L'Écho annamite*, 2 septembre 1920)

Monsieur le gouverneur général [Maurice Long],
Mesdames,
Messieurs,

.....

Nous savons cependant que si vos préoccupations portent sur tous les domaines de l'activité indochinoise, elles ont trait plus particulièrement au développement de l'Assistance médicale et à la diffusion de l'Instruction publique.

.....

Chacun de nous sait, d'ailleurs qu'au lendemain de la conquête de la Cochinchine, l'un des premiers soucis de la France fut d'importer la vaccination antivariolique dans notre pays. Ce grand bienfait a sauvé nos compatriotes d'une grande mortalité. Il est apprécié actuellement à sa juste valeur.

Si, à l'heure actuelle, les œuvres d'assistance n'ont pas encore acquis leur plein épanouissement, il convient de reconnaître que de grands progrès ont été réalisés. Des

hôpitaux modèles, des cliniques, des maternités s'élèvent chaque jour un peu partout.
[...]

Le temps ne sera pas loin où la plus modeste délégation administrative de notre chère Cochinchine possédera sa clinique ainsi organisée. L'assistance médicale se substituera progressivement à la pratique traditionnelle de la médecine sino-annamite qui sème encore tant de méfaits parmi la population de nos campagnes et même parmi celle de nos villes.

Et puisque nous touchons au domaine de l'assistance, qu'il me soit permis, Monsieur le gouverneur général, d'évoquer les diverses étapes qu'a traversées notre École de médecine, la doyenne des écoles de la jeune université indochinoise. [...]

Elie a formé jusqu'à ce jour plus de 120 médecins auxiliaires, répartis dans les différentes parties de l'Union indochinoise.

La collaboration que nous apportons dans les œuvres d'assistance n'a pas été trop défavorablement appréciée. Tous, nous avons cherché à nous acquitter de notre devoir avec honneur et conscience, et travaillé dans la mesure de nos moyens pour être à la hauteur de la noble tâche qui nous est dévolue. Le nombre croissant des malades dans les hôpitaux et dans les consultations est une preuve que les Annamites apprécient de plus en plus les bienfaits de la médecine française, jadis ignorée.

Lorsque la guerre éclata en Europe, obligeant la France à tirer son épée pour défendre la liberté du monde, nous nous sommes tous offerts pour aller servir comme volontaires sur le sol violé de notre patrie d'adoption. Si tous nous n'avons pas vu notre désir se réaliser, c'est parce qu'il fallait rester ici pour assurer le service à la place de nos chefs, les médecins français, appelés en France par leurs obligations militaires.

L'œuvre de ceux d'entre nous qui ne pouvaient partir, n'était pas tout à fait vain. Nous avons contribué à assurer le service médical pendant ces longues années de guerre et les différentes provinces de la Cochinchine n'ont pas trop souffert. du manque des médecins européens à la tête de leur service.

Les autres, ceux qui sont partis, ont fait en silence leur devoir, et leur conduite pendant ces quatre années de guerre a été toute d'abnégation et de dévouement.

Citation à l'ordre de l'armée, croix de guerre, et, tout dernièrement, la haute élévation de notre camarade Nguyêt-xuân-Mai au grade de chevalier de la Légion d'honneur, soulignent brillamment les bons états de services de tous ces volontaires de la Grande Guerre.

L'un d'eux, Nguyêt-viet-Tat, est mort — on peut le dire — au champ d'honneur. Permettez moi, monsieur le Gouverneur général, d'accomplir ici un pieux devoir envers celui qui n'est plus, et qui incarne l'esprit de sacrifice inséparable du culte du métier, en retracant brièvement sa carrière — combien courte, hélas ! (il comptait à peine six ans de service) mais combien active et magnifiquement remplie.

Nguyêt-viet-Tat est parti en 1916, comme volontaire, accompagnant un bataillon indochinois. Pendant plus de deux ans, il s'honorait de servir sur le front en Champagne, et s'exposait ainsi à la fois aux balles allemandes et aux nombreuses maladies qui guettaient sournoisement le troupier. Dans cette lutte quotidienne contre les ennemis visibles et invisibles, Tat a déployé toutes les qualités de son cœur jointes aux ressources de son expérience professionnelle. Ne songeant qu'aux blessés, il s'est dépensé sans compter. La croix de guerre que lui ont valu ses vaillants services atteste éloquemment la somme de dévouement et de courage dont il a constamment fait preuve. Tant de fatigues et d'efforts sous un climat qui n'est pas le sien, ont ébranlé sa santé pourtant florissante et, au moment où il caressait l'espérance de regagner la terre natale, une maladie affreuse vint le ravir à l'affection des siens et à l'estime de ses collègues.

Que la terre de France — qu'il a eu l'honneur, d'ailleurs, de défendre contre les barbares — lui soit légère ! Notre famille médicale gardera toujours un précieux et éternel souvenir de cet héroïque camarade qui a su mourir si dignement.

Mais si l'École de médecine a pu donner de pareils résultats, tout le mérite en revient à notre directeur [Cognacq] qui s'est consacré à son développement avec une sollicitude quasi-paternelle. Il a veillé jalousement sur notre éducation morale, et avec la collaboration de dévoués professeurs, dont vous avez été l'un des plus éminents. M. le directeur de la Santé, il a formé notre instruction pratique et professionnelle.

Retracer la somme de labeur qu'il s'est imposé pour nous apprendre à aimer,, en même temps que notre métier, la France protectrice, notre Patrie d'adoption, serait une tâche au-dessus de nos forces. D'ailleurs, la haute marque de distinction qu'est la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, que le gouvernement de la République vient de conférer, nous dispense de renchérir sur ses qualités et ses mérites réels.

Sa nomination au grade de directeur général de l'instruction publique en Indochine prouve, d'autre part, que son expérience consommée et son merveilleux esprit d'organisation ont été appréciés en haut-lieu à leur juste valeur.

Jamais nomination ne fût plus conforme à l'aspiration de notre pays, et dussé-je faire souffrir la modestie de notre maître, je dois ajouter que le gouvernement ne peut faire un meilleur choix.

Nous ne saurons donc que nous réjouir avec tous nos compatriotes de cet heureux événement, certains que sous la haute et active direction, l'Université indochinoise ne pourra que prospérer.

Mais le développement de l'assistance médicale n'est pas le seul souci de votre politique, M. le gouverneur général.

Vous nous avez donné l'école supérieure d'agriculture et vous allez nous doter de l'école supérieure de commerce qui complète utilement l'Université indochinoise.

LE DOCTEUR DEGORCE, DIRECTEUR EN REMPLACEMENT DE COGNACQ, NOMMÉ GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE

Le Congrès de la Santé publique à l'exposition coloniale de Marseille
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1921)

Section de l'Assistance médicale indigène
On a fait appel à M. le Roy des Barres, directeur de la Santé au Tonkin, pour présider cette section.

Une école de médecine à Hanoï
(*Le Temps*, 29 avril 1921)

Une école de médecine de plein exercice fonctionnera désormais à Hanoï, en remplacement de l'école préparatoire qui y existait jusqu'à présent, et qui compte actuellement 150 élèves. Fondée par M. Doumer en 1902, dirigée d'abord par M. Yersin, le grand savant auquel nous devons la découverte du bacille de la peste, puis par M. Cognacq, avec la collaboration de MM. [Armand] Degorce et [Adrien] Le Roy des Barres, professeurs de clinique, cette école a fait son temps et est devenue notoirement insuffisante. Les Annamites qui désiraient se consacrer à la médecine étaient, en effet,

jusqu'à présent, dans une situation peu favorisée. N'ayant pas conquis le diplôme de bachelier, n'ayant à leur disposition que l'école en question, où les études ne pouvaient être poussées très loin, ils avaient beau, comme beaucoup l'ont fait, venir compléter leurs études en France, devenir même (la chose s'est vue) internes des hôpitaux de Paris, briller enfin aux examens de sortie de l'institut de médecine coloniale, le couronnement de tous ces efforts était un doctorat d'université qui ne leur donnait pas le droit d'exercer la médecine, et revenus dans leur pays, ils ne pouvaient aspirer qu'à une situation d'infirmier supérieur, peu en rapport avec leur acquis scientifique et leur valeur professionnelle.

Les choses sont maintenant changées. Un enseignement secondaire, organisé à Hanoï, permet à ces jeunes Annamites d'obtenir le diplôme du baccalauréat. Munis de celui-ci, ils entreront à l'école de plein exercice, qui vient d'être créée, et où ils feront, comme les étudiants de France, une année préparatoire de P. C. N. Ils devront ensuite accomplir cinq années d'études médicales, à la fin desquelles ils viendront faire un stage d'une année à la faculté de Paris ; ils y compléteront leur instruction clinique, travailleront dans les laboratoires, suivront les cours de l'institut de médecine coloniale ; ils s'imprégneront ainsi des doctrines et des méthodes françaises, s'initieront complètement à notre civilisation, et après avoir subi à Paris les derniers examens et soutenu une thèse, ils rentreront chez eux, où ils deviendront des praticiens qui feront de zélés propagandistes des idées françaises.

Voilà, nous a dit le professeur Roger, doyen de la faculté de Paris, pourquoi il faut attendre les meilleurs résultats de la fondation nouvelle, dont l'initiative revient à M. Albert Sarraut. Comme ministre des colonies, il a pu, par un accord avec son collègue de l'instruction publique, réaliser le projet qu'il avait conçu comme gouverneur général de l'Indochine. Il convient de le louer sans réticences de cette heureuse création.

M. Maurice Cognacq,
gouverneur de la Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 9 mars 1922)

On connaît l'œuvre admirable accomplie en Indochine, dans le domaine de l'enseignement supérieur, par M. Maurice Cognacq. Placé d'abord à la tête de l'École de médecine de Hanoï — dont il fut *l'animateur*, pour employer un néologisme expressif inventé par le célèbre dramaturge Henry Bataille qui vient de mourir —, nommé ensuite inspecteur général de l'Instruction publique en Indochine, il se révéla comme un organisateur de premier ordre en même temps qu'un administrateur de talent.

Par une bonne fortune singulière pour l'Indochine, où, la plupart du temps, les hauts fonctionnaires, depuis le Gouverneur général jusqu'aux chefs d'administration locale ou de service, ne font que passer, M. Cognacq put, pendant près de vingt ans, se donner tout entier à sa tâche. C'est à ses efforts constants que les Annamites doivent cette phalange de jeunes médecins indigènes dont l'éloge n'est plus à faire. Dans la création et l'organisation de l'Université indochinoise, il fut, pour MM. Albert Sarraut et Maurice Long, le plus précieux des collaborateurs; il sut donner une impulsion vigoureuse à l'enseignement supérieur, qui commence déjà à donner des résultats aussi brillants que ceux de l'École de médecine.

À première vue, on serait tenté de croire que la mission dévolue au docteur Cognacq fut une simple besogne de fonctionnaire, à laquelle l'intéressé n'eut qu'à se livrer sans souci, presque machinalement, pour en venir à bout. Ce fut, en réalité, une tâche délicate, ingrate. Pour la mener à bien, il lui fallut non seulement ne pas ménager son

temps ni sa peine, mais encore y mettre son intelligence, son cœur, voire même du courage. En effet, au moment où l'École de médecine fut créée, le vieil esprit colonial était encore dans toute sa laideur. Les adversaires de l'instruction des indigènes eurent beau jeu pour présenter une pareille institution comme une innovation prématûrée, pleine de dangers pour la domination française. La pensée du docteur Cognacq avait été, heureusement, comprise par M. Doumer. Énergiquement soutenu par le Gouverneur général, il tint bon. Nos « vieux colons » revinrent à la charge. Il tint tête à l'orage. En désespoir de cause, les partisans de l'obscurantisme lui dirent : « Votre école est créée ? Soit ! Nous acceptons le fait accompli ; mais, du moins, ne donnez pas un but trop ambitieux à cet établissement ; contentez-vous de faire de vos élèves d'excellents infirmiers. Ce sera déjà bien beau si vous réussissez. » Tout à son idée, le directeur de l'École de médecine fit mieux : aidé d'une pléiade de professeurs, à qui il avait communiqué sa foi agissante, sa flamme, il forma ce corps de médecins auxiliaires qui constitue la preuve vivante de l'excellence de son œuvre. Les tenants d'un colonialisme périmé ne le lui ont jamais pardonné.

Lorsque le cadre fut créé, ils reçurent le titre de « médecins indigènes », ce qui leur valut d'être appelés « docteurs », par des Français peu avertis, habitant dans les postes de l'intérieur. Confusion jugée fâcheuse par d'aucuns. Pour donner satisfaction à ces derniers, les élèves diplômés de l'École de médecine de Hanoï devinrent des « médecins auxiliaires ». Il est donc entendu qu'« auxiliaires » au début de leur carrière, ils resteront tels jusqu'à l'heure de la retraite, à tous les échelons de la hiérarchie.

Il est à remarquer que la plupart d'entre eux assument cependant la direction de formations sanitaires dans des centres plus ou moins importants et souvent dans des chefs-lieux de province. Mais là où règne l'orgueil, la logique et le bon sens perdent leurs droits.

VÂN-THÊ-HÔI.

L'Indo-Chine à l'Exposition de Marseille
(*Le Journal des débats*, 19 mars 1922)

[...] Le docteur Mai porte sur son veston correct le ruban de la Légion d'honneur. Ancien élève de l'École de médecine de Hanoï, il fut parmi les cent vingt volontaires de cette école qui, pendant la guerre, ont demandé à partir pour la France. Ils ont été affectés, en qualité de médecins auxiliaires, aux troupes annamites et aussi à l'infanterie coloniale et à la légion étrangère ; ils se sont partout distingués par leur dévouement, leur capacité professionnelle et leur courage. Les Annamites réussissent fort bien dans les études biologiques et médicales, et sont, en particulier, d'excellents chirurgiens, grâce à leur adresse naturelle, leur calme, leur patience, et ce sentiment d'humanité que toutes les nations de l'Extrême-Orient doivent à la morale chinoise. L'un d'eux, le docteur Thinh, vient d'être reçu deuxième au concours de l'internat parisien. On peut prévoir que, bientôt, les laboratoires de l'Annam, comme d'ailleurs ceux de la Chine, rivaliseront avec les laboratoires japonais, déjà renommés en Europe pour leurs recherches bactériologiques. [...]

Jean CASAUX, directeur p.i.

Ancien directeur de la clinique ophtalmologique de Cholon.

Voir [encadré](#).

Directeur de l'[Institut ophtalmologique](#) de Hanoï.

Enseignement supérieur
(*L'Écho annamite*, 4 mars 1922)

M. Casaux, médecin principal de l'Assistance médicale, est nommé professeur titulaire de l'Enseignement supérieur de 1^{re} classe.

École de médecine
(*L'Écho annamite*, 21 mars 1922)

M. le docteur Casaux est chargé, pendant la durée de l'absence du docteur [Armand] Degorce, des fonctions de directeur de l'École de médecine.

TRAVAUX PUBLICS HANOÏ
Avis d'adjudication
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 octobre 1922)

Le 17 octobre 1922 à 16 heures

Réfection de la couverture et des plafonds à l'Institut anatomique Hanoï.

Travaux à l'entreprise 3.112 p, 38

Cautionnement provisoire 50 p. 00

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1922)

Madame Jean CAZAUX ;

Monsieur le docteur CAZAUX, directeur de l'École de médecine ;

Mesdemoiselles Jeanne, Germaine Suzanne CAZAUX ;

Madame Raymond BONA ;

Monsieur Raymond BONA, avocat-défenseur,

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Jean CAZAUX [âgé de quinze ans],

leur fils, frère et neveu, décédé à Hanoï, 23 novembre 1922.

Les obsèques auront lieu le samedi 25 novembre, à 8 heures du matin.

Réunion rue Pavie, n° 25.
Il ne sera pas envoyé d'autre avis.

Enseignement supérieur
(*L'Écho annamite*, 10 février 1923)

M. le docteur Polidori, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale en Indochine, est nommé professeur titulaire de 2^e classe de l'enseignement.

École de médecine
(*L'Écho annamite*, 13 février 1923)

Sont nommés titulaires des chaires magistrales de clinique à l'École de médecine :

Clinique obstétricale et gynécologique
M. le docteur Le Roy des Barres, directeur local de la Santé au Tonkin.

Clinique chirurgicale
M. le docteur Degorce, directeur de l'École d'enseignement supérieur de 1^{re} classe, directeur de l'École de médecine.

Clinique ophtalmologique
M. le docteur Cazaux, professeur titulaire de l'Enseignement supérieur de 1^{re} classe, directeur p. i. de l'École de médecine.

Clinique des maladies infantiles
M. le docteur Polidori, professeur titulaire de l'Enseignement supérieur de 2^e classe, professeur de l'École de médecine.

Clinique de maladies cutanées et vénériennes
M. le docteur Raymond, professeur titulaire de l'Enseignement supérieur de 3^e classe, professeur de l'École de médecine.

Clinique médicale
M. le docteur Coppin, professeur titulaire de l'Enseignement supérieur de 4^e classe, professeur de l'École de médecine.

POLÉMIQUE

L'École de médecine et ses carabins
par CLODION [= Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 août 1923)

Notre confrère saïgonnais la *Tribune indigène* a trouvé un peu dure notre phrase :

« Si, au lieu de produire péniblement un petit nombre de médicastres médiocres, l'École de Hanoï pouvait former, chaque année, quelques douzaines de médecins d'une honnête moyenne, etc. »

Et il ajoute.

« Or, des déclarations officielles réitérées nous avaient fait croire que nos jeunes médecins de l'École de médecine de Hanoï, sans être des savants, étaient de bons praticiens dont les services sont fort appréciés dans toutes les formations sanitaires de l'Indochine. Cruelle désillusion ! L'*Éveil économique* nous apprend que M. Milliard, le recruteur des îles du Pacifique, n'a pas voulu de ces *médicastres* ».

Et il conclut.

« L'École de médecine de Hanoï, où professent les docteurs Degorce et Le Roy des Barres, ex-internes des hôpitaux de Paris, entretenue à grands frais, et récemment transformée en École de médecine de plein exercice, cette école ne serait qu'une pépinière de médicastres : Ce n'est pas flatteur pour nos protecteurs

Quelle réclame pour l'œuvre éducatrice de la France en Extrême-Asie !

Les affirmations de l'*Éveil économique*, qui est lu en Chine et au Siam, ne risqueraient elles pas d'être prises au sérieux et d'écartier de Hanoï des étudiants chinois et siamois, qui auraient l'intention d'y venir profiter de l'instruction française ? »

Notre confrère a mal lu notre article s'il a lu que « M. Milliard, le recruteur des îles du Pacifique, n'a pas voulu de ces médicastres »

Au contraire, il en aurait bien voulu ; mais il n'y en avait pas, et pour cette raison que l'École de médecine a renoncé à augmenter trop vite sa production.

Et la conclusion de la *Tribune* n'est pas logique. De ce qu'un maladroit fait à chaque sortie une chute, cela ne prouve pas que sa bicyclette soit mauvaise ; de ce qu'un élève ne fait pas de progrès, cela ne prouve pas nécessairement contre le professeur.

« On nous a, dit la *Tribune*, rebattu les oreilles que les jeunes gens médecins sortis de Hanoï avaient rendu de grands services à l'œuvre de colonisation française en faisant pénétrer dans la masse indigène des notions de médecine et d'hygiène modernes. »

Mon Dieu ! On vous a peut être un peu trop flattés dans les discours officiels. Certains créateurs se sont peut être extasiés un peu trop tôt devant leur œuvre. Ceci ne veut pas dire qu'ils ont eu tort de créer l'École de médecine, ni non plus que les élèves qui en sont sortis ne valent pas beaucoup mieux que vos sorciers et vos médecins vieux jeu.

Seulement, voici le hic. Pour faire des médecins, il faut d'abord des étudiants, et c'est ce qu'on a oublié de former tout d'abord. Un étudiant est un jeune homme qui a fait des études secondaires très complètes. Or le but de l'école secondaire n'est pas de bourrer le crâne de l'élève d'un tas de connaissances mais de le mettre à même d'apprendre. L'enseignement secondaire vise à la formation intellectuelle, il doit être surtout une gymnastique qui habite le jeune homme à penser clairement, à s'exprimer simplement, à raisonner logiquement, à observer fidèlement, à chercher les sources avec discernement, à lire intelligemment.

Cet enseignement présuppose un enseignement primaire qui consiste à apprendre à lire, écrire, compter, orthographier, à connaître le sens d'un certain nombre de mots d'usage courant, et qui, par surcroît, inculque quelques connaissances usuelles.

Or voilà ce qu'on n'a pas fait assez tôt et l'on s'aperçoit maintenant que toute la science des Degorce, des Le Roy des Barres, des Sarrailhé⁵, des licenciés, agrégés et docteurs dont on importe des cargaisons ne sert à rien si leurs élèves ne comprennent pas. Or, dans bien des cas, ces élèves n'ont qu'une vague instruction primaire.

Certes ! cette constatation, on la fait à voix basse ; on a peur de blesser la susceptibilité de ces chers étudiants, habitués aux fumées de l'encens ; on a surtout peur de faire son propre examen de conscience.

Or s'il y a un étudiant qu'il est mal de flatter, c'est l'étudiant annamite : C'est d'ailleurs plus criminel que dangereux.

Nous lui donnons, nous, une petite leçon d'humilité, un peu dure peut-être ; mais l'humble sentiment de soi-même est la base du progrès moral. Pasteur était un humble. D'ailleurs, ce n'est pas à ces étudiants que nous faisons un reproche. Ils sont des victimes et nous sommes, à l'*Éveil*, les premiers à nous indigner contre ceux qui, ayant voulu faire évoluer trop vite les Annamites, traitent en suspects tous ceux qui ont précisément évolué.

Évidemment, ce que nous disons n'est pas de nature à chatouiller agréablement l'orgueil des prétendus étudiants d'une trop hâtive université. La vérité en cette matière ne sera agréable ni pour les uns ni pour les autres, mais si on l'étouffe, on fera à ce pays et à ce peuple un mal irréparable. La vérité, il faut l'envisager en face et recommencer sur la base solide d'un enseignement primaire, principalement en langue indigène et d'un enseignement primaire supérieur donnant de bonnes notions de français.

Puis il faudrait organiser, sur la base du bon sens, un enseignement secondaire qui donnera non pas des caricatures de Français, mais de jeunes Annamites pensants, réfléchis et observateurs, parlant le français clairement et comprenant aussi bien ce qu'on leur dira que ce qu'ils diront.

Cette double sélection procurera en une douzaine d'années des étudiants. Jusque là, les vrais étudiants seront des exceptions. Or, quand on parle en général, on ne parle pas des exceptions.

Il y a de très, très bons médecins annamites, mais ils sont des exceptions. Il y a à l'École de médecine quelques étudiants, mais ils sont des exceptions ; la plupart parlent petit nègre, apprennent par cœur et ne comprennent rien et plus les professeurs seront savants et moins les malheureux élèves comprendront. Certes ! ce n'est pas leur faute. Il leur manque l'éducation première ; ce sont des crânes bourrés, non des esprits cultivés ; mais en ceci, ils sont des victimes.

Des victimes de qui ? Des Français ?

C'est ce que, bien entendu, la *Tribune indigène* se hâte de dire.

Et bien! non et M. Sarraut et le Dr Cognacq ont fait de leur mieux, ont voulu le bien des Annamites ; ce n'est pas leur faute si la langue du pays est encore insuffisamment formée pour servir de véhicule à l'enseignement supérieur et si, d'autre part, faire acquérir à un grand nombre une langue étrangère est une œuvre de longue haleine demandant des générations.

C'est la faute des circonstances.

Quant au reproche qui nous est fait d'écartier de Hanoï les étudiants siamois ou chinois, c'est une galéjade. Les Siamois ont à Bangkok une École de médecine où professent aussi des Français, école qui ne forme certes pas des phénomènes, mais de très humbles praticiens ; quant à ceux qui veulent pousser leurs études plus loin, ils ont bien meilleur temps d'aller en France, ce qui n'est en fait pas beaucoup plus loin pour eux que Hanoï, et ce n'est pas beaucoup plus cher ; ils y trouvent d'aussi bons

⁵ Pierre Albert Joseph Sarrailhé (Lacommende, Pyrénées-Atlantiques, 1877-Nice, 1961) : Santé navale Bordeaux. Au Tonkin (1^{er} fév. 1903-25 juin 1906), en Cochinchine (avril 1910-juin 1912), à l'Institut vaccinogène de Hanoï (30 sept. 1917) Médecin libre à Hanoï, président du Tennis-Club, conseiller municipal (1925). Rentre en métropole (octobre 1929) et s'établit à Nice. Chevalier (1916), puis officier (1938) de la Légion d'honneur.

professeurs qu'à Hanoï mais, surtout, des condisciples dont ils peuvent beaucoup plus apprendre. Ils seraient bien sots de venir à Hanoï vivre dans un milieu ni siamois ni français et qui n'est pas plus développé que le leur.

Quant aux Chinois, s'ils savent l'anglais, ils ont une excellente école de médecine à Hongkong ; s'ils savent le français, ils trouvent à Changhaï une Université française qui peut largement soutenir la comparaison avec celle de Hanoï et où ils ont l'avantage de se trouver entre Chinois ; à moins, évidemment, à moins que ces Chinois ne visent à se hausser au niveau de la culture annamite ; mais ils sont trop orgueilleux pour cela. Ne vont ils pas jusqu'à prétendre que la culture annamite n'est qu'une copie de la culture chinoise ? D'ailleurs, les Chinois, qui, outre leur orgueil, ont toutes sortes d'originalités et de notions bizarres, ne se sont-ils pas mis en tête qu'ils pouvaient mieux acquérir la culture française à Lyon, Paris, Bruxelles ou Châteauroux et s'y trouver dans un milieu plus favorable à l'acquisition de la culture occidentale qu'à Hanoï au milieu d'étudiant annamites ! Aussi, croyez-le bien, l'article de l'*Éveil* ne nuira en rien à l'Université et à l'École de médecine.

Soyez d'ailleurs bien persuadés que l'*Éveil économique* a beaucoup plus à cœur le progrès scientifique, le développement de l'instruction et, surtout, l'évolution morale lente et prudente et sans secousse du peuple annamite, que n'importe qui dans ce pays. Seulement, nous disons que s'il suffit, pour construire une paillote en bambou, d'un peu battre et damer la terre, il faut, si l'on entend construire une cathédrale, étudier le sol et le sous-sol, établir soigneusement les fondations, veiller au bon choix des matériaux.

Morale.

Apprenez que tout flatteur.

Vit aux dépens de celui qui l'écoute.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— L'école de médecine d'Hanoï est érigée en école de médecine et de pharmacie de plein exercice.

Elle continuera à former dans des sections spéciales des médecins et des pharmaciens auxiliaires indigènes du service de l'assistance médicale ainsi que des sages-femmes indigènes, aux conditions qui sont ou seront expressément réglées par arrêté du gouverneur général, pris sur la proposition du directeur de l'Instruction publique, après avis du directeur de l'École de Médecine.

Les dispositions de la réglementation métropolitaine sur les études médicales telles qu'elles résultent pour les écoles de médecine et de pharmacie de plein exercice seront obligatoires pour l'école de plein exercice de l'Indochine.

1923-1924 : 120 élèves.

Un disciple de Pasteur
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 janvier 1924)

Monsieur le docteur Sarrailhé, professeur à l'École de médecine, s'est acquis au Tonkin une grande réputation par les guérisons sensationnelles qu'il a obtenues : il jouit d'un immense prestige auprès des Annamites dont il parle admirablement la langue.

Grâce à ses bons soins, notre directeur [Henri Cucherousset] échappa l'an dernier aux suites d'une maladie dangereuse et, promptement remis sur pied, put reprendre son travail sans que la rédaction du journal ait eu le temps d'en souffrir.

La thérapeutique de M. le Dr Sarrailhé diffère quelque peu de celle qui permit au Malade imaginaire d'entrer d'emblée « *in nostro docto corpore* ». Elle est néanmoins très simple :

Piquram facere
Iterum piquare
Eau d'Vichy donare
Et si maladia
Opiniatra

Non vult se garire
Iterum piquare
Et aquam Vichy
De nouveau donare

École de médecine
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1924)

Sont nommés chargés de cours ou de travaux pratiques à l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice de l'Indochine pour l'année scolaire 1923-1924 :

Travaux pratiques de dissection (1^{re} et 2^e année), commun aux élèves de l'École de médecine de l'Indochine.

M. le docteur Marliangeas : Cours de physiologie (1^{re} et 2^e année), commun aux élèves de l'École de médecine. Cours de physique médicale (1^{re} et 2^e année), spécial aux élèves de l'École de plein exercice.

M. le docteur Heymann : Cours d'introduction à l'étude de la médecine, Pathologie générale (1^{re} année), commun aux élèves de l'École de médecine de l'Indochine.

Cours de petite chirurgie (1^{re} année), commun aux élèves de l'École de médecine de l'Indochine.

M. le docteur Piquemal : Cour d'anatomie (1^{re} et 2^e année), commun aux élèves de l'École de médecine de l'Indochine

M. le docteur Koun : Cours de sémiologie (1^{re} et 2^e année), commun aux élèves de l'École de médecine de l'Indochine.

M. le docteur Charrier : cours d'histologie (1^{re} et 2^e année), commun aux élèves de l'École de médecine de l'Indochine.

M. le docteur Sarrailhé : cours de Chimie physiologique (2^e année), spécial aux élèves de l'École de plein exercice.

Travaux pratiques de chimie physiologique (1^{re} année), spécial aux élèves de l'École de plein exercice.

M. le docteur Bloch : cours de pathologie interne (2^e année) ; commun aux élèves de l'École de médecine de l'Indochine. M. le docteur Jauneau,

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juillet 1924)

Congé. — Un congé de convalescence de six mois à solde entière de présence est accordé à M. le docteur Degorce (Jean Charles Armand), directeur d'école d'enseignement supérieur de 1re classe, directeur de l'École de médecine, pour en jouir à Paris.

Concours d'entrée à la section militaire de l'École de médecine d'Hanoï en 1924
(*L'Écho annamite*, 8 août 1924)

Le décret présidentiel du 4 juillet 1920 a institué une section militaire à l'École de médecine d'Hanoï pour assurer le recrutement des aides médecins militaires indigènes.

Un concours pour l'admission à cette section militaire aura lieu, à l'Hôpital principal de Saïgon, le 8 septembre 1924, à 8 heures du matin.

Le programme des épreuves sera celui qui a été fixé par l'inspection du 7 juin 1921 (insérée au *Journal officiel de l'Indochine française* du 18 juin 1921, pages 1136 et suivantes).

Le nombre de places mises au concours est fixé à 10 au maximum.

Les demandes d'inscription des candidats devront parvenir avant le 2 septembre 1924 à M. le directeur du Service de Santé de l'Indochine à Hanoï pour les candidats de l'Annam et du Tonkin et à M. le directeur du service de santé de la Cochinchine à Saïgon pour les candidats de la Cochinchine, du Cambodge et du Laos.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes prévues au titre II de l'article 5, du décret du 4 juillet 1920 :

1° Acte de naissance ou pièce officielle en tenant lieu et mentionnant l'adresse exacte des candidats ;

2° Certificat d'aptitude physique au service militaire signé d'un médecin militaire ;

3° Extrait pour néant du casier judiciaire ;

4° Certificat de bonnes vie et mœurs.

En outre, les candidats au concours joindront à leur demande d'inscription, les attestations de titres universitaires qu'ils pourraient posséder et dont il sera tenu compte pour l'admission à la Section militaire de l'École de médecine.

Les candidats seront prévenus en temps voulu de la suite qui sera réservée à leur demande et ceux dont la candidature aura été retenue recevront une convocation.

Saïgon, le 4 août 1924.

Le directeur du service de santé de la Cochinchine et du Cambodge,
Signé : Dr A. LECOMTE.

L'École de médecine de Hanoï est ouverte au beau sexe
(*L'Écho annamite*, 16 novembre 1924)

Nous avons toujours dit, et qui plus est, prouvé —en dépit des affirmations mensongères de quelques « aplaventristes » — que l'*Écho annamite* n'est pas un organe d'opposition systématique. Si, souvent, notre conscience nous oblige à proclamer des vérités désagréables à nos gouvernants, nous savons aussi reconnaître, à l'occasion, leurs heureuses initiatives. Et que nos lecteurs se persuadent que nous éprouvons un plaisir d'autant plus vif qu'il ne nous est pas souvent donné d'y goûter, à célébrer leur louange en observant une mesure qui est le meilleur indice de notre sincérité et de notre impartialité.

Nous avons parlé tout récemment de la transformation de l'École de droit d'Hanoï en École des hautes études indochinoises, et aussi, dans nos deux derniers numéros, de la prochaine création d'une école des Beaux-Arts incorporée dans le groupe des établissements de l'enseignement supérieur de l'Indochine. À propos de la création de l'école des beaux-arts, nous n'avons pas caché notre joie de constater que c'était là une initiative qui souligne d'heureuse façon l'avènement de M. Blanchard de la Brosse⁶ au poste de directeur de l'instruction publique en Indochine.

Samedi, un radio d'Hanoï nous a apporté la nouvelle qu'à l'avenir, l'École de médecine et de pharmacie sera ouverte aux élèves femmes dans la proportion du maximum d'un dixième de l'effectif des élèves masculins fixé chaque année. Voilà une innovation qui achève de nous fixer sur les qualités de l'homme de réalisations pratiques qu'est l'actuel grand maître de l'Université indochinoise et qui, certainement, va combler d'aise nos étudiantes indigènes, non moins avides que leurs frères de science et de progrès.

Si nos renseignements sont exacts — et tout me permet de croire qu'ils le sont, puisqu'ils m'ont été donnés par notre ancienne collaboratrice, l'ardente apôtre du féminisme annamite, M^{lle} Nguyêt-thi-Nhung, actuellement à Hanoï —, il y a quelques années, plusieurs jeunes filles tonkinoises, pourvues du brevet supérieur, voulant pousser plus avant leurs études, avaient sollicité de l'autorité compétente leur admission à l'Université indochinoise. C'était une hardiesse de leur part, et une hardiesse qui était tout à leur honneur. Aucun texte ne prévoyait malheureusement cette faculté, et l'Administration, toujours très à cheval sur le sacro-saint règlement, ne pouvait qu'opposer un refus formel à la demande de ces charmantes candidates.

Le sexe faible a toujours été, de tout temps et en tout pays, opprimé par l'autre, qui ne lui reconnaît d'ordinaire d'autres qualités d'intelligence que l'art de moucher les gosses, d'obéir à son seigneur et maître, de confectionner des plats succulents, de raccommoder les fonds de culottes usés des gamins, de surveiller les domestiques et de les engu... irlander au besoin, bref de tenir la maison et de s'occuper du ménage. Mais, tout comme l'homme, la femme évolue, elle s'émancipe de jour en jour dans les pays modernes. Elle réclame son droit de vote en Europe ; elle demande, en Indochine, l'accès aux hautes sphères du savoir, sanctuaire jusqu'ici réservé aux fils d'Adam. Ce n'est, aujourd'hui, qu'une exception ; mais, qui sait ? l'exception deviendra peut-être la règle. Or, gouverner ne veut-il pas dire prévoir ? Pour ma part, j'applaudis des deux mains à la décision gouvernementale dont il s'agit. Nous aurons des femmes médecins et il faut l'espérer, des doctores annamites. Pourquoi pas ? Pourquoi interdire aux jeunes filles indigènes cet espoir ? Pourquoi leur dire : « Vous êtes bonnes tout juste pour faire des infirmières et des sages-femmes ; mais, halte-là Inhaliez pas plus loin » ? La nature n'a-telle pas mis dans le cœur des femmes des trésors de bonté et de dévouement, dans leur bouche des paroles qui consolent et qui encouragent, dans leurs mains cette délicatesse que n'ont point les hommes ? Ce sont là autant de qualités qui les rendent capables de guérir les blessures morales et physiques. Je connais des blessés qui se laissent sans broncher panser par des mains fines, des gosses qui boivent sans grimace une potion amère sous l'influence d'une parole douce, qui remplace, ma foi, avantageusement le sucre, au prix où est cette denrée. Par contre, il y a des docteurs dont la physionomie rébarbative, les paroles brèves et sèches, les manières brusques, font penser à... M. de Saïgon. Ce qui ne relève guère le moral de ceux qui souffrent. La douceur, la délicatesse, sont, au contraire, l'apanage par excellence du beau sexe, qui sait à merveille apporter dans ce qu'il fait un soin constant, une vigilance quasi-maternelle.

⁶ Paul Blanchard de la Brosse (1872-1945) : directeur p.i. de l'Instruction publique en Indochine (1924-1926), gouverneur de la Cochinchine (déc. 1926-jan. 1929) et directeur de l'[Agindo](#) (1929-1934).

M. Blanchard de la Brosse a discerné ces qualités et il veut qu'elles servent au soulagement de l'humanité souffrante en Indochine. Il mérite toutes nos félicitations.

Mais pourquoi faut-il que la Cochinchine soit, une fois de plus, traitée en parente pauvre vis-à-vis du Tonkin ? En effet, les jeunes filles cochinchinoises ne vont guère pouvoir profiter de cette innovation. Les élèves femmes de l'École de médecine seront externes. Il faudra donc pour les parents cochinchinois qui désirent y envoyer leur fille, trouver un correspondant à Hanoï qui voudrait loger et nourrir celle-ci. Or, la surveillance d'une jeune fille de dix-sept à vingt-cinq ans n'est pas chose aisée et peu de gens se soucient de s'en charger et d'en endosser la grave responsabilité. Pourquoi n'accepterait-on pas des internes, comme cela se fait pour les écoles de sages-femmes de Hanoï et de Cholon ? Je donne ma suggestion pour ce qu'elle vaut, espérant que l'autorité supérieure l'étudiera avec attention, car, pour modeste qu'elle soit venant du modeste que je suis, elle a une importance indéniable.

Pourquoi aussi n'étendrait-on pas la nouvelle mesure à l'École supérieure de Pédagogie ? Il me semble que les jeunes filles indigènes ont besoin de professeurs de leur sexe et de leur race qui soient à la hauteur de leur tâche, ne serait-ce que pour les préparer à l'École de médecine.

E. DEJEAN de la BATIE

LE DOCTEUR DE RAYMOND,
DIRECTEUR PAR INTÉRIM

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE L'INDOCHINE
(Arrêté du 29 décembre 1913 —
Décret du 30 août 1923, promulgué le 3 novembre 1923)
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, pp. 106-107)

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
DE PLEIN EXERCICE

MM. le Dr DEGORCE (A.), Lég. hon., palmes acad., directeur ;
le Dr de Raymond (A.-E.-A.), professeur de l'Enseignement supérieur de 2^e classe,
directeur *p. i.*

Professeurs titulaires de chaires magistrales de clinique.

MM. le Dr Degorce (A.), Lég. hon., palmes acad., directeur (clinique chirurgicale) ;
le Dr Le Roy des Barres (Adrien-Ch.), off. Lég. hon., off. palmes acad., directeur local
du Service de Santé (clinique obstétricale et gynécologique) ;
le Dr Casaux (J.), professeur de l'Enseignement supérieur de 1^{re} classe (clinique
ophtalmologique) ;
le Dr Polidori (A.-V.), professeur de l'Enseignement supérieur de 2^e classe (clinique
des maladies infantiles) ;
le Dr de Raymond (A.-E.-A.), professeur de l'Enseignement supérieur de 2^e classe (clinique
des maladies cutanées et vénériennes) ;
le Dr Coppin (H.), professeur de l'Enseignement supérieur de 3^e classe (clinique
médicale) ;
le Dr Heymann (P.-C -M.), Lég. hon., croix de guerre, médecin de l'Assistance
médicale (clinique radiologique).

Chargés de cours et de travaux pratiques

MM. Bloch (A.-A.), off. Lég. hon., croix de guerre, palmes acad., médaille col., pharmacien principal de 1^{re} classe ;

le Dr Blot (P.-E.-G.), Lég. hon., croix de guerre, médecin major de 1^{re} classe ;

le Dr Heymann (P.-C.-M.), Lég. hon., croix de guerre, médecin de l'Assistance médicale ;

le Dr Naudin (L.J.-M.), médecin de l'Assistance médicale ;

le Dr Sarrailhé (P.-A.-J.), Lég. hon., croix de guerre, médecin libre.

ÉCOLE DES MÉDECINS ET PHARMACIENS AUXILIAIRES

MM. le Dr Degorce (A.), Lég. hon., palmes acad., directeur ;

le Dr de Raymond (A.-E.-A.), professeur de l'Enseignement supérieur de 2^e classe, directeur *p. i.*

SECTION DE MÉDECINE

Professeurs titulaires de chaires magistrales de clinique.

MM. le Dr Degorce (A.), Lég. hon., palmes acad, directeur (clinique chirurgicale) ;

le Dr Le Roy des Barres (Adrien-Ch.), off. Lég. hon., off. palmes acad., directeur local du Service de Santé (clinique obstétricale et gynécologique) ;

MM. le Dr Casaux (J.), professeur de l'Enseignement supérieur de 1^{re} classe (clinique ophtalmologique) ;

le Dr Polidori (A.-V.), professeur de l'Enseignement supérieur de 2^e classe (clinique des maladies infantiles) ;

le Dr Raymond (A.-E.-A.), professeur de l'Enseignement supérieur de 2^e classe (clinique des maladies cutanées et vénériennes) ;

le Dr Coppin (H.), professeur de l'Enseignement supérieur de 3^e classe (clinique médicale) ;

le Dr Heymann (P.-C.-M.), Lég. hon., croix de guerre, médecin de l'Assistance médicale (clinique radiologique),

Chargés de cours

MM. le Dr Charrier (A.-P.-D.), médecin aide-major de 1^{re} classe ;

le Dr Blot (P.-E.-G.), Lég. hon., croix de guerre, médecin major de 1^{re} classe ;

le Dr Heymann (P.-C.-M.), Lég. hon., croix de guerre, médecin de l'Assistance médicale ;

le Dr Keller (P.-M. -F.), croix de guerre, médecin de l'Assistance médicale ;

le Dr Lambert (A.-G.-J.), Lég. hon., médaille col., pharmacien principal de 2^e classe ;

MM. le Dr Naudin (L-J-V.), médecin de l'Assistance médicale ;

le Dr Sarrailhé (P.-A.-J.), Lég. hon., croix de guerre, médecin libre. .

SECTION DE PHARMACIE

Chargés de cours

MM. Authier (J.), Lég. hon., médaille col., pharmacien major de 1^{re} classe ; .

MM. Bloch (A.-A.), off. Lég. hon., croix de guerre, palmes acad., médaille col., pharmacien principal de 1^{re} classe ;

Lambert (G.-A.-J.), Lég. hon., médaille col., pharmacien principal de 2^e classe.

ENSEIGNEMENT DU P. C. N,

MM. le Dr de Fénis de Lacombe (F.)⁷, croix de guerre, professeur de l'Enseignement supérieur de 4^e classe ;

Bernard (G.)⁸, agrégé de sciences, professeur de l'Enseignement supérieur de 3^e classe.

CENTRE D'ENSEIGNEMENT OPHTALMOLOGIQUE DE L'INDOCHINE
(Arrêté du 7 juin 1917)

M. le Dr Casaux (J.), professeur, de l'Enseignement supérieur de 1^{re} classe, directeur ;

M. le Dr Keller (P.-M. -F.), croix de guerre, médecin de l'Assistance médicale, directeur *p. i.*

LE DOCTEUR CASAUX,
DIRECTEUR PAR INTÉRIM

Instruction publique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 mars 1925)

Le docteur Casaux, professeur de l'Enseignement supérieur de 1^{re} classe, professeur à l'École de médecine, est désigné pour remplir par intérim, à compter de la date de la signature du présent arrêté, les fonctions de directeur de l'École de médecine et de pharmacie de l'Indochine, en remplacement du docteur de Raymond. Il assurera cette direction cumulativement avec celle du centre d'enseignement ophtalmologique dont il est directeur titulaire.

L'Avenir du Tonkin.

Congrès de l'Association d'Extrême-Orient de la médecine tropicale
(*Les Annales coloniales*, 30 octobre 1925)

Nous avons annoncé qu'un Congrès de l'Association d'Extrême-Orient de la médecine tropicale devait avoir lieu à Tokyo le onze octobre 1925.

Ont été désignés pour y représenter l'Indochine : MM. [Le Roy des Barres](#), directeur du service de santé du Tonkin ; Jourdan et l'Herminier, médecins principaux de première classe des troupes coloniales ;

Lalung-Bonnaire et Hermant, médecins principaux de l'Assistance ; Guérin, mandataire de l'Institut Pasteur de Paris, à Saïgon ; [Naudin, professeur à l'École de médecine de Hanoï](#).

⁷ Ferdinand Louis de Fénis de Lacombe (Levallois-Perret, 22 juin 1877-Nice, 17 avril 1966) : fils d'Henri Fénis de Lacombe, employé du Crédit foncier, et de Marie-Louise Tourneur. Petit-fils d'un des fondateurs de la Manufacture d'armes de Tulle. Marié à Paris XVII^e, le 21 janvier 1909, avec Augustine Georgette Dubois, à Tours, et, à Tours, le 13 janvier 1917, avec Suzanne Lanthiez, artiste peintre ([Suzanne de Noreuil](#)). Père d'une fille : Georgette Jeanne Henriette (Hanoï, 18 août 1926). Remarié, à Levallois-Perret, le 3 juillet 1928, avec [Yvonne Schultz](#), romancière. Docteur en médecine et ès sciences naturelles. Chargé d'une mission scientifique en Indochine (nov. 1919). Enseignant à Hanoï (1920-1938) : chargé de cours à l'École des Beaux-Arts de l'Indochine, répétiteur aux Ecoles primaires supérieures.

⁸ Georges-Alfred Bernard (Beaucourt, 1882-Grasse, 1964) : une fille, Yvette Hélène (Hanoï, 17 novembre 1940), avec Nguyen-thi-Tu. Marié à Grasse (Alpes-Maritimes), le 14 mai 1959, avec Nguyen-thi-Yen. Officier de la [Légion d'honneur](#) du 11 août 1947 : chef du service de l'enseignement en Cochinchine.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Le Journal officiel de la République française*, 22 août 1926)

Chevaliers

Casaux (Jean-Joseph-Ernest), directeur de l'institut ophtalmologique de Hanoï, professeur à l'École de médecine de l'Indochine ; 29 ans 8 mois de services, dont 18 ans 2 mois 6 jours aux colonies.

Création d'un laboratoire
(*Les Annales coloniales*, 14 septembre 1926, p. 6)

Il a été créé à l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice de Hanoï un Laboratoire d'histologie et d'anatomie pathologique.

TONKIN
LA VIE ADMINISTRATIVE
Laboratoire de physiologie
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1927)

Un laboratoire de physiologie a été créé par arrêté du gouverneur général du 27 janvier 1927 à l'École de médecine et de Pharmacie de plein exercice à Hanoï.

Hanoï
(*La Volonté indochinoise*, 5 ami 1927, p. 2, col. 3)

Assistance Médicale. — M. le docteur Blandin Charles⁹, médecin major de 1^{re} classe des Troupes coloniales, est chargé du service et de l'enseignement de la clinique des maladies cutanées et vénériennes à l'école de médecine de l'Indochine, en remplacement de M. le docteur de Raymond, partant en congé.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juin 1927)

Nos malades. — Nous avons fait prendre aujourd'hui des nouvelles de M. le docteur Casaux, le distingué directeur de l'Institut ophtalmologique, dont l'état de santé a laissé

⁹ Charles-Marie-René Blandin (Basse-Terre, Guadeloupe, 11 mai 1881-Trets, Bouches-du-Rhône, 21 août 1958) : médecin à Hué (1925), du 1^{er} régiment de tirailleurs tonkinois à Hanoï (1926), chargé du service et de l'enseignement de la clinique des maladies cutanées et vénériennes à l'École de médecine de l'Indochine (mai 1927), membre du Conseil de recherches scientifiques de l'Indochine, y représentant l'inspection générale des Services sanitaires et médicaux (janvier-avril 1929). Officier de la [Légion d'honneur](#) du 29 juin 1934 (*JORF*, 8 juillet 1934, p. 6870).

grandement à désirer ces jours derniers au point d'inquiéter très sérieusement son entourage.

Heureusement un mieux sensible vient de se révéler, permettant au sympathique malade de se lever un peu.

Nous adressons à M. le docteur Casaux, si estimé de tous ici, nos meilleurs souhaits de prompte et entière guérison.

La vie militaire

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juillet 1927, p. 2, col. 5)

Indemnité. — Le docteur Blandin, médecin-major de 1^{re} classe des Troupes coloniales, chargé d'assurer à l'hôpital de Lanessan*, en remplacement du médecin-major de 1^{re} classe Lamoureux, rapatrié, un service de consultations de dermatologie et de vénérologie pour les fonctionnaires et agents européens et indigènes ainsi que leurs familles, percevra, au compte du Budget général (chapitre 53, article 3), l'indemnité pour supplément de fonctions prévue par l'arrêté du 10 mars 1925, pour compter du 4 mars 1927, date de sa prise de service jusqu'au 30 avril 1927.

Le docteur Blandin, désigné en outre, par arrête du 30 avril 1927, pour assurer le service de l'enseignement clinique des maladies cutanées et vénériennes à l'École de médecine de l'Indochine, percevra, à compter du 1^{er} mai 1927, pour ces deux fonctions supplémentaires dont il est chargé, une indemnité globale annuelle de mille cinq cent soixante piastres (1.560 p. 00) au compte du budget général de l'Indochine (chapitre 43, article 4 ; 1.200 p. Chapitre 53, article 3 : 360 p.)

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1928)

Ceux qui nous quittent. — Les départs sont nombreux à cette époque de l'année.

Vont nous quitter : le docteur et madame J. Casaux ; le docteur et madame Degorce ; le général et madame Roussel.

A tous les partants, nous adressons nos meilleurs souhaits de bonne traversée et d'agréable séjour en France.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Reviennent en France : docteur Degorce, directeur de l'École de médecine.

POLIDORI, directeur

[Une Université à la manque]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 décembre 1928)

[...] Nous avons traité l'Université de Hanoï d'*Université à la manque*, en dépit de ses lourdes, laides et prétentieuses bâtisses et de sa grande fresque à la Puvis de Chavannes, et voici trois preuves à l'appui de notre expression.

1. — Il existe une sorte de confusion ici entre l'Université et la Direction de l'Enseignement, qui devraient être deux choses bien différentes. Une université doit jouir d'une certaine autonomie, beaucoup plus grande que celle dont jouissent en France, malgré de sensibles progrès, nos universités, qui commencent à peine à se relever du coup que leur ont porté la Révolution et Napoléon ; mais en Indochine, on devrait profiter de ce que l'Université est en formation pour en revenir à la véritable notion d'université. Et tout d'abord, notre université devrait avoir un recteur, et un recteur absolument indépendant de la Direction de l'Enseignement.

2. — Une université suppose des étudiants vivant dans une certaine indépendance et non pas des gamins qu'il faut encaserner. Or l'université indochinoise, avec son internat, a plutôt l'air d'un collège de gamins incapables de se conduire comme des jeunes gens raisonnables. Une université-pensionnat forme des nouilles, mais pas des hommes.

3. — Enfin voici la meilleure des preuves, puisque c'est le *Journal officiel* qui nous la fournit. Voyez le *Journal officiel* du 17 novembre, page 3.400 : arrêté fixant la nomenclature des chargés de cours de l'université indochinoise, et vous serez fixé.

À l'exception de M. le Dr. Le Roy des Barres, directeur du Service de prophylaxie du cancer, et de M. le Dr. de Raymond, directeur local de la Santé au Tonkin, dont les heures de cours sont payées 40 \$, ce qui est normal, tous les autres chargés de cours sont payés 5 \$ et le chef du laboratoire de l'institut Pasteur, pour un cours de bactériologie et de parasitologie, qui demande une culture quelque peu supérieure à celle d'un balayeur des rues, est mis exactement sur le même pied que le maréchal des logis, maréchal ferrant, chargé de montrer aux élèves de l'école vétérinaire à ferrer les chevaux.

Après cela, on peut tirer l'échelle, il n'y a plus qu'à assimiler pour leurs appointements M. le Directeur de l'Enseignement en Indochine avec le planton chef de ce service ; mais vous verrez que l'on n'ira pas jusque-là, où, cependant, la logique exigerait qu'on allât.

Nouvelles du Tonkin
Mort du docteur Mai
(*L'Écho annamite*, 8 mai 1929)

On annonce de décès de M. Joseph Nguyen xuan Mai, docteur en médecine. médecin de l'Assistance médicale de l'Indochine, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'hôpital Lanessan. Le défunt vient de succomber aux suites de tuberculose pulmonaire, contractée à la guerre.

La bière contenant les restes de M. Mai, qui n'avait pas encore 40 ans, a été dirigée sur Hung Yen où les obsèques ont été célébrées.

C'est une grosse perte pour le corps médical indochinois et l'élite indigène du Tonkin. Le docteur Mai fut l'un des plus brillants élèves de l'École de médecine de Hanoï, pépinière de tant d'excellents praticiens.

À sa famille, à ses amis, à ses collègues, nous présentons nos sincères condoléances.

LE ROY DES BARRES, DIRECTEUR

École de médecine
(*Le Colon français républicain*, 25 mai 1929)

Le docteur Le Roy des Barres, directeur du Service de la prophylaxie du cancer en Indochine, est chargé des fonctions de directeur de l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice de Hanoï en remplacement de M. le docteur Polidori, parti en congé.

Il continuera à assurer l'enseignement des cliniques obstétricale et gynécologique dans les conditions prévues par les arrêtés du 10 février 1923 et du 10 novembre 1928.

À l'*Officiel d'Indochine*
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1929)

M. Degorce, docteur en médecine, directeur d'enseignement supérieur de 1^{re} classe, est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Au laboratoire d'histologie
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1930)

M. le docteur Bablet, directeur de l'Institut Pasteur de Hanoï, est désigné pour assurer la direction du laboratoire d'histologie et d'anatomie pathologique à l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice, en remplacement de M. le docteur Naudin.

Hygiène coloniale
Personnel médical secondaire
(*Les Annales coloniales*, 24 juin 1930)

Le sous-secrétaire d'État des Colonies fait étudier la fusion désirable, tout au moins au point de vue des services et de leur décompte, des officiers de santé diplômés des écoles d'Hanoï, Tananarive et Dakar servant aux troupes indigènes et aux hôpitaux et de leurs camarades des services de l'Assistance jusqu'ici plus favorisés.

NOMINATIONS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

Le docteur Polidori est nommé secrétaire de l'École de médecine de Hanoï.

La médaille des épidémies
(*Le Journal officiel de la République française*, 25 janvier 1931)
(*Les Annales coloniales*, 27 janvier 1931)

Médaille d'or des épidémies

MM. Le Roy des Barres Adrien, directeur de l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice de l'Indochine à Hanoï (Tonkin).

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 janvier 1931)

Retraite. — M. Casaux (Jean-Joseph-Ernest), professeur titulaire de 1^{re} cl. de l'Enseignement supérieur en Indochine, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Le montant de la pension sera fixé ultérieurement par un arrêté ministériel.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1931)

Le docteur Sollier remplace le docteur Polidori comme professeur de clinique médicale à l'École de médecine.

L'École de médecine et de pharmacie de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 septembre 1931)

[...] Une plaquette très intéressante dont M. Ng.-Tô a donné une excellente analyse dans *l'Avenir du Tonkin*, leur fournira les détails les plus complets sur l'École de médecine et de pharmacie de l'Indochine, qui, on le sait, est à la veille d'être érigée au rang de Faculté.

Ce jour-là, si nous en croyons la plaquette, les jeunes étudiants riches de France, soucieux de faire de fortes études, auront tout intérêt à venir faire leur médecine à Hanoï tant cette école s'annonce, dès maintenant, supérieure à celles de France ! Et ce sera très utile pour garnir un peu les amphithéâtres, car il semble que l'on a bien de la peine à y attirer les Annamites, même en les payant, puisque on n'arrive encore qu'à 18 candidats au P.C.N.

C'est peut-être que l'Indochine n'est pas encore mûre pour un corps médical libre à côté des médecins fonctionnaires à solde fixe. C'est peut-être aussi que nos Lycées ne produisent encore qu'un bien petit nombre de bacheliers et que ceux-ci préfèrent des situations qui demandent de moins longues études. C'est peut-être aussi que les étudiants annamites ont plus de confiance dans les vieilles facultés de la Métropole.

Yunnanfou
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 octobre 1931)

[...] Il y a une certaine agglomération française et annamite, vu l'importance de la gare ; un très bel hôpital a été construit par la compagnie [des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan]. C'est un médecin chinois, ancien élève de notre École de médecine de Hanoï, qui le dirige. Ces anciens élèves de l'École de médecine de Hanoï n'ont que le titre de « médecins indochinois » ; mais les Français de la ligne n'y regardent pas de si près : pour eux c'est le docteur, le toubib. [...]

La lutte contre le paludisme
(*Le Temps*, 10 mars 1932)

(De notre correspondant particulier)

[...] Ancien élève de Pasteur, professeur à la faculté roumaine de Jassy, le professeur Ciuca [...] a été choisi comme secrétaire de la commission internationale du paludisme dépendant de la Société des nations. À ce titre, son influence s'étend sur les différentes organisations malarialogiques du monde, entre lesquelles il assure les contacts et les échanges nécessaires. [...]

Le professeur Ciuca vient de s'arrêter en Indochine, de visiter les centres et les laboratoires antimalariens de Saïgon et d'Hanoï et les plantations de quinquina du plateau de Lang-Biang et d'assister à l'inauguration du cours de malariologie à l'École de médecine d'Hanoï. [...]

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1932)

École de médecine — M. le Dr. Naudin, professeur de 1^{re} classe de l'Enseignement supérieur chargé de cours de physiologie à l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice de l'Indochine durant l'année scolaire 1931-1932, est désigné pour assurer la direction du Laboratoire de physiologie de ladite école en remplacement de M. le Dr. de Fénis de Lacombe, parti en congé.

À l'Académie de Médecine
Séance publique annuelle
Attributions de prix
(*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1932)

Prix Monbinne, MM. H. Galliard (Paris) et Nguyen Van Khai (Saïgon)

1933 : Pierre Huard (1901-1983), chirurgien-chef à l'hôpital Lanessan, professeur de clinique chirurgicale.

1933 : désormais, l'École offre la possibilité d'accomplir le cycle complet des études de médecine et de pharmacie.

Médecins exerçant à titre privé en Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 mai 1933)

La liste parue récemment dans l'*Officiel* comporte 65 noms dont 35 d'Annamites.

Ces derniers se répartissent en 15 docteurs des universités de France et 20 diplômés de l'École de médecine de Hanoï.

Les chirurgiens-dentistes exerçant en Cochinchine sont au nombre de 10 dont deux Annamites diplômés de France.

LES OBSÈQUES DU DOCTEUR LUCAS-CHAMPIONNIÈRE ¹⁰ (*L'Avenir du Tonkin*, 6 décembre 1933)

Mercredi matin, à 7 h. 30, ont eu lieu les obsèques de M. le docteur Lucas-Championnière, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, professeur à l'École de médecine, décède le 4 décembre, dans sa 48^e année.

Le Révérend Père Depaulis donna l'absoute dans la chapelle de la clinique Saint Paul, pendant que la maîtrise de la cathédrale psalmodiait les chants funèbres.

La cérémonie religieuse terminée, le cortège se forma pour gagner le cimetière de la route de Hué où se fit l'inhumation.

Précédant le char funèbre, des élèves de l'École de médecine, marchant sur deux rangs, portaient de magnifiques couronnes alternant avec des bouquets de chrysanthèmes et des gerbes de fleurs.

Ou ne pouvait s'empêcher de remarquer la parfaite tenue de ces jeunes-gens comme celle, d'ailleurs, de leurs nombreux camarades qui se joignaient au collège.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le docteur Naudin, directeur de l'Hôpital indigène, et trois élèves de l'École de médecine.

Le char était orné de riches couronnes et de superbes gerbes de fleurs.

Sur les couronnes aux larges rubans violets, on relevait, tracées en lettres d'argent, les inscriptions suivantes :

L'inspecteur général de l'Hygiène et de la Santé publiques — Les médecins et pharmaciens civils et militaires concourant aux Services d'assistance. — Le personnel enseignant de l'École de médecine à leur regretté collègue et ami.

Le personnel des Infirmiers et Infirmières de l'Indochine. Les sages-femmes et les élèves sages-femmes. Les étudiants en médecine à leur maître vénéré.

M. le docteur Le Roy des Barres, directeur de l'Institut du cancer ; M. le docteur Polidori, directeur de l'École de médecine ; M. l'administrateur Norre, directeur du cabinet de M. le gouverneur général P. Pasquier conduisaient le deuil.

L'assistance française et annamite, très nombreuse et qui l'eut été davantage encore si les grandes manœuvres ne tenaient présentement éloigné de Hanoï tout l'élément militaire —, l'assistance comprenait: M. le gouverneur général de l'Indochine P. Pasquier ; M. le secrétaire général du gouvernement général Graffeuil ; M. l'inspecteur général [Paul] Hermant ; M. l'administrateur Marty, directeur des Affaires politiques au gouvernement général ; M. Tajasque, attaché au cabinet de M. le gouverneur général ; M. le médecin général en retraite Jourdran ; M. l'administrateur Eckert, résident-maire ; M. Lécorché, directeur de l'exploitation de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan ; M. Bernard, secteur général p. i. de l'Instruction publique ; M. Boudet, directeur des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine ; M. le résident supérieur honoraire Tissot ; M. l'administrateur Douguet, directeur des bureaux de la Résidence supérieure ; M. l'administrateur Pazat, chef de bureau à la Résidence supérieure ; M. le conseiller à la Cour Narbonne ; M. Bernhard, directeur de la Société française des Distilleries de l'Indochine ; MM. les docteurs Le Meillour, Marliangeas, Patterson, Keller, de Féni de Lacombe ; M. le docteur Asselin ; M. Toury, de la pharmacie Lafon et Lacaze* ; M. Gius Kmann, chirurgien dentiste, M. Berit-Debat, directeur de l'Enseignement local au Tonkin ; M. Lesterlin, administrateur des S C. en retraite ; Maîtres Friestedt, Pirou, Bordaz, avocats à la Cour d'appel ; M. de Rozario, surveillant général de l'Université indochinoise ; M. Cordier, chef du bureau des traductions au Palais de Justice ; M. le chef de bataillon Révérony, secrétaire archiviste

¹⁰ Just-Mériadec Lucas-Championnière (Saint-Léonord, Meuse, 15 sept. 1886-Hanoï, 4 déc. 1933) : chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1927 : médecin-major de 2^e classe de réserve, Afrique occidentale française ; 22 ans de services, 6 campagnes.

de la chambre d'agriculture ; M. H. de Massiac, directeur de l'« Avenir du Tonkin », etc. etc.

De nombreuses dames étaient également dans le collège : M^{me} Walther ; M^{me} Malicet ; M^{me} Tajasque, la baronne Didelot ; M^{me} et M^{lle} Marliangeas.

Les élèves de l'École de médecine, les sages-femmes, les infirmiers et infirmières suivaient en très grand nombre.

Après les dernes prières de l'Église, M. le docteur Polidori, directeur de l'École de médecine prononça le beau discours que voici :

Mesdames, Messieurs.

Il y a aujourd'hui neuf jours à peine, le lundi matin de la précédente semaine, nous apprenions tous à l'École, avec consternation, que notre éminent collègue, le docteur Lucas-Championnière, avait dû se faire transporter d'urgence, pendant la nuit, gravement atteint, à la clinique Saint-Paul.

Les événements allaient se précipiter avec une vitesse angoissante.

Déjà, deux jours après, un pronostic fatal était porté par tous ses confrères qui s'empressaient à son chevet.

Lui-même, projetant sur son cas toute la clarté pénétrante de son sens clinique si clairvoyant, avait porté son diagnostic et prévu l'inexorable évolution de son mal.

Sa piété filiale dictait alors en pleine lucidité d'esprit, pour sa mère restée dans la patrie lointaine, une dernière lettre d'adieu. Ses sentiments d'amitié s'exprimaient pour nous tous dans son entourage en paroles douces et calmes qui nous brisaient le cœur.

Mais la progression rapide des symptômes suivait sa marche implacable malgré tous nos efforts tentés pour l'enrayer

Ce que furent alors, dans leur tragique impressionnant, ces dernières journées où, l'œuvre de mort, poursuivant son action, nous assistâmes sans recours à l'anéantissement inéluctable de cette admirable intelligence, ceux qui les ont vécues en conserveront toujours le douloureux souvenir.

Et maintenant que l'irréparable est accompli, nous ne pouvons que mesurer, en nous retracant toutes les étapes de cette belle carrière, la perte immense qui vient de nous frapper.

Après de brillantes études médicales à la Faculté de médecine de Paris, guidé par l'exemple de son illustre père qui fut des premiers en France à appliquer les grands enseignements pastoriens à la chirurgie et créa notre plus ancienne publication médicale, le docteur Lucas-Championnière abordait la voie des concours.

Concours d'abord de l'internat des Hôpitaux de Paris auquel il était reçu en 1912 et qui n'était qu'un acheminement vers le concours de chef de clinique.

Nous le retrouvons successivement mobilisé au 1^{er} Régiment du génie, à l'ambulance divisionnaire 715, à l'hôpital de Vadelincourt.

En 1916, il est envoyé, représentant de la science française, en mission en Roumanie où son action heureuse auprès de la Cour devait le signaler à l'attention du ministre des Affaires étrangères.

Il est cité à l'ordre de la mission de Roumanie avec la mention suivante :

« Chargé d'un poste de secours chirurgical avancé, a opéré, dans des conditions particulièrement dangereuses des blessés graves qui lui étaient apportés très rapidement. A pu ainsi sauver la vie de plusieurs d'entre eux atteints de plaies des vaisseaux et condamnés, sans la précocité des secours, à succomber à l'hémorragie. »

La croix de guerre, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, la médaille des épidémies, la croix de chevalier de l'Étoile de Roumanie devaient être la très juste sanction de ses précieux services.

Après la guerre, attiré par le charme des longs départs, Lucas-Championnière reprend du service dans l'armée coloniale.

Le voilà chargé d'un important service chirurgical à l'hôpital de Dakar, et désigné ensuite par le ministre des Affaires étrangères comme professeur à l'Université Aurore à Shanghai. Ce séjour en Extrême-Orient lui permet de connaître notre Indochine française qui le séduit.

Après qu'il eut assuré pendant plus d'une année un important service chirurgical à l'hôpital Grall, à Saïgon, nous avons le grand plaisir de l'accueillir comme professeur à l'École de médecine où il a occupé jusqu'à ses derniers jours, avec tant de compétence, la chaire d'anatomie et de médecine opératoire.

La valeur de sa production scientifique nous était déjà un sûr garant de l'action heureuse qu'il devait exercer à l'École.

Il avait publié en 1922 une « Contribution à l'étude des plaies abdominales ». Sa collaboration au *Journal de médecine et de chirurgie pratique* en 1911 comme secrétaire de la rédaction, puis comme directeur depuis 1919, l'avait signalé à l'attention du monde scientifique.

Citerai-je aussi ses observations sur les blessures de guerre pendant la guerre turco-balkanique, ses études sur le corps médical en Afrique Occidentale française, ses études sur la Chine, publiées par la *Revue mondiale* [sic : médicale ?], sa collaboration à l'Alliance française, à Shanghai, ses conférences à la Salpêtrière et à la Faculté de Paris pendant ses périodes de congé ?

Mais le docteur Lucas-Championnière était un modeste et ne faisait jamais étalage de son érudition et de ses travaux.

Il apportait seulement dans sa conversation le charme de sa haute culture générale, de sa finesse, de sa pénétration d'esprit et de sa parfaite distinction de race.

Nature d'élite, noble cœur, il synthétisait dans un ensemble harmonieux toutes les qualités qui font la valeur française.

Je m'incline avec respect devant la douleur d'une mère qui va recevoir l'atroce nouvelle de la mort d'un fils aimé, et, au nom de tous mes collègues de l'École de médecine, je vous adresse notre ultime adieu, cher grand ami regretté.

Le culte de votre souvenir demeurera toujours dans l'intimité de nos cœurs.

Nous renouvelons à madame veuve Lucas-Championnière, mère du regretté défunt, au colonel et à madame de Kergommeaux ; au docteur et à madame Viguerie, à la famille ; au directeur et au personnel de l'École de médecine de l'Indochine, aux amis, l'expression de nos bien vives condoléances.

INAUGURATION DE LA FACULTE DE MEDECINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1933)

Discours prononcé par M. le docteur Le Roy des Barres, doyen.

M. le gouverneur général,
Sire,
Messieurs,

C'est avec une profonde émotion que je prends la parole devant vous, non pas que je doute un seul instant de votre indulgence à l'égard de l'orateur occasionnel que je suis, car je n'ai pour me tranquilliser sur ce point qu'à regarder les nombreux visages amis qui se trouvent devant moi, mais l'émotion que j'éprouve est due à la foule des souvenirs qui m'assailgent en ce moment, où je dois vous parler de l'École de médecine de Hanoï, de cette école à la création de laquelle j'ai assisté il y a trente et un ans et que je n'ai pas quittée depuis. L'École de médecine de l'Indochine a été fondée par un arrêté en date du 8 janvier 1902 par notre regretté président de la République, P.

Doumer, alors qu'il était gouverneur général de l'Indochine ; et c'est par une belle matinée d'avril 1902 que deux jeunes docteurs de la Faculté de Paris débarquaient à la gare de Hanoï pour venir prendre à l'École de Médecine la place de professeur à laquelle ils venaient d'être nommés sur la présentation du conseil de la faculté de médecine de Paris, ces deux jeunes docteurs étaient le Dr Degorce et votre serviteur.

Leur première visite fut pour leur directeur, le Dr Yersin, qui habitait la maison située à côté de l'école actuelle et réservée maintenant au logement du secrétaire ; de cette visite date la profonde affection que je professe pour le vénéré maître de la bactériologie française qu'est le Dr Yersin.

Puis nous fîmes connaissance de notre collègue, le Dr Capus, et de l'interprète répétiteur qui devait nous aider dans notre enseignement, en expliquant dans leur langue maternelle aux étudiants encore peu familiarisés avec le français, les leçons que nous professions. D'autre part, il nous traduisait à l'hôpital l'interrogation des malades.

Je dois dire que cet interprète a pris son rôle tellement au sérieux qu'il devint successivement étudiant en médecine, médecin indochinois, docteur en médecine, médecin de l'Assistance et qu'il vient de prendre sa retraite après avoir reçu comme juste récompense de ses services, la croix d'officier de la Légion d'honneur : j'ai nommé le Dr Le-van-Chinh.

L'École et son hôpital annexe, primitivement installés à Thai-Hà-Ap, dans des conditions précaires et même insalubres, furent transférés à Hanoï ; l'École proprement dite dans la maison habitée antérieurement par le Dr Yersin, et l'hôpital dans des constructions en bois édifiées sur l'emplacement actuel de l'école vétérinaire.

Le gouverneur général Beau, voyant que l'expérience tentée par le gouverneur général Paul Doumer avait réussi, s'occupa activement de l'organisation de l'école de médecine. Le Dr. Yersin, ayant quitté Hanoï pour l'institut Pasteur de Nhatrang, ce fut le Dr Cognacq qui prit la direction de notre école qu'il conserva jusqu'à la nomination du Dr Degorce.

L'arrêté du 20 octobre 1904 et le décret du 12 août créent pour les élèves ayant subi avec succès les examens de sortie des situations administratives de médecins auxiliaires, une section de sages-femmes et une section de médecins vétérinaires furent annexées à l'école de médecine, celle-ci temporairement d'ailleurs.

À cette époque également, l'hôpital d'application fut installé dans les locaux de l'hôpital de la Mission acquis par le Protectorat du Tonkin situés sur l'emplacement où s'élèvent les constructions de l'hôpital indigène du Protectorat actuel.

L'organisation de l'École se compléta, des cours nouveaux, théoriques et pratiques furent créés, des laboratoires furent installés, une section de médecine militaire fut installée.

Malheureusement, en 1909, à la suite du mouvement révolutionnaire, une réaction se produisit et l'école de médecine fut réduite, dans son personnel, dans ses crédits et dans son rôle ; elle fut ramenée à une sorte d'école supérieure d'infirmiers, ce qui avait été la conception première envisagée au moment de la création de l'école. Et cependant, depuis 1907, des médecins auxiliaires avaient été envoyés en service dans les divers pays de l'Union et s'étaient fait grandement apprécier. Mais cette réaction fut heureusement de courte durée. M. Albert Sarraut, nommé gouverneur général en 1910, comprit de suite le rôle important que l'éducation devait jouer dans ce pays. Il fit de l'école de médecine le pivot de l'Enseignement supérieur, et par une série de mesures, arriva à la création du service de la Direction de l'Instruction publique.

Le décret du 24 juin 1913 et l'arrêté du 29 décembre de la même année fixent un nouveau statut de l'École de médecine, qui est complété par l'arrêté du 20 juillet 1914 créant une section de pharmacie.

Pendant la guerre, des médecins auxiliaires diplômés de l'École de Hanoï partent pour France, comme engagés volontaires, pour servir tant aux armées qu'à l'hôpital indochinois de Marseille, et ils rendent de grands services.

Le décret du 7 janvier 1919 crée et rattache l'enseignement du P. C. N. à l'École de médecine. Cet enseignement, en relevant le niveau de base des études, permet une réorganisation de l'École de médecine de Hanoï qui, par décret du 30 août 1923, est érigée en école de médecine et de pharmacie de plein exercice ; les élèves allant faire leur 5^e année d'études et soutenir leur thèse en France pour les médecins, subir leurs derniers examens pour les pharmaciens.

Le résultat obtenu par notre école de plein exercice furent des plus satisfaisants, si bien que la dernière étape vient d'être franchie et que, par décret du 19 octobre dernier, l'école de médecine et de pharmacie de plein exercice de Hanoï conduit au doctorat d'État en médecine et au diplôme d'État de pharmacie ; elle a toutes les attributions d'une faculté, elle en prendra le nom quand l'Académie de Hanoï aura été créée.

Ce décret est l'œuvre de M. le gouverneur général Pasquier et M. le recteur Thalamas : nous leur en exprimons toute notre gratitude.

Je m'excuse de ce long historique, mais il était nécessaire, à mon avis, pour montrer aux personnes qui n'ont pas assisté à nos débuts, comment, d'une école, envisagée tout d'abord comme devant être une sorte d'école supérieure d'infirmiers, on est arrivé au fur et à mesure que l'enseignement se développait en Indochine, à lui faire délivrer des diplômes de médecins et de pharmaciens indochinois, puis à la transformer en école de plein exercice et ces jours-ci à l'habiliter pour la délivrance des diplômes d'État pour les médecins et les pharmaciens, en un mot, a en faire une faculté.

Si ces résultats ont été obtenus, résultats qui constituent, pour les professeurs et les chargés des cours de cette école, la plus précieuse récompense de leurs efforts, si ces résultats ont été obtenus, dis-je, c'est en grande partie grâce à l'assiduité, à la volonté de s'instruire et de faire œuvre utile dans leur pays, dont ont fait preuve les élèves des diverses promotions qui se sont succédé. Aussi, m'adressant aux élèves qui sont encore actuellement sur les bancs de l'école, je leur dirai : Vos aînés ont fait de l'École de médecine de Hanoï, ce qu'elle est actuellement, c'est un patrimoine qu'ils vous ont légué, il est de votre devoir de le conserver intact et même de le faire fructifier ; vous devez travailler sérieusement, d'abord pour vous-mêmes, ensuite pour conserver à cette École son renom de centre d'enseignement en Extrême-Orient.

Après les élèves, je m'adresserai à mes collègues professeurs et chargés de cours et, grâce au privilège que me confère mon ancienneté, je me permettrai de leur dire : l'École de médecine de Hanoï est devenue un centre d'études médicales et pharmaceutiques dont les attributions sont les mêmes que celles des Facultés de France. Mais j'estime que vous ne devez pas la considérer comme destinée uniquement à délivrer des diplômes, et qu'il est de votre devoir d'en faire un centre scientifique et de contribuer par vos travaux et ceux de vos élèves à l'accroissement des connaissances médicales et à augmenter ainsi en Asie le rayonnement de la science médicale française. Ainsi se trouvera réalisé le vœu intime de P. Doumer, fondateur de notre école, qui, en désignant le docteur Yersin comme notre premier directeur, indiquait que l'École d'auxiliaires indigènes qu'il créait n'était qu'une étape vers le fonctionnement du centre médical et scientifique qu'il envisageait pour l'avenir. Mais un tel centre scientifique, me direz-vous, doit comporter une organisation matérielle adéquate, et il reste encore beaucoup à faire dans cet ordre d'idées pour que notre école soit dotée de laboratoires suffisamment outillés. Messieurs, à ce point de vue, j'envisage l'avenir avec confiance. M. le gouverneur général Pasquier est un de ceux qui ont assisté à la création de l'École de médecine de Hanoï et qui en ont suivi l'évolution. Il connaît nos besoins et nos désirs ; depuis de longues années, dans les différents situations administratives qu'il a occupées avant d'être placé à la tête de l'Indochine, il a eu l'occasion, à maintes reprises, de témoigner sa bienveillance éclairée à notre institution. Comme gouverneur général, l'École de médecine a été l'objet de toute sa sollicitude, dont la dernière manifestation est le décret qui vient d'être pris sur sa proposition par le gouvernement

de la Métropole. Dans ces conditions, comment ne pas être assuré que tout sera fait pour que les crédits nécessaires soient affectés à l'organisation scientifique de notre École, et que, dans un avenir rapproché, elle ne soit en demeure de rivaliser au point de vue des installations avec les établissements similaires de la Métropole.

Maintenant, il me reste un devoir à remplir, devoir bien agréable d'ailleurs, c'est de remercier au nom de mes collègues et au mien toutes les personnes qui ont bien voulu manifester leur sympathie à notre École et, en particulier, celles qui ont bien voulu répondre à notre invitation et assister à cette cérémonie.

Nos remerciements s'adressent particulièrement à M. le gouverneur général qui a bien voulu présider l'inauguration de notre nouvelle École, nous marquant ainsi, une fois de plus, l'intérêt qu'il nous porte et à Sa Majesté l'Empereur d'Annam dont la présence parmi nous est le témoignage de l'intérêt qu'Elle porte à notre institution qui contribue à l'amélioration de l'état sanitaire des populations de Son empire. Cette présence est pour tous, professeurs et élèves un précieux encouragement. Nous ne devons pas non plus oublier les absents. Tout d'abord, M. le recteur Thalamas, dont nous regrettons d'autant plus l'absence que c'est lui qui a préparé et mis au point le décret qui nous régit maintenant. Nous espérons qu'il reviendra d'ici peu parmi nous, reprendre sa place de recteur et qu'il pourra ainsi poursuivre la création de l'académie de Hanoï qui donnerait à l'École de Droit et à l'École de médecine le rang de faculté. Ainsi se trouverait parachevée l'organisation de l'Instruction publique en Indochine à laquelle il a travaillé avec tant de ténacité et de succès depuis sa prise de service comme directeur général.

Nous regrettons également veulent l'absence des anciens directeurs de notre École, du Dr Yersin qui, malheureusement, ne la dirigea que peu de temps, du Dr Cognacq et du Dr. Degorce qui, par leur direction éclairée, ont amené l'école à sa situation actuelle.

Si le Dr Cognacq a été un administrateur et un organisateur ayant beaucoup faut pour notre école, le Dr Degorce, lui, fut un éducateur. Venu ici, comme vous le savez, pour la création de l'École, il se dévoua corps et âme à l'enseignement théorique et pratique ; médecin de haute valeur et d'une conscience professionnelle hors pair, il fut un exemple pour ses élèves qui ont acquis auprès de lui cette connaissance du devoir médical que se plaisent à constater tous ceux qui ont eu recours au service des médecins sortis de notre École. Son état de santé ne lui a pas permis malheureusement de prolonger son séjour en Indochine. Tous ses élèves, tous ses collègues ont vivement regretté cette retraite prématurée et ses regrets sont encore plus vifs aujourd'hui au cours de cette cérémonie d'inauguration de notre École réorganisée car cette réorganisation est en grande partie la conséquence d'un labeur opiniâtre d'enseignement et d'éducation que le Dr Degorce a poursuivi pendant tant d'années.

Pourquoi faut-il que les joies humaines soient toujours mélangées de tristesse ? Un deuil tout récent vient de frapper cruellement notre École. Il y a quelques jours, nous avons accompagné à sa dernière demeure le Dr Lucas-Championnière qui était chargé du cours d'anatomie et était, de plus, assistant de clinique chirurgicale. Praticien instruit et dévoué, professeur émérite, Lucas-Championnière ne comptait que des amis. Sa mort prématurée, qui est une grande perte pour notre École, a profondément ému ses collègues et ses élèves.

Messieurs, je m'excuse d'avoir été aussi long, mais vous me permettrez cependant de ne pas terminer sans vous apporter en ce jour, l'assurance que tous, élèves et professeurs rivaliseront pour que l'École de médecine prenne une place honorable parmi les institutions scientifiques de ce genre, et que les professeurs n'oublieront pas ce que Jules Simon, alors ministre de l'Instruction publique, écrivait dans une lettre adressée au doyen de l'École de médecine de Nancy, et qui fut lue à la cérémonie d'inauguration de cette école réorganisée le 9 novembre 1872.

« Les professeurs ne sont pas des fonctionnaires ayant chacun leur tâche séparée, soumis à des règlements et à un chef, dont la mission est terminée, quand ils ont fait

leur leçon et assisté aux examens ; ce sont les membres d'une même famille qui doivent avoir les mêmes soins, puisqu'ils ont les mêmes élèves et qu'ils sont chargés d'en faire de bons médecins, c'est-à-dire des gens de cœur et d'honneur prêts à tous les dévouements et aimant avec une égale grande passion, la science et l'humanité ».

Les professeurs de l'École de Hanoï, n'oublieront pas non plus, comme l'écrivait également J. Sikch, dans la même lettre, que notre École doit « être l'École où se forment les jeunes praticiens et les jeunes savants » et qu'ils doivent leur apprendre leur devoir, les leur faire aimer, développer en eux de goût et la passion des études sérieuses, leur servir de modèle quand ils entrent à leur tour dans la carrière.

C'est un ensemble de devoirs qu'on ne peut exercer qu'en commun et l'honneur d'avoir une telle charge est si grand, qu'il crée entre les membres d'une Faculté le plus noble et le plus sacré des liens.

Suivent les discours de Pasquier, de Bao-Dai et de Bernard, directeur de l'Instruction publique.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier 1934)

La *Tribune indochinoise* du 24 s'étonne de voir qu'à l'École de médecine de Hanoï, en juillet, un seul étudiant sur 43 fut admis en deuxième année et que deux sur 20 seulement furent admis en 3^e année.

.....

Le Conseil d'État a rejeté la requête de M. Polidori, directeur de l'École de médecine, à qui M. Robin avait, en novembre 1928, infligé un blâme avec inscription au dossier. Le Conseil d'État a estimé ce blâme justifié ; l'honorabilité du requérant s'étant trouvée atteinte, peu importe que ce fût pour des actes en dehors de sa fonction.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère les colonies

(*Le Journal officiel de la République française*, 15 août 1934)

(*Le Temps*, 15 août 1934)

Chevaliers

Polidori (Antoine-Victor), professeur à l'École de médecine de Hanoï ; 42 ans, 2 mois, 21 jours de services et de pratique professionnelle, dont 6 ans 5 mois 22 jour de majoration pour services civils hors d'Europe et 3 ans de majoration pour mobilisation.

Daléas (Pierre-Adrien)

Né le 25 novembre 1893 à Saint-Orens-de-Gammeville (Haute-Garonne).

Chevalier de la Légion d'honneur du 16 mars 1921 (ministère de la Guerre) : médecin aide-major de 2^e classe au 17^e corps d'armée.

Docteur en médecine (1922). Chef de clinique chirurgicale adjoint (1922-1923). Chef de clinique obstétricale (1925-1927). Agrégé en obstétrique des Facultés de médecine (1936).

Médecin de l'Assistance médicale en Indochine (5 juillet 1927), médecin de 5^e classe Phnom-Penh (maternité)(août 1927-avril 1929), médecin de 4^e classe 3^e classe 2^e classe à la maternité de Hué (Chirurgie)(Avril 1926-novembre 1934). [Chargé de cours à la](#)

Faculté de médecine de Hanoï (Novembre 1934-31 décembre 1936). Professeur agrégé titulaire à la Faculté de médecine de Hanoï (1^{er} janvier 1937) : clinique obstétricale et gynécologique. Professeur hors classe (1^{er} janvier 1943).

Officier de la Légion d'honneur du 25 août 1951 (ministère États associés) : professeur de clinique obstétricale et gynécologique à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Saïgon. Dom. à Casablanca, 27, bd Le-Nôtre.

Décédé le 7 avril 1965.

Le Journal officiel de la République française, 14 janvier 1935 :

Décret instituant à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de l'Indochine des études en vue du diplôme d'État de sage-femme

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 avril 1935)

Université. — Werts¹¹, professeur agrégé principal hors classe, professant au P.C.B., est désigné comme directeur du laboratoire de physique et de chimie de l'Université en remplacement de M Perucca et pour compter du jour du départ en congé de ce dernier.

M. Werts aura droit à ce titre à l'indemnité annuelle pour supplément de fonctions de ?00 p. nette de toute réduction) prévue par l'arrêté du ?8 décembre 1914.

1935 : premières thèses de doctorat en médecine. Il y en aura une centaine entre cette date et 1944.

HENRI GALLIARD, DIRECTEUR

Who's who européen, 1967 :

GALLIARD Henri Lucien. Professeur d'université. Né le 24.12.1891, à Paris. F. : de Lucien, méd., et de Blanche Vickers. M. : le 5.12.1963, à Paris, avec Michelle Lacroix. Enf. : Martine. Ét. : Lycée Carnot et Saint-Louis. Gr. univ. : Dr en méd., Dr ès sciences. Carr. : 1922 assist. et 1932 prof. Faculté méd. Paris, 1935 dir. École médecine Indochine, 1948 prof. Fac. méd. Paris. P.i. : nombr. publ. sur la parasitologie humaine et les maladies tropicales d'Afrique et d'Extrême-Orient. Décor. : Off. 0. nat. Légion d'hon. Membre : Acad. nat. de méd., Acad des sc. d'outre-mer. A. priv. : 37, rue Michel-Ange, Paris 16 ; prof. : 15, rue de l'École-de-médecine, Paris 6, France.

Vers un nouvel essor de l'enseignement en Indochine

(*Le Journal des débats*, 5 septembre 1935)

(*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1935)

Le ministère de l'Education nationale a communiqué la note suivante :

¹¹ Joseph Eugène Werts : professeur du cadre alsacien-lorrain détaché en Indochine.

M. Mario Roustan, vice-président de la commission des colonies du Sénat, devenu ministre de l'Éducation nationale, entend demeurer un bon colonial. Il l'a montré en maintes circonstances. Il le montrera encore en travaillant à développer l'enseignement en Indochine.

D'accord avec son collègue M. Louis Roilin et le gouvernement général, il se préoccupe de constituer pour les deux écoles supérieures de Hanoï (médecine et droit), un corps de professeurs d'élite, et d'y introduire progressivement des agrégés. Il vient de détacher un professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris, M. Henri Galliard, qui va assurer la direction de l'École de médecine de Hanoï. Il se préoccupe, d'autre part, de placer à la tête de l'enseignement en Indochine, pour succéder à M. Thalamas, un universitaire [Achille Bertrand], pourachever l'œuvre commencée et développée par la France.

Universités
EN INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 20 septembre 1935)

M. Galliard, agrégé de la faculté de médecine de Paris, a été nommé directeur de l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice de l'Indochine pour une période de trois ans.

Jacques MEYER-MAY, professeur

Né à Paris VIII^e, le 27 janvier 1896.

Fils de *Paul* Samuel Meyer,
fondé de pouvoir de la banque Arthur Spitzer,
administrateur de la [Société commerciale française au Maroc](#),
et de Yvonne Dreyfus.

Frère de Valentine Yvonne (1898)(M^{me} Robert Fernand Maroni.

Marié à Paris XVI^e, le 19 déc. 1916, avec *Nicole* Antoinette Cécile Steibel, décédée à Montreux (Suisse), le 30 juillet 1929.

Dont Martine, mariée à Paris, le 10 mars 1939, à Bernard Messer, externe des hôpitaux.

Divorcé le 12 nov. 1923.

Remarié à Paris XVI^e, le 9 janvier 1924, avec Juliette Marie-Louise Trarieux, fille de Jean Trarieux, rédacteur en chef du journal *Auteuil-Longchamp*, et de Thérèse Kahn (sœur d'Herbert Kahn, fondateur de la Société commerciale française au Maroc .

Divorcé le 29 février 1946.

Remarié avec Mona, citoyenne des États-Unis d'Amérique.

Chirurgien-directeur de la clinique du boulevard de Craponne et directeur des services chirurgicaux de l'hospice civil d'Arles [1930].

Médecin de la légation de France au Siam (1933)

Professeur à l'École de médecine de Hanoï (1935).

Membre du Conseil de recherches scientifiques de l'Indochine (déc. 1936).

Promu médecin capitaine (janvier 1938).

1940 (22 août) : départ pour Hong-kong. Rallie La France libre à Chonking. Y met sur pied le service de renseignements.

Condamné à cinq ans de prison et à la confiscation de biens pour insoumission par le tribunal militaire de Hanoï (12 décembre 1940).

Déchu de sa nationalité par Vichy (27 janvier 1941).

Enquête sur l'Indochine au Canada (automne 1940) et dans les milieux gouvernementaux américains (janvier 1941).

Chirurgien des Forces françaises libres en Afrique et à Londres.

Auteur de *L'anesthésie moderne en chirurgie* (Paris, 1948).

Directeur du département de géographie médicale de l'American Geographic Society (1948).

Fondateur de The May Institute for Autistic Children à Chatham, Massachusetts (1955).

Auteur de divers ouvrages médicaux.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Décédé en Tunisie, le 3 juillet 1975 (accident d'automobile), alors qu'il assumait une mission de consultant en malnutrition.

Concours d'externat des hôpitaux de Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 décembre 1935)

Ce matin, à 7 heures 30, ont commencé à l'Hôpital indigène du Protectorat les épreuves du concours d'externat des hôpitaux de Hanoï.

La commission était présidée par M. Sollier, professeur de l'École de médecine, directeur de l'Hôpital indigène du Protectorat à Hanoï, assisté de MM. Meyer May et Grenier-Boley, professeurs de l'École de médecine, membres.

On comptait dix-neuf candidats.

Annuaire administratif de l'Indochine, 1936 :

• Polidori, Antoine-Victor, Légion d'honneur, palmes académiques

Né le 1^{er} octobre 1881

Date d'entrée dans l'administration indochinoise : 11-9-1909.

Nomination à l'École de médecine : 1-1-1924

• Galliard Henry, Légion d'honneur

Né le 24 décembre 1891

Professeur titulaire de 3^e classe.

• Meyer May

Né le 27-1-1896

Chargé de cours à l'École de médecine

ÉCOLE DE MÉDECINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 octobre 1936)

La répartition des enseignements à l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice de l'Indochine est fixée ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 1936-1937 :

A. — Section de médecine

1^o Sont délégués dans les fonctions de professeur de clinique :

MM. les Dr. Polidori, professeur de l'enseignement supérieur de l'Indochine, clinique médicale infantile (hôpital du Protectorat) ; Massias ¹², professeur agrégé, clinique médicale (hôpital du Protectorat) ; Cartoux, professeur de l'enseignement supérieur de l'Indochine, clinique obstétricale (hôpital René-Robin) ; Marriq, médecin de l'Assistance, ancien interne des hôpitaux de Bordeaux, clinique chirurgicale (hôpital du Protectorat) ; Riou, médecin commandant des Troupes coloniales, clinique des maladies cutanées et syphilitiques (hôpital du Protectorat) ; Keller, professeur de l'enseignement supérieur de l'Indochine, Clinique ophtalmologique (Institut ophtalmologique) ; Dorolle, médecin de l'Assistance, Clinique des maladies contagieuses hôpital René Robin) ; X, clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital du Protectorat) ;

¹² Charles-Pierre-Alfred Massias (Saint-Jory-Lasbloux, Dordogne, 28 janvier 1893-2 décembre 1964) : fils de Pierre Massias, instituteur, et de Françoise Dutheil. Marié à Bordeaux, le 31 juillet 1920, avec Marie Louise Toucheteau. Successivement médecin à Travinh, chargé du service médical de la province de Chaudoc (1925), médecin-chef de l'hôpital Drouhet à Cholon (1927), médecin-chef de l'Institut de Puériculture à Saïgon, chargé du service médical de la province de Soctrang (1930), de nouveau à Travinh (1935), puis professeur à la faculté de médecine de Hanoï (1936). Dénoncé comme franc-maçon, membre de « La Fraternité tonkinoise » (JOEF, 1^{er} février 1942). Chevalier de la Légion d'honneur (JORF, 5 mars 1952) : doyen de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Saïgon.

2° Sont chargés des cours magistraux et complémentaires :

MM. les Dr. Galliard, directeur de l'École de médecine et de pharmacie, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris. docteur ès sciences naturelles, cours et T. P. de parasitologie, cours et démonstrations d'hygiène ; Polidori, professeur de l'enseignement supérieur de l'Indochine, cours de thérapeutique ; Massias, professeur agrégé, cours de pathologie médicale, cours de médecine légale et T. P de médecine légale ; Marriq, médecin de l'Assistance médicale, cours pathologie chirurgicale ; Solier, médecin lieutenant-colonel des T. C., cours d'anatomie, T. P. d'anatomie, d'anatomie topographique et de médecine opératoire ; Riou, médecin commandant des Troupes coloniales, cours de pathologie générale ; Keller, professeur de l'enseignement supérieur de l'Indochine, cours et T. P. de physique médicale ;

MM. les Dr. de Fénis de Lacombe, professeur de l'enseignement de l'Indochine, docteur ès sciences naturelles, cours et T. P. de physiologie et de médecine expérimentale ; Ho dac Di, médecin de l'Assistance médicale, cours d'obstétrique et manœuvres obstétricales ; Vaucel, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, cours et T. P. de microbiologie ; Joyeux, directeur du Service municipal d'hygiène, cours et T. P. d'histologie-embryologie et d'anatomie pathologique ;

MM. Cesari, pharmacien-colonel des Troupes coloniales, cours et T. P. de pharmacologie et matière médicale ; Autret, pharmacien lieutenant des Troupes coloniales, cours et T. P de chimie médicale ou chimie biologique ; XX., cours de pathologie tropicale.

B. — Section de pharmacie

Sont chargés des cours-magistraux et complémentaires :

MM. Césari, pharmacien colonel des Troupes coloniales, cours de pharmacie galénique et T. P. d'essais des médicaments et des substances alimentaires ; Pichat, pharmacien commandant des Troupes coloniales, cours de chimie analytique et de chimie minérale et T. P. d'analyse chimique ; Guichard, pharmacien commandant des Troupes coloniales, cours de physique et de caractères analytiques des sels [selles ?], T. P. de physique et de chimie générale ; Demange, pharmacien capitaine des Troupes coloniales, cours de chimie organique, de pharmacien chimique ; et de législation et déontologie pharmaceutiques, et T. P. de chimie pharmaceutique ; Autret, pharmacien lieutenant des Troupes coloniales, cours de chimie biologique, de toxicologie et d'hydrologie et éléments de géologie et T. P. d'analyse biologiques et toxicologiques ; Galliard, directeur de l'École de médecine et de Pharmacie, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, docteur ès-sciences naturelles, cours d'hygiène et T. P. de parasitologie ; de Fénis de Lacombe, professeur de l'enseignement supérieur de l'Indochine, docteur ès sciences naturelles, cours de botanique, de matière médicales et de zoologie et T P. de micrographie ; Petelot, professeur de l'enseignement supérieur de l'Indochine, cours de cryptogamie et T. P. d'herborisation ; Vaucel, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, cours et T. P. de microbiologie.

C. — Section des sages-femmes

Est chargé de cours :

M. Cartoux, professeur de l'enseignement supérieur de l'Indochine, cours d'obstétrique aux élèves sages-femmes.

D. — Section de P. C. B.

Sont chargés de cours magistraux : MM. Werts, professeur détaché à l'École de médecine et de pharmacie, cours et T. P de chimie ; Perucca, professeur détaché à l'École de Médecine et de Pharmacie, cours et T. P. de physique ; Pételot, professeur de l'enseignement supérieur de l'Indochine. Cours T. P. de biologie végétale ; Bourret

professeur de renseignement supérieur de l'Indochine, cours et T. P. de biologie amicale.

Jusqu'au retour à la Colonie de M. Bourret, M. le Dr de Fénis de Lacombe, professeur de l'enseignement supérieur, est désigné pour assurer l'enseignement de la biologie amicale à la section du P. C. B.

Il percevra, de ce fait, l'indemnité de cherté de cours prévue par l'arrêté du 28 décembre 1934.

Jusqu'à l'arrivée de M. Massias, les chaires de clinique médicale, de pathologie médicale et de médecine légale resteront vacantes.

Annexe de l'arrêté du 29 septembre 1936

État des professeurs et chargés de cours devant recevoir des indemnités durant l'année scolaire 1936 1937.

La remise des médailles d'or et d'argent (*L'Avenir du Tonkin*, 13 mars 1937)

Hier après-midi 12 mars à 17 heures a eu lieu dans le grand amphithéâtre de l'Université la remise par Son Excellence M. Pham-Quyn des médailles d'or et d'argent de S. S. Bao-Dai aux étudiants de l'École de droit et de médecine sous la présidence de M. Bertrand, recteur d'académie, directeur de l'Instruction publique, et M. S. E. Pham-Quynh, assisté de M. Camerlynck, directeur de l'École supérieure de droit ; M. Gaillard, directeur de l'École de médecine et les professeurs des deux écoles.

École supérieure de droit MÉDAILLE D'OR

M. Phan huy Quat, originaire de l'Annam, qui a soutenu la meilleur thèse à la session d'octobre 1936.

MÉDAILLE D'ARGENT

Madame Nguyen dinh Hoang, née Pham Thi Chinh, originaire du Tonkin, qui a obtenu la meilleure moyenne des notes aux examens terminaux des études pharmaceutiques à la session d'octobre 1936.

Nos félicitations.

MISSIONS À Java (*Les Annales coloniales*, 13 août 1937)

Abrogeant l'arrêté du 29 avril dernier, le gouverneur général a constitué ainsi définitivement la délégation de l'Indochine à la Conférence d'hygiène rurale des pays d'Orient, ouverte depuis mardi à Java, et qui termine ses travaux aujourd'hui : ... Galliard directeur de l'École de médecine...

(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1938)

En matière d'instruction publique, M. Brévié souligne la progression des effectifs scolaires, l'effort fait par la Direction de l'instruction publique pour mettre plus de

cohésion dans l'organisation actuelle qui comporte encore les survivances premières des essais ; enfin la constitution à Hanoï de véritables facultés de médecine et de droit qui permettent aux jeunes étudiants indochinois de conquérir des diplômes sans s'expatrier.

[Jury d'examens]
(*Les Annales coloniales*, 24 octobre 1938)

M. le docteur Bousquet, député, vice-président de la commission de la Marine marchande, se rendant en mission à Saïgon ; M. le docteur Lemierre, professeur à la Faculté de médecine de Paris, qui va présider à Hanoï un jury d'examens, et l'intendant militaire Camboue, sont partis sur le *Président-Doumer*, courrier de Chine.

Concours d'externat des hôpitaux de Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 octobre 1938)

Un arrêté du 15 février 1938 a créé l'Internat des Hôpitaux près les Hôpitaux d'application de l'École de Médecine de l'Indochine.

Le premier concours a commencé le 4 avril à 9 heures à l'Hôpital indigène du Protectorat.

Le jury était composé du Docteur Sollier, directeur de l'Hôpital indigène à Hanoï, délégué du Directeur local de la santé, président, et de MM. Massiac, agrégé des Facultés, professeur de Clinique médicale ; Meyer May, agrégé des Facultés, professeur de Clinique chirurgicale ; Daleas, agrégé des Facultés, professeur de Clinique obstétricale et gynécologique ; Grenier-Boley, médecin de l'Assistance médicale, chargé de la Clinique dermatovénérologique, membres.

a) Epreuves d'admissibilité

Écrit.

Questions sorties :

Anatomie. Configuration extérieure et rapports de l'utérus

Pathologie médicale : Symptômes et diagnostic de la maladie de Basedow.

Pathologie chirurgicale : Symptômes et diagnostic des occlusions intestinales aiguës.

Questions restées dans l'urne.

Anatomie : Anatomie descriptive et rapports des reins. Anatomie descriptive et rapports du pancréas.

Pathologie médicale :

Complications cardiaques et nerveuses de la diphtérie. Symptômes et diagnostic des artérites obliterantes des membres inférieurs.

Pathologie chirurgicale : Symptômes et diagnostic du cancer du sein.

Symptômes et diagnostic de l'ulcère du duodénum.

b) Epreuves d'admission.

Oral.

Questions sorties :

Diagnostic des adénites inguinales. Signes et diagnostic de la tumeur blanche du genou.

Questions restées dans l'urne.

Formes cliniques du paludisme de première invasion.

Signes et diagnostic des suppurations périnéutérines d'origine puerpérale.

Signes et diagnostic des anévrismes de la crosse de l'aorte.

Signes et diagnostic des hydronéphroses.

Question de garde.

Question sortie :

Diagnostic et traitement des perforations intestinales de la fièvre typhoïde au troisième septenaire.

Questions restées dans l'urne.

Diagnostie et traitement d'une grande hémoptysie.

Formes cliniques et traitement des hémorragies de la délivrance.

Onze externes candidats ont concouru. Cinq ont été admissibles.

M. Ton-that-Tung a été nommé interne titulaire.

1938-1939 : ouverture d'une section d'odonto-stomatologie.

À L'UNIVERSITÉ DE HANOÏ

LA CONFÉRENCE DU DOCTEUR DE MEYER-MAY (*L'Avenir du Tonkin*, 10 février 1939)

Cette remarquable conférence, intitulée « Organisation d'un service de chirurgie moderne », est une conférence de science et de combat, très riche en faits, en suggestions de toute sorte, où il y a beaucoup de choses, et où sont rappelées des vérités utiles que certains aujourd'hui semblent tentés d'oublier. Elle a été faite de verve, après mûre réflexion, et l'on y sent à chaque passage un esprit très averti, un savant rompu depuis longtemps aux méthodes d'organisation des services de chirurgie. On l'a donc entendue hier soir d'un bout à l'autre sans que l'intérêt languit ; disons mieux, avec profit, si l'on veut être de bonne foi envers soi-même, et si l'on ne recule pas au besoin devant certains *mea culpa* nécessaires.

Il n'est point facile de donner une analyse d'un exposé où se pressent tant de faits, tant d'idées, et que le conférencier a voulu à dessein discursif, ce qui ne signifie pas qu'il l'ait rédigé sans plan, ni qu'il en ait présenté les divers développements sans suite où au hasard. Le Dr Meyer-May a divisé sa matière en trois parties comprenant chacune deux ou trois chapitres : dans la première, qui est un tableau rétrospectif, il représente avec un relief saisissant ce qu'était la chirurgie ; dans la seconde partie, il s'attache spécialement à l'examen des conséquences qu'entraîne la découverte de l'anesthésie et de l'antisepsie, ou plutôt leur introduction dans la grande chirurgie générale ; dans la troisième enfin, il aborde les divers problèmes que soulève l'organisation rationnelle d'un service de chirurgie moderne. Aucune question essentielle n'a donc été laissée de côté, et toutes ont été traitées avec la même ampleur et le même intérêt.

Suivant l'ordre historique (et on voit bien qu'il s'agit ici d'une véritable histoire de la chirurgie), le savant professeur nous montre comment la chirurgie, après de très humbles origines, finit par gagner sa place au soleil de la science aux côtés de la médecine et par devenir pour celle-ci, non une rivale mais une auxiliaire souvent indispensable.

Chacun sait que jusque vers le milieu du siècle dernier, il n'y eut pas de progrès radical en chirurgie, tandis qu'une véritable révolution s'y accomplit brusquement entre 1850 et 1880 par la découverte de l'anesthésie générale et l'invention de l'antisepsie. Si le Dr Meyer-May s'étend avec juste raison sur la part qui revient à la science française dans cette transformation, il ne commet pas l'injustice de méconnaître où même de

restreindre la collaboration de la science étrangère qui compte d'ailleurs d'illustres novateurs en chirurgie.

Citons à ce propos l'historique de la découverte de l'anesthésie : Le 27 octobre 1846, deux citoyens de Boston : Morton, dentiste, et Jackson, professeur de chimie, prenaient un brevet d'invention d'une espèce rare. Les deux associés entendaient se réservier l'exploitation d'une sorte de composition secrète qui rendait l'homme et les animaux à la fois insensibles à la douleur et inertes pendant les opérations. Coïncidence curieuse : l'anesthésie était découverte en Amérique juste au moment où, en France, l'illustre Velpeau écrivait à propos de la technique opératoire : « Éviter la douteur dans les opérations est chimère qu'il n'est pas permis de poursuivre ». Le grand problème d'ordre pratique reste toujours à l'étude depuis l'origine de l'anesthésie est celui de l'anesthésique idéal. On entend par là une drogue susceptible de donner un sommeil profond, sans danger et sans incidents consécutifs au réveil. Un pareil anesthésique n'est pas encore découvert. Les drogues les plus usuellement employées sont l'éther, le chloroforme, le protoxyde d'azote et l'éthylène.

On sait que les travaux de Pasteur sur la Génération spontanée, mis à profil par la chirurgie, se montrent des plus féconds. Ce fut Lister qui les appliqua à la prévention des infections secondaires dans les opérations. L'évidence décisive des résultats obtenus par la méthode antiseptique, la disparition, grâce à cette méthode, de la pourriture d'hôpital, l'abaissement de la mortalité dans les amputations de 50 à 15 p.100, auraient dû entraîner les convictions. « Il n'en fut rien, dit un auteur, des objections ridicules et sans portée, des résistances inexplicables de la part d'hommes d'ailleurs fort remarquables, ou bien des caricatures d'imitation, voilà ce que va rencontrer devant elle la chirurgie antiseptique pendant les premières années. En France, un seul chirurgien comprendra tout de suite l'importance capitale de la découverte de Lister, et sera son éternel honneur, ce fut Just Lucas Championnière ; il alla à Glasgow en 1869 ; il fut immédiatement convaincu ; il n'attendit plus que l'occasion d'essayer sa méthode. En 1874, lors d'un remplacement que Championnière fit à l'hôpital Lariboisière, dans un service cependant bien infecté, ses succès furent si décisifs que, dès lors, la vérité était trop éclatante pour ne pas convaincre complètement au moins tous ceux qui n'avaient pas d'œillères. »

[Organisation de l'[hôpital René-Robin](#) de Bach-Mai]

La place nous manque pour nous étendre sur la dernière partie de la conférence du Dr Meyer-May : l'organisation d'un service de chirurgie moderne, qui comporte une salle d'hospitalisation, un laboratoire et une salle d'opération avec trois circulations. Nous en avons dit assez pour montrer combien sont suggestifs les développements qui abondent au cours de cet exposé. Telle est cette conférence, qui remet bien des choses au point, et qu'il était utile après tout que quelqu'un se chargeât de faire : nul n'était plus qualifié que l'éminent chirurgien de l'Hôpital René-Robin. Il a senti — et nous devons l'en remercier — qu'il était vraiment temps de barrer la route aux constructions désordonnées et par trop coûteuses, et d'établir que le projet dressé par M. Cerutti pour l'hôpital de Bach-Mai d'après les indications du Dr Meyer-May lui-même, n'est point parfait sans doute (étant susceptible de perfectionnement comme toute chose humaine), mais qu'il reste le plus rationnel et le seul adéquat à un service de chirurgie moderne. Aussi nous acquiesçons volontiers à ce qu'il appelle l'esprit chirurgical.

Nous avons remarqué dans la nombreuse assistance : Dr Bigot, le général et M^{me} Bourrély, M^{me} Buscail, Dr Cao-xuàn-Càm, M^{me} et M. Camerlynck, Dr Lê-van-Chinh, M. Claeys, M. Coedès. M. E. Cousin, Dr Dalléas, Dr Dorolle, M^{me} et M. Galliard, le Trésorier général et M^{me} Henry, M. Khérian, M^{me} et M. Labernadie, Dr Dang vu-Lac, M^{me} et M. Lafon, M^{me} et M. Lai, M. Loubet, M^{me} Bassias, Dr Nguyên, Dr Pochoy, M. Rivoalen, Dr Tuong-dinh-Tri, etc, etc.

L'UNIVERSITÉ INDOCHINOISE
L'École de médecine de Hanoï
(*L'Écho annamite*, 6 novembre 1939)

Cet article, consacré à l'École de médecine de Hanoï, depuis sa fondation jusqu'à sa transformation en Faculté de médecine, pourrait peut-être intéresser nos lecteurs, surtout ceux qui n'ont pas eu l'occasion de la visiter.

N. D. L. R.

Par arrêté du 8 janvier 1902, le regretté président de la République P. Doumer, alors qu'il était gouverneur général de l'Indochine, créa l'École de médecine de Hanoï et en confia la direction au docteur Yersin.

L'École et son hôpital annexe avaient été d'abord modestement installés à Thai hà An. Ils furent ensuite transférés à Hanoï ; l'École proprement dite dans la maison occupée antérieurement par le docteur Yersin et l'hôpital dans des constructions en bois édifiées sur l'emplacement actuel de l'École vétérinaire.

En 1904, le docteur Yersin, appelé à diriger l'Institut Pasteur de Nhatrang, fut remplacé à la tête de l'École par le docteur Maurice Cognacq, qui remplissait à l'époque les fonctions de chef de cabinet adjoint du gouverneur général Beau. Le nouveau directeur, dont le dévouement était connu, s'occupa activement, du développement de l'École, assuré qu'il était de trouver en son chef, le gouverneur général Beau, tout l'appui nécessaire pour la réalisation de l'œuvre entreprise. Il fut aidé dans sa tâche par les docteurs Le Roy des Barres¹³ et [Armand] Degorce, que M. Paul Doumer avait fait venir de la Métropole pour être chargés de l'enseignement des élèves : ces deux éminents praticiens sont les premiers professeurs de l'École de médecine d'Hanoï.

Sur la proposition du docteur Cognacq, furent pris l'arrêté du 25 octobre 1904 et le décret du 12 avril 1905, créant le corps des médecins auxiliaires destinés à seconder les médecins européens de l'assistance, et recrutés parmi les élèves ayant subi avec succès les examens de sortie de l'École de médecine.

De cette époque datent la réorganisation et le développement de l'Assistance médicale en Indochine. Les médecins européens, encore peu nombreux, ont été aidés par les médecins indochinois des premières promotions, étaient envoyés en service dans les différents pays de l'Union et qui se faisaient grandement apprécier par leurs chefs.

Le docteur Cognacq envoyait les plus méritants de chaque promotion se perfectionner et parfaire leurs études en France. Certains d'entre eux ont actuellement une situation des plus enviables.

L'enseignement de la première heure, qui ne comportait que des connaissances théoriques et pratiques indispensables à l'art médical, a été complété progressivement par la création de cours nouveaux et de laboratoires. L'hôpital d'application s'étant révélé insuffisant, ses services furent transférés dans les locaux de l'hôpital de la Mission, acquis par le Protectorat du Tonkin et dénommé depuis hôpital du Protectorat.

En 1909, à la suite de troubles politiques au Tonkin, le gouverneur général Klobukowski réduisit les crédits affectés à l'École de médecine, dont la suppression aurait même été envisagée. Le mérite revient encore au docteur Cognacq d'avoir fait franchir à l'École cette étape dangereuse pour son existence : grâce à sa ténacité, il put faire prévaloir son point de vue et rétablir, en conséquence, les crédits nécessaires au fonctionnement de l'École.

En 1911, le président Albert Sarraut fut nommé gouverneur général de l'Indochine. Une série de mesures se rapportant à l'École de médecine porte l'empreinte de la

¹³ Adrien Le Roy des Barres (1872-1945).

politique libérale du nouveau chef de la Colonie ; le décret du 24 juin 1913 et l'arrêté du 29 décembre de la même année fixant, en effet, le nouveau statut de l'École, que complète l'arrêté du 20 juillet 1914 créant une section de Pharmacie.

Pendant la guerre de 1914 1918, des médecins diplômés de l'École de médecine de Hanoï ont servi en France, soit aux armées, soit à l'hôpital indochinois de Marseille.

Les excellents services qu'ils ont rendus ont décidé le gouvernement à créer une section militaire annexée à l'École.

Poursuivant son programme, le président Albert Sarraut, à son retour en Indochine, en 1917, créa l'Université indochinoise, dont il confia l'organisation et la direction au docteur Cognacq, qui avait si bien réussi comme directeur de l'École de médecine. L'inauguration de cette jeune Université eut lieu le 28 avril 1918, en présence de M. Albert Sarraut et de S. M. Khai-Dinh. Le docteur Cognacq fut alors nommé résident supérieur et chargé des fonctions de directeur de l'instruction publique en Indochine. Malgré ses occupations multiples, il continuait à assurer la direction de l'École de médecine, direction qu'il gardait de 1904, à 1922, date à laquelle il dut quitter Hanoï pour le poste de gouverneur de la Cochinchine.

L'enseignement du P. C. B., première étape vers le doctorat en médecine, a été pratiqué dès la rentrée des classes en octobre 1917. Le décret du 7 janvier 1919 l'a officiellement consacré. Cet enseignement, en relevant le niveau des études, a permis une réorganisation de l'École, qui, par décret du 30 août 1923, a été érigée en École de médecine et de pharmacie de plein exercice : les élèves allaient faire leur 5^e année et soutenir leur thèse en France pour les médecins et subir leurs derniers examens pour les pharmaciens.

Les résultats obtenus ont été des plus satisfaisants, si bien que, sur la proposition de M. le gouverneur général Pasquier, et par décret du 19 octobre 1933, l'École conduit au doctorat d'État en médecine et au diplôme d'État de pharmacien. L'École de médecine de Hanoï a actuellement toutes les attributions d'une Faculté.

C'est grâce à la direction éclairée du docteur Cognacq, son organisateur, et grâce au dévouement des professeurs, que l'École de médecine de Hanoï a pu brûler les étapes pour devenir ce qu'elle est actuellement. Les enfants d'Annam, qui ont soif de s'instruire, doivent beaucoup à la France, pour cette œuvre qui est l'une des plus belles qu'elle ait accomplies en Indochine.

LA VIE INDOCHINOISE

Les progrès des recherches scientifiques en Indochine

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 14 janvier 1940)

Les docteurs Huard, **Bigot** et Dô Xuân-Hop apportent une contribution tant à l'anthropologie qu'à la pédiatrie, en publiant des mensurations qu'ils ont effectuées sur 897 fillettes et jeunes filles tonkinoises de 5 à 18 ans.

1940 (juin) : départ de Huard pour la métropole. Meyer-May, chirurgien viscéral, le remplace comme professeur de clinique.

À l'École de Médecine

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 janvier 1940)

Par arrêtés du gouverneur général p.i. de l'Indochine du 10 janvier 1940 :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 16 novembre 1939 portant rapatriement du pharmacien lieutenant-colonel Guichard est rapporté.

M. Guichard, pharmacien lieutenant-colonel du corps de santé des troupes coloniales, en service hors cadres au Tonkin, remplissant les fonctions de gestionnaire de la pharmacie centrale de l'A.M. I. et de directeur de l'hygiène et de la répression des fraudes à Hanoï, est maintenu dans la position d'activité hors cadres et mis à la disposition du Directeur de l'Instruction publique pour exercer les fonctions de professeur titulaire à l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice de l'Indochine.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toutes natures dus à M. Guichard seront supportés par le budget général de l'Indochine pour compter du 13 décembre 1939, date laquelle il aurait dû normalement embarquer à la destination de France.

Les frais de rapatriement ultérieur du pharmacien lieutenant-colonel Guichard seront à la charge du budget local du Tonkin.

À l'École de Médecine
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juin 1940)

M. Leriche, dentiste-lieutenant de réserve en stage d'activité, en service hors cadres à l'hôpital de Lanessan, à Hanoï, est maintenu en position d'activité hors cadres et mis à la disposition de M. le Directeur de l'Instruction publique en Indochine pour servir à l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice de l'Indochine en qualité de directeur technique de la section d'odontostomatologie créée près cette école par arrêté en date du 20 mars 1940.

La solde, les indemnités et accessoires de solde de M. Leriche seront, à compter du 1^{er} juin 1940, à la charge du budget général de l'Indochine — chapitre 61 — article 3 — exercice 1940.

1940 (août) : départ du professeur Meyer-May pour Hong-Kong. Ralliement à la France libre.

Les visites de la mission économique japonaise
(*L'Écho annamite*, 13 novembre 1940)
[qui publie le même jour le statut des juifs]

Hanoï, 13 novembre. — Plusieurs membres de la mission économique japonaise ont visité aujourd'hui, 13 novembre, l'université de Hanoï et notamment l'école de médecine et les laboratoires scientifiques.

Ils ont été reçus par M. Charton, directeur de l'Instruction publique, et guidés par le docteur Galliard, directeur de l'École de médecine et de pharmacie.

Ils ont ensuite visité quelques écoles de la ville de Hanoï, sous la conduite de M. Berit Debat, chef du service de l'enseignement au Tonkin. (Arip).

1940 (décembre) : retour du Pr Huard.

AU TRIBUNAL MILITAIRE
du temps de guerre
Audience du jeudi 12 décembre 1940
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 décembre 1940)

Dans la première affaire concernant le médecin capitaine Meyer-May, M. le colonel Marc, est assisté de MM. le colonel Marc, le lieutenant-colonel Ferdinand, le chef d'escadron Mauduit, le chef de bataillon Simon et les médecins capitaines Labat Labourdette et Kernevez, juges. Le jury est ensuite composé de M. le colonel Marc, assisté de MM. lieutenant colonel Ferdinand, le chef de bataillon Simon, le capitaine Lecossois, les lieutenants Millour et Floras, le maréchal des logis Manfredi, pour l'examen de l'affaire du caporal-chef Forenvil, et le 1^{er} canonnier Simoni, pour l'examen des autres affaires.

Commissaire du Gouvernement : M. Bariillet, sergent-chef.

Huissier appariteur : M. Demy, sergent-chef.

Le rôle comprend douze affaires dont les suivantes :

Insoumission à la loi sur le recrutement en temps de guerre

Le médecin capitaine de réserve Meyer May Jacques, rappelé à la mobilisation et mis à la disposition du médecin général directeur de la Santé publique, ne s'est pas présenté aux convocations qui lui furent adressées les 10 et 23 septembre 1940.

D'après l'enquête, le médecin capitaine de réserve Meyer May avait quitté Hanoï le 22 août, pour se rendre à Hong-Kong, puis en Amérique. Il est de la classe 1916 et de la deuxième réserve.

Il résulte que le médecin capitaine de réserve s'est mis volontairement dans le cas d'insoumission à la loi de recrutement. Le prévenu est défaillant.

Sur les réquisitions du commissaire du gouvernement, le tribunal, après délibération, condamne par défaut le médecin capitaine de réserve Meyer May à 5 ans de prison, (maximum de la peine), à la destitution, et ordonne la confiscation de ses biens.

.....

TRIBUNAL MILITAIRE
du
TEMPS DE GUERRE
de
HANOI

Une condamnation

Hanoï, 21 décembre. (Arip) — Par jugement du tribunal militaire permanent de Hanoï du 12 décembre, le Médecin-Capitaine de réserve Mayer-May, déclaré coupable d'insoumission en temps de guerre à la loi sur le recrutement de l'Armée, a été condamné par défaut à cinq ans d'emprisonnement, à la destitution, à la confiscation au profit de la Nation de tous ses biens présents et à venir, et aux frais envers l'Etat.

Les actes qui ont motivé cette condamnation remontent au mois d'août 1940.

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 décembre 1940, p. 3)

Mariage
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1941, p. 2)

Le 13 janvier 1941, à 11 h., a eu lieu, à la mairie de Hanoï, le mariage de M. André Paul Augustin Blondel, professeur à l'École de médecine, avec M^{le} Ginette Adrienne René Clemensat, domiciliés à Hanoï.

Les témoins étaient : M^{me} Chatot, née Andrée Braillard, et M. Albert Malortigue, industriel, à Hanoï.

Nos souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

Déchéance de la nationalité **française**
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 février 1941)

Vichy, 2-2-41 (émission française). — Dans la liste de personnes déchues de la nationalité française, que publie l'Office français d'information, on note les noms de ... Jacques Meyer-May, professeur à l'École de Médecine de Hanoï... — ARIP.

Les audiences du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 31 mars 1941, p. 4)

Hanoï, 31 mars. — L'amiral Decoux a reçu le 31 mars le médecin-colonel Huard [...]. (Arip)

Institut indochinois pour l'étude de l'homme
(*L'Écho annamite*, 2 avril 1941, p. 4)

Hanoï, 2 avril. — L'Institut indochinois pour l'étude de l'homme s'est réuni en assemblée générale annuelle le mardi 1^{er} avril à 18 h 30 à l'Institut Anatomique, sous la présidence de M. G. Coedès.

Après approbation du rapport moral et du rapport financier de l'Institut pour 1940, l'assemblée a procédé au renouvellement de bureau pour l'exercice 1941.

Ont été réélus :

Président : M. G. Coedès.

Vice-président : Dr P. Huard et M. P. Lévy.

Secrétaire : Dr Bigot.

Secrétaire adjoint : Mme Castagnol.

Conseillers : MM Claeys, Do-Xuan-Hop, Goloubew et Nguyen-van-Huyêñ.

L'Institut a élu MM. Cressoin et Ngo-dinh-Nhu comme membres titulaires et M. Vetch comme membre correspondant.

Ordonnance
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1941)

Vu le secret en date du 27 janvier 1941 portant déchéance de la nationalité française contre Jacques Meyer May, ex-professeur à l'École de médecine de Hanoï ; sur les réquisitions de M. le procureur de la République, M. Henri Morché, président du tribunal civil de première instance de Hanoï, a signé une ordonnance plaçant sous séquestre les biens du dit sieur Jacques Meyer May et désignant M. Guglielmi, receveur des Domaines à Hanoï, comme administrateur séquestre de ces biens.

1941 (1^{er} novembre) : Le Roy des Barres est déchu de son mandat de membre du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers, dont il présidait la commission permanente, pour cause d'appartenance à la franc-maçonnerie.

Extraits de l'allocution de M. le professeur Galliard,
directeur de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Hanoï
(*L'Écho annamite*, 5 décembre 1941)

Hanoï, 5 décembre. — Monsieur le gouverneur général,
C'est pour l'Université de l'Indochine et sa Faculté de Médecine un très grand honneur de vous présenter aujourd'hui l'**exposition médicale française**.

En réalité, j'aurai dû laisser ce soin à mon ami le docteur Noyer, car il est le grand animateur de cette exposition ; aussi, c'est comme délégué et représentant de la Faculté de médecine de Paris que je me permets de prendre la parole aujourd'hui pour vous recevoir et vous exprimer toute notre gratitude pour l'intérêt que vous avez bien voulu porter à cette manifestation médicale.

Cette exposition a été préparée en effet par l'Université de Paris ; c'est la Docteur Noyer, qui, se trouvant en 1939 à la maison franco-japonaise de Tokio, pensa qu'il était nécessaire de faire mieux connaître en Extrême-Orient les grandes découvertes françaises.

Cette exposition, après avoir circulé au Japon et à Shanghai, eut maintenant sur une terre française. Elle a eu à l'étranger un succès considérable, l'intérêt qu'elle a suscité à Saïgon et à Hué a été grand.

Je suis certain qu'il en sera de même ici. Son rôle sera-t-il aussi important en Indochine qu'à l'étranger ? Oui, on peut en être persuadé.

Le Français à la mauvaise habitude de se dénigrer lui-même et souvent par snobisme, par dilettantisme, il ne retient que ce qui se fait à l'étranger.

Ainsi, tout le monde connaît le grand chirurgien anglais Lister qui fut la créateur de la méthode antiseptique, méthode complètement périmée maintenant, mais combien ont entendu parler de Terrier, chirurgien français qui, en créant la méthode aseptique, a permis les progrès foudroyants de la chirurgie moderne ?

De plus, les étrangers oublient non seulement que telle découverte est française mais parfois, ils l'oublient au point de se l'attribuer et cela avec la meilleure bonne foi du monde.

On se fait souvent aussi une idée très fausse de la science médicale et de son évolution. On se figure souvent qu'elle s'est faite par à coup, de façon désordonnée, qu'elle avance dans une voie, puis s'arrête dans le fond d'une impasse, revient en arrière et cherche une voie nouvelle.

On croit que certaines méthodes thérapeutiques sont une question de mode et qui tombent dans l'oubli comme toutes les modes pour le public, le médecin est une sorte de dilettante qui passe son temps à brûler ce qu'il a adoré un moment.

Quelle erreur, quelle hérésie, il n'y a pas dans la science médicale de doctrines, de théories : « Les systèmes, a dit Claude Bernard, tendent à asservir l'esprit humain. »

Il suffit de faire un retour en arrière pour voir qu'il y a, au contraire, une continuité remarquable, une progression constante et sûre, un enchaînement logique, harmonieux, dans l'œuvre de ces hommes dont nous sommes venus aujourd'hui célébrer la souvenir.

On dirait que, par une sorte de prédestination, chacun de ces hommes est venu à son heure pour fonder une branche entièrement nouvelle de la biologie et de la pathologie.

C'est ce que l'Exposition médicale a cherché à matérialiser à vos yeux ; tout d'abord, on étudie sur le vivant les symptômes, on étudie les lésions des organes pour connaître à quelles lésions correspondent tels symptômes observés.

C'est l'étape anatomo-clinique et c'est Bichat, mais surtout Laënnec, dont le nom suffit à qualifier cette première étape de la médecine moderne. On a pu dire de son œuvre : « Depuis deux mille ans, les médecins se tenaient comme des aveugles et des sourds auprès des malades en invoquant le nom d'Hippocrate. Ils frappaient à la porte de la médecine mais elle demeurait close, Laënnec en a trouvé la clef ».

Puis on va plus loin : il étudier et définir les grandes fonctions de l'organisme : c'est l'étape physiologique avec Claude Bernard, mais ce fondateur nous a donné aussi une méthode sans laquelle il n'est pas possible de progresser dans la connaissance et dont s'inspireront toujours les chercheurs : c'est la méthode expérimentale.

Puis c'est la troisième phase, lorsque la maladie nous est connue, nous devons en chercher les causes et c'est alors l'étape bactériologique avec Pasteur.

Messieurs, je crois que l'on a tout dit à propos de l'œuvre de Pasteur, mais ce qu'il y a surtout d'admirable, c'est de retrouver dans l'œuvre d'un même homme, ce déroulement logique impeccable, cette succession de découvertes, chacune d'elles découlant de la précédente et servant de base à la suivante comme si tout avait été prévu à l'avance.

Cela tient vraiment du prodige.

Enfin, lorsque la maladie et ses causes sont connues, il faut les traiter, soit par des moyens biologiques comme nous l'a montré Pasteur, soit par la chimiothérapie et les agents physiques, c'est, l'étape physico-chimique qui est dominée à ses débuts par la découverte de la radioactivité, œuvre des Curie.

Vous verrez aussi à l'Exposition un chapitre consacré à la clinique française. Il est une suprématie que les étrangers sont d'accord pour bien vouloir nous reconnaître, c'est celle de nos cliniciens. La science médicale a été une des premières à contribuer au développement intellectuel en Indochine, fidèles aux consignes de rénovation spirituelle et morale, qui nous ont été données. Nous devons travailler, Français et Indochinois, à maintenir très haut le prestige de la science française. (Arip).

Conseil de recherches scientifiques de l'Indochine
(*L'Écho annamite*, 16 janvier 1942, pp. 1, 4)

Le Conseil de recherches scientifiques de l'Indochine s'est réuni le 23 décembre 1941, sous la présidence du docteur Galliard, M. Cœdès étant retenu hors de Hanoï.

LISTE DES FRANCS-MAÇONS D'INDOCHINE STIGMATISÉS PAR LE RÉGIME DE VICHY
Grand Orient de France (suite)
(*Journal officiel de l'État français*, 1^{er} février 1942)

Massias (Charles), professeur, école de médecine d'Hanoï, Ch. « La Fraternité tonkinoise », d'Hanoï.

À l'université de Hanoï

Faculté mixte de médecine et de pharmacie
SESSION DE MAI-JUIN
(*L'Écho annamite*, 24 juin 1942)

Liste des candidats admis définitivement.

1^o Au premier examen de fin d'année de médecine
a) Session ordinaire :

MM. Tran Vy, Nguyen dang Dan, Max Charpin, Ngo gia My, Truong-cong Trung, Pham tan Tuoc, Ly-hong Chuong, Trarg dat Hieu, Pho-duc Truc, Tran cong Truc, Tran van Khang, Lam van Hai, Mlle Ho thi Cang.

b) Session spéciale :

M. Henri Merle.

À la 1^{re} partie du 3^e examen probatoire de pharmacie
a) Ancien régime

M. Vuvong Truyen, Assez-bien,

M. Nguyen thanh Nhuan, Passable.

b) Nouveau régime

M. Chuong van Vinh, Assez bien,

M. Nguyen van Duong, Passable.

Liste des candidats admis définitivement

1^o au deuxième examen de fin d'année de médecine.

MM. Ng. Huu, Ng. thien Thanh, Mlle Tran thi Quy, MM. Tran minh Manh, Ng. tai Chai, Oudom.

2^o au deuxième examen de fin d'année de pharmacie (2^e partie).
Mlle Pham thi Yen, passable ; MM. Nguyen van buan, Do tat Loin passables.

MÉDECINE

Liste des candidats admis définitivement au 3^e examen de fin d'année :

Session spéciale : M. . Henri Bault,

Session ordinaire: MM. Truong ngoc Hon, Truong tan Lap, Ngo nbu Hiêc, Le khac Thien, Duong Bi Banh.

Une conférence du Docteur Rivoalen
(*L'Écho annamite*, 18 janvier 1943)

Hué, 16 janvier (Ofi). — Dimanche à 18 heures, à la Chambre des Conseils, eut lieu une conférence au profit du Secours National organisée par le Service Local de la Propagande, sous la haute présidence de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, par le docteur Rivoalen professeur à la faculté de médecine de Hanoï. Le sujet traité était « Calmette : un grand salut [sic : savant ?] ».

Étaient présents : Monsieur le Résident Supérieur et Madame Grandjean, Monseigneur Drapier, Monsieur Lemarle, Evêque de Hué, le colonel Martin, représentant le général Turquin, commandant la Brigade Annam-Laos, empêché, le médecin général Bouvier, Leurs Excellences les ministres de la Cour, M. Lafferranderie, Président de la Légion, et, au complet, toutes les personnalités civiles, militaires et religieuses de la capitale.

Devant une salle comble, le sympathique et érudit conférencier qui s'était déjà fait applaudir à Hué l'an dernier obtint à nouveau un éclatant succès.

NOTRE REPORTAGE
LA FOIRE DE SAIGON

XXV

Les Pavillons du Tourisme et de la Santé
par Trân xuân SINH
(De notre envoyé spécial)
(*La Volonté indochinoise*, 28 janvier 1943)

Certaines ont franchi le stade des laboratoires et commenceront à être fabriquées industriellement. MM. Cousin et Bonnet, professeurs à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Hanoï, se sont spécialement attachés à la recherche de certaines vitamines, en particulier du carotène. Ils sont en mesure de fournir dès à présent aux hôpitaux des quantités appréciables de ces substances.

Interview du Dr Rivoalen
de retour du Japon
(*L'Écho annamite*, 10 juin 1943)

Hanoï 20-5 (Domei). — On sait que le gouvernement indochinois a envoyé à Tokio à l'occasion de la 2^e Conférence médicale est-asiatique, trois délégués [...] en les personnes des docteurs Galliard, Rivoalen et Vu-ngoc-Anh. Tandis que le docteur Galliard, nommé professeur d'échange [sic], fait actuellement des conférences fort appréciées par l'élite savante à plusieurs Universités au Japon, les docteurs Rivoalen et Anh sont revenus tout récemment parmi nous.

Répondant au désir des milieux intellectuels d'ici, curieux de connaître les impressions d'un de ces délégués sur son séjour au Japon, nous avons demandé par l'intermédiaire de M. le consul Watanabé une interview au docteur Rivoalen et nous nous sommes présentés aujourd'hui vers midi à sa maison au n° 25 avenue Puginier.

Ci-dessous, voici ce que, substantiellement, le docteur Rivoalen nous raconte, tout au long avec une grande volubilité et bonne humeur sur son voyage, au hasard de ce qui lui vient à la tête.

— Voilà, dit-il, j'ai fait un très bon voyage, à bord d'un avion très confortable de Saïgon au Japon. Nous sommes arrivés après 14 heures de vol, un temps relativement

très court. Nous arrivâmes d'abord à Fukuoka, d'où nous nous rendîmes à Tokio par le train le lendemain. À Fukuoka, nous fûmes saisis par un froid très vif auquel nous n'étions pas habitué.

À la capitale du Japon, nous fûmes fort bien reçus par nos confrères les médecins japonais.

Après avoir remarqué l'organisation merveilleuse ainsi que les travaux brillants au 2^e Congrès Médical de la Plus Grande Asie, qui dura deux jours, du 17 au 19 avril, au cours desquels il a pris part, ainsi que les docteurs Galliard et Anh, à un grand nombre de banquets et thés offerts en leur honneur, et qui étaient du meilleur goût, le docteur Rivoalen signale qu'il avait passé le reste de son séjour à faire des excursions charmantes en des villes et points d'intérêt du Japon, en particulier à Nikko, Nagoya, Fuami, Mara, Cyoto, Osaka.

« À Nagoya, dit-il, nous avons été reçus par les médecins de l'Université qui nous ont fêtés cordialement à Koudo Hotel. Nous avons visité le beau château de Nagoka et particulièrement le sanctuaire d'Iso qui nous a frappé par le calme et la splendeur de ses jardins. [Etc. Il est content, content.]

Prochaine accession au Doctorat d'Université de trois médecins indochinois de
l'Assistance médicale
(*L'Écho annamite*, 25 août 1943)

Sur l'intervention du Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux, Gouverneur général de l'Indochine, la candidature 3 médecins indochinois de l'Assistance Médicale, MM. Vu-dinh-Tung, Do-xuan-Hop et Nguyêñ-dinh-Hao, titulaires de fonctions d'enseignement à la Faculté de Médecine de Hanoï et auteurs de nombreux travaux scientifiques, a été retenue pour l'accession au Doctorat d'Université.

MM. Vu-dinh-Tung, Do-xuan-Hop et Nguyêñ-dinh-Hao sont bien connus dans les milieux médicaux d'Indochine. L'énoncé de leurs titres. est la meilleures preuve de leur haute valeur et de leur mérite.

M. Vu-dinh-Tung, Diplômé médecin indochinois de l'École de Médecine de Hanoï (année 1917),

Chef adjoint de Clinique chirurgicale de la Faculté de Médecine de Hanoï (année 1931)

Chef titulaire de Clinique chirurgicale de la Faculté de Médecine de Hanoï (année 1938).

Vice-Président de la Société Médico-Chirurgicale de l'Indochine et de l'Amicale des médecins et pharmaciens annamites du Tonkin.

Chevalier de la Légion d'Honneur.

Officier d'Académie.

Titulaire de la médaille d'honneur de l'Assistance Médicale.

Auteur de nombreux travaux scientifiques.

M. Do-xuan-Hop, diplômé médecin indochinois de l'École de Médecine de Hanoï(année 1929).

Aide d'anatomie (année 1932) prosecteur (année 1934), Chef des travaux anatomiques (année 1937).

Chef adjoint de la Clinique d'Oto-Rhino-Laryngologie (année 1938)

Membre de l'Institut indochinois pour l'Étude de l'Homme et de la société Médico-chirurgicale de l'Indochine.

Auteur de nombreuses publications. concernant l'anatomie et l'anthropologie.

M. Nguyêñ-dinh-Hao, diplôme médecin indochinois de l'École de Médecine de Hanoï (année 1931)

Chef adjoint de Clinique Médicale.(année 1936), Chef titulaire depuis 1938.
Auteur de nombreux travaux scientifiques concernant les maladies tropicales.

*
* * *

Le caractère très exceptionnel de cette mesure constitue une nouvelle preuve du désir constant manifesté par le Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux, Gouverneur général de l'Indochine, d'aboutir à des réalisations concrètes dans le domaine de la collaboration franco-annamite.

À LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE HANOÏ
Le docteur CARTOUX et le docteur HO-DAC-DI sont nommés professeurs sans chaire
(Arrêté du gouverneur général du 11 décembre 1943).
(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 13 janvier 1944)¹⁴



M. le docteur Cartoux est né le 3 octobre 1899 à Avignon (Vaucluse).

¹⁴ Archives de Germaine Pailhoux, née Guyonnet. Remerciements à Anne-Sarah David et Pierre du Bourg.

Il est entré dans l'administration comme médecin stagiaire de l'Assistance médicale le 5 février 1926.

En service à l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice depuis l'année scolaire 1926-1927, il a été nommé professeur titulaire de l'enseignement supérieur en mars 1931.

Il a été admissible à l'agrégation des Facultés au concours de 1935 (Section obstétrique).

Il a été assistant à la clinique urologique de l'hôpital Cochin, à Paris, de 1939 à 1941, puis assistant de la clinique obstétricale et gynécologique de la Faculté de médecine de Hanoï depuis 1942.

Il est l'auteur de nombreux travaux intéressant la chirurgie du cancer et l'obstétrique.



M. le docteur Ho-dac-Di est né en 1901, à Ha-tinh (Annam). Il a fait ses études à la Faculté de médecine de Paris et a été externe des hôpitaux de 1923 à 1927, puis interne provisoire de 1927 à 1929. Devenu docteur en médecine en 1929, il a été assistant du docteur Léon Gernez en 1929-1930.

Nommé médecin de l'Assistance médicale, il a servi dans différents postes. Affecté à l'hôpital du protectorat de Hanoï, il y a rempli les fonctions de médecin-résidant de 1933 à 1940, puis de chirurgien-chef en 1940.

À la Faculté de médecine de Hanoï, il a été chargé de nombreux cours et travaux pratiques. Il est chargé depuis 1942 du cours complémentaire de pathologie chirurgicale. Nommé assistant de la clinique chirurgicale de la Faculté le 5 mars 1941, le docteur Ho-dac-Di a déjà participé à l'enseignement dans ce service de clinique de 1935 à 1940.

Le docteur Ho-dac-Di est l'auteur d'un nombre important de travaux sur la pathologie chirurgicale.

Le docteur Ho-duc-Di est fils de feu S. E. Ho-dac-Trung, colonne d'Empire, et frère de S. E. Ho-dac-Khai, ministre des Finances de la Cour d'Annam, de S. E. Ho-dac-Diêm, tông-dôc de Hadong, de M. Ho-dac-Liên, ingénieur des Mines, et de M. Ho-dac-An, docteur en pharmacie.

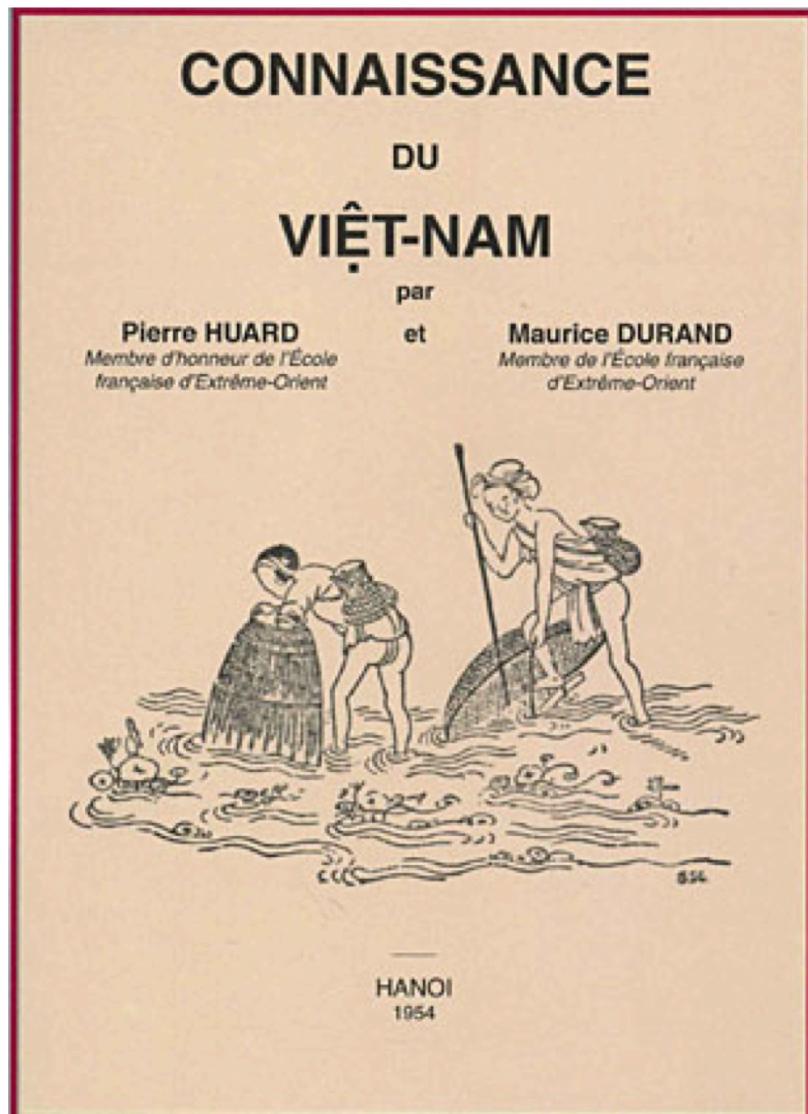
1945 : 51 médecins indochinois, 152 médecins auxiliaires, 21 pharmaciens et 22 pharmaciens auxiliaires, 215 sages-femmes et 1.227 infirmiers.

Professeurs des colonies.
(JORF, 1^{er} mars 1946)

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 février 1946, pris sur la proposition de la commission de réintégrations et de réparations, M. Meyer-May, professeur titulaire de 2^e classe à l'école de médecine de Hanoï, est réintégré dans ses fonctions à compter du 1^{er} octobre 1940 et reclassé professeur de 1^{re} classe pour compter du 1^{er} janvier 1941 et professeur hors classe pour compter du 1^{er} janvier 1943.

1946 (OCTOBRE)-1954 PIERRE HUARD, DOYEN

Délégué de la Croix-Rouge française au Tonkin, il intervient dans plusieurs opérations de libération de prisonniers.



Georges Condominas,
Panorama de la culture vietnamienne,
93, rue Nguyen-van-Thinh — Saïgon (Viet-Nam)
O R. S. T. O. M.
www.vietnammonpaysnatal.fr/net/10492.pdf

Un autre ouvrage très important, également publié par l'École française d'Extrême-Orient, dont la parution a été saluée avec joie par tous ceux qu'intéresse la culture vietnamienne, a été *Connaissance du Viêt-Nam* par Pierre Huard et Maurice Durand¹⁵. Son but, disent leurs auteurs, fut « de fournir un instrument de travail à tous ceux qui sont curieux de savoir comment vivait le Viêt-Nam traditionnel » (Introduction, p. 2).

Ce livre, dû à la collaboration de deux éminents vietnamisants : un anthropologue — le fondateur de l'Institut anatomique de la Faculté de Médecine de Hanoï — et un philologue, a comblé une grave lacune : la connaissance du Viêt-Nam ancien non encore transformé par un long contact avec l'Occident. Le souci des auteurs de donner

¹⁵ *Connaissance du Viêt-Nam*, par Pierre Huard, membre d'honneur de l'École française d'Extrême-Orient, et Maurice Durand, membre de l'École française d'Extrême-Orient. École française d'Extrême-Orient, Paris-Hanoï, 1954, IV, 357 p., 131 fig. (dont 2 cartes), 4 index, bibliogr., Page 24.

le maximum de détails dans un ouvrage de synthèse, les a obligé à pousser dans le sens atomistique ; c'est ainsi, par exemple, que le chapitre consacré à la littérature donne non seulement un aperçu de l'histoire littéraire du Viêt-Nam, mais une analyse de la prosodie, ce qui est évidemment d'une très grande importance.

Chaque chapitre, d'une écriture dépouillée et dense, est suivi d'une bibliographie très fournie. Ainsi, outre des chapitres consacrés à des questions d'ordre général — aperçu sur la géographie, l'histoire, l'anthropologie physique, la culture matérielle et spirituelle du Viêt-Nam —, nous avons des exposés détaillés sur les cérémonies et les fêtes, le droit et la justice, la guerre, les paysans, les artisans, les diverses techniques, l'alimentation, les plaisirs et les distractions, la musique et le chant, la littérature. On appréciera l'idée que les auteurs ont eu d'illustrer ce livre de dessins typiquement vietnamiens (en majorité extraits de *l'Essai sur les Annamites* de Dumoutier, autre grand ancien dont les ouvrages sont devenus introuvables) qui, outre leur intérêt documentaire incontestable, aère « ethnographiquement », si je puis dire, cet ouvrage désormais de base. Sur les trois cent cinquante-sept pages que comporte ce livre, cinquante-sept sont consacrées aux différents index et bibliographies (sans compter celles des bibliographies placées en fin des chapitres) : on voit le souci de maniabilité qui a guidé les auteurs dans la réalisation de cette véritable somme qui a déjà remporté le plus grand succès.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1947)

Chevalier

Sollier (René-Paul-Marie), professeur titulaire de 1^{re} classe de la faculté de médecine de Hanoï ; 32 ans 1 mois 11 jours de services dont 6 ans 7 mois 24 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 5 ans pour mobilisation.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
Ministère des États associés
(*Journal officiel de la République française*, 5 mars 1952)

Au grade de chevalier.

Massias (Charles-Pierre-Alfred), doyen de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Saïgon ; 45 ans 8 mois et 16 jours de services, dont 7 ans 7 mois et 22 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 5 ans de majoration pour mobilisation.

DÉCÈS
(*Climats*, 2 octobre 1952)

— On nous prie d'annoncer le décès du docteur Degorce, officier de la Légion d'honneur, ancien interne des hôpitaux de Paris, directeur honoraire de l'École de médecine d'Hanoï, survenu le 16 septembre, en sa propriété d'Autouillet. Les obsèques ont eu lieu en l'église de Sèvres, dans la plus stricte intimité. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Who's who, 1979 :

GUILLET (René, Joseph), chirurgien, professeur de faculté. Né le 8 juin 1913 à Annemasse (Hte-Savoie). Fils d'Émile Guillet, industriel, et de M^{me} née Marie-Joséphine Piron. Père de 4 enf. : Françoise (M^{me} Pierre Breysse), Dominique (m^e Raymond-Claude Simonot), Christiane (m^e Hubert Simon), Marie-Joséphine. Études : Lycée du Parc et Faculté de médecine de Lyon. Dipl. : docteur en médecine. Carr. : externe (1934) puis interne (1936) des hôpitaux de Lyon, agrégé de chirurgie (1947), **professeur à la faculté de médecine de l'Indochine (1947-1948)**, chirurgien des hôpitaux de Lyon (depuis 1962), professeur à la faculté de médecine de Lyon (depuis 1964), rapporteur au Congrès français de chirurgie (1947 et 1969). Décor. : officier de la Légion d'honneur, médaille de la Résistance, officier des Palmes académiques, King's Medal for Courage. Sports : Yachting à voile, ski. Président du Cercle de la voile de Lyon. Adr. : prof., Hôpital Édouard-Herriot, 69003 Lyon ; privée, 5, quai Gailleton, 69002 Lyon.
